

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

151^e séance

Compte rendu intégral

2^e séance du jeudi 16 février 2023

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME NAÏMA MOUTCHOU

1. **Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023** (p. 1562)

PREMIÈRE PARTIE
(*SUITE*) (p. 1562)

Après l'article 2
(*suite*) (p. 1562)

Amendements n^{os} 13242, 13283, 6113, 6322, 17725, 1945, 2440, 5312, 5609, 6114, 6293, 6323, 9694, 17726, 2365, 3578, 4535, 6842

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale de la commission des affaires sociales

M. Gabriel Attal, ministre délégué chargé des comptes publics

Rappels au règlement (p. 1564)

M. Jérôme Guedj

M. Pierre Dharréville

M. Manuel Bompard

Mme Sophie Taillé-Polian

Après l'article 2
(*suite*) (p. 1565)

M. Olivier Dussopt, ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion

Rappels au règlement (p. 1566)

Mme Cyrielle Chatelain

M. François Ruffin

Suspension et reprise de la séance (p. 1567)

M. Jérôme Guedj

M. Olivier Dussopt, ministre

Mme Clémentine Autain

Mme la présidente

M. Bastien Lachaud

Mme la présidente

M. Boris Vallaud

Mme la présidente

Après l'article 2
(*suite*) (p. 1568)

Amendements n^{os} 3133, 4614, 4698, 9837

Mme Fadila Khattabi, présidente de la commission des affaires sociales

Amendements n^{os} 20377, 293

PRÉSIDENTE DE MME CAROLINE FIAT

Amendements n^{os} 4592, 4631, 6647, 6843, 7101, 4596, 6648, 3118, 3581, 4602, 4629, 5228, 5598, 6649, 6845, 7148, 10744

Rappel au règlement (p. 1580)

M. Matthias Tavel

Après l'article 2
(*suite*) (p. 1580)

Rappels au règlement (p. 1581)

Mme Danièle Obono

Mme la présidente

M. Pierre Cazeneuve

Mme la présidente

M. Bruno Millienne

M. Aurélien Pradié

Après l'article 2
(*suite*) (p. 1582)

Rappels au règlement (p. 1583)

M. Sylvain Maillard

Suspension et reprise de la séance (p. 1583)

M. Sébastien Jumel

Mme Marine Le Pen

M. Antoine Léaument

Après l'article 2
(*suite*) (p. 1584)

Amendements n^{os} 1018, 3606, 4718, 6678, 7429, 9821, 10768, 19154

Rappels au règlement (p. 1589)

M. Manuel Bompard

M. Gabriel Attal, ministre délégué

M. Manuel Bompard

Mme la présidente

Suspension et reprise de la séance (p. 1590)

Après l'article 2
(*suite*) (p. 1590)

Rappel au règlement (p. 1592)

M. Hadrien Clouet

Mme la présidente

Après l'article 2
(*suite*) (p. 1592)

Amendement n° 6655

Rappel au règlement (p. 1593)

Mme Émilie Bonnivard

Après l'article 2
(*suite*) (p. 1593)

Rappel au règlement (p. 1594)

M. Damien Maudet

Après l'article 2
(*suite*) (p. 1594)

Rappels au règlement (p. 1594)

M. Matthias Tavel

M. Sébastien Jumel

Mme Nadia Hai

Après l'article 2
(*suite*) (p. 1595)

Rappel au règlement (p. 1596)

M. François Piquemal

Après l'article 2
(*suite*) (p. 1596)

Amendements n^{os} 3451, 3607, 4604, 4720, 5822, 6616,
6679, 7439, 9846, 10769, 19157, 3452, 4603, 19156

Mme Marina Ferrari, rapporteure pour avis de la commission
des finances

Suspension et reprise de la séance (p. 1601)

Amendements n^{os} 4723, 4872, 7443, 9848, 19155, 18838,
20404, 1472, 1473, 1474

Rappel au règlement (p. 1607)

M. Benjamin Lucas

Après l'article 2
(*suite*) (p. 1607)

2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 1608)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE MME NAÏMA MOUTCHOU

vice- présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT RECTIFICATIVE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2023

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 (n^{os} 760, 814, 771, 819).

*Première partie
(suite)*

Mme la présidente. Ce matin, l'Assemblée a poursuivi la discussion des articles du projet de loi ; elle a commencé une discussion commune, s'arrêtant à l'amendement n^o 13242, portant article additionnel après l'article 2.

Après l'article 2 (suite)

Mme la présidente. Les amendements n^{os} 13242 de M. Arnaud Le Gall et 13283 de M. Idir Boumertit sont défendus.

Je suis saisie de trois amendements identiques, n^{os} 6113, 6322 et 17725.

L'amendement n^o 6113 de M. Hadrien Clouet est défendu.

La parole est à M. Hendrik Davi, pour soutenir l'amendement n^o 6322.

M. Hendrik Davi. Depuis le début de cette réforme, vous enchaînez les mensonges – à propos des femmes, des carrières longues ou encore des 1 200 euros. Mais c'est sur votre mensonge originel que je souhaite revenir. Non, monsieur Attal, notre système de retraite n'est pas en faillite. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit également.)*

Certains de vos arguments démographiques sont fallacieux. Je tiens à le souligner de nouveau car ce sont eux qui déterminent tous vos choix. Vous partez d'une idée simple : puisque nous vivons plus vieux, il faut travailler plus longtemps.

M. Benjamin Lucas. Il n'y a rien de plus absurde !

M. Hendrik Davi. Certes, l'espérance de vie a progressé depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cependant cette progression n'a pas tardé à ralentir. L'espérance de vie des femmes, aujourd'hui de 85,5 ans, avait déjà atteint 84 ans en 2006, soit il y a dix-sept ans.

Par ailleurs, même s'il a légèrement baissé au cours de ces dix dernières années, le taux de natalité en France est le plus fort d'Europe, avec 1,86 enfant par femme en 2019 contre 1,81 en 1999. Je signale au passage à nos collègues du Rassemblement national que ce taux est de 1,38 en Pologne et de 1,56 en Hongrie. Les champions de la natalité, ce sont bien les Français. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.)*

Laissez donc les femmes tranquilles et construisez plutôt un véritable service public de la petite enfance pour faciliter la vie des parents car, dans certaines villes, trouver une place en crèche relève du chemin de croix. Voilà quel est le vrai problème.

En raison de la relative stabilité des naissances et de l'espérance de vie, l'âge médian de la population française évolue peu, contrairement à ce que l'on observe dans les autres pays européens. Celui-ci est passé de 39,6 ans en 2013 à 41 ans en 2023. Par conséquent, il est abusif de parler à tout bout de champ de crise démographique comme vous le faites. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'en réalité, dans tous les scénarios du COR, le Conseil d'orientation des retraites, les dépenses de retraite baissent.

Nous ne sommes pas en faillite mais les besoins de financement existent. Il est simple de les identifier, c'est pourquoi nous souhaitons les évoquer dans le cadre de ce débat. Nous avons besoin de revaloriser les pensions. Trop de retraités vivent encore sous le seuil de pauvreté. Si nous souhaitons trouver des sources de financement, c'est parce que nous voulons revenir à la retraite à 60 ans. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.)*

Voilà pourquoi, par cet amendement, nous proposons d'augmenter le taux de cotisation salariale d'assurance vieillesse pour les revenus supérieurs au plafond de la sécurité sociale. Cette augmentation des cotisations sur des salaires élevés – ceux de plus de 3 000 euros – n'aura pas d'effet sur la compétitivité des entreprises.

M. Christophe Barthès. Bande de fainéants !

Mme la présidente. Monsieur le député, je vous remercie.

M. Hendrik Davi. Nous assumons de piocher dans les 80 milliards...

Mme la présidente. L'amendement n^o 17725 de Mme Rachel Keke est défendu.

Je suis saisie de neuf amendements identiques, n^{os} 1945, 2440, 5312, 5609, 6114, 6293, 6323, 9694 et 17726.

Les amendements n^{os} 1945 de M. François Ruffin, 2440 de Mme Alma Dufour, 5312 de M. Ugo Bernalicis, 5609 de Mme Mathilde Panot, 6114 de M. Hadrien Clouet, 6293 de Mme Nadège Abomangoli, 6323 de M. Hendrik Davi et 9694 de M. Maxime Laisney sont défendus.

La parole est à M. William Martinet, pour soutenir l'amendement n^o 17726.

M. William Martinet. Depuis le début du débat, nous avons bien compris que, pour la Macronie, il était absolument insupportable de prélever quelques milliards d'euros sur les grandes fortunes pour financer des mesures sociales tout en protégeant notre système de retraite.

J'aimerais vous donner un autre point de vue en vous parlant de personnes qui exercent un métier difficile et pour lesquelles il serait absolument insupportable de travailler deux années supplémentaires comme le prévoit votre projet de loi.

J'évoquerai un type de métier en particulier. Il nécessite beaucoup de manutention car il faut soulever des poids d'une dizaine de kilos et déplacer des chariots qui pèsent parfois jusqu'à cinquante kilos ; il s'exerce dans un environnement bruyant, jusqu'à 80 décibels ; il suppose d'assumer des postures inconfortables, souvent au ras du sol. Lorsque je fais une telle description, en général, personne n'identifie le métier en question. Lorsque j'ajoute qu'il est féminisé à 99 %, cela met la puce à l'oreille.

Je parle des métiers de la petite enfance. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit également.*) Les poids qu'il faut soulever, ce sont les enfants ; les chariots de cinquante kilos, ce sont les poussettes triples ; l'environnement sonore bruyant, ce sont les crèches ; les postures difficiles, au ras du sol, sont celles qu'on adopte pour s'adresser aux enfants.

Depuis le début du débat, j'ai reçu énormément de témoignages de la part de professionnelles de la petite enfance. Elles vous le disent : il serait impossible pour elles de travailler deux ans de plus. Elles connaissent toutes les promesses concernant la prévention des risques professionnels ou la reconversion, tous ces bobards qu'on leur sert depuis des années, mais qui ne soignent ni leurs douleurs aux articulations, aux hanches ou aux épaules, ni encore leur mal de dos.

Si vous voulez respecter la dignité de ces femmes qui s'épuisent au travail pour accompagner nos enfants, ayez un peu de courage et prenez un peu d'argent dans les poches de vos amis les riches pour ne pas leur imposer deux années de travail supplémentaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Eva Sas, pour soutenir l'amendement n^o 2365.

Mme Eva Sas. Par cet amendement, nous proposons une autre piste simple si l'on souhaite compenser le déficit modéré du système de retraite prévu en 2032 : l'augmentation de 0,1 point des cotisations patronales dé plafonnées.

Les entreprises en ont les moyens puisqu'elles ont bénéficié de 14 milliards de baisses d'impôts entre 2020 et 2023. Une telle mesure est bien plus juste que le recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, un âge si proche de celui de

l'espérance de vie en bonne santé (*Mme Sandrine Rousseau applaudit*), lequel est de 65,9 ans pour les femmes et de 64,4 ans pour les hommes. Vous connaissiez ces chiffres si vous suiviez les nouveaux indicateurs de richesse et si vous vous décidiez enfin à publier le rapport comme le prévoit la loi de 2015.

Je vous demande de publier ce rapport et surtout de poursuivre le même objectif que nous : augmenter la qualité de vie de nos concitoyens plutôt que de la dégrader comme vous allez le faire avec votre réforme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES et sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Les amendements identiques, n^{os} 3578 de Mme Ségolène Amiot, 4535 de Mme Martine Etienne et 6842 de M. Hadrien Clouet sont défendus.

La parole est à Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale de la commission des affaires sociales, pour donner l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune.

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale de la commission des affaires sociales. Depuis deux jours, nos débats sont très intéressants. Hier après-midi, vous avez reconnu qu'il existait un déficit de notre système de retraite. Hier soir et ce matin, vous avez proposé une des pistes permettant de remédier à ce déficit : baisser le pouvoir d'achat des Français en augmentant les taxations et les impôts. En ce début d'après-midi, vous suggérez une deuxième méthode pour combler ce déficit : augmenter les cotisations, ce qui entraîne, là encore, une baisse du pouvoir d'achat.

Si vous retirez les 4335 amendements qui restent avant l'article 7, nous pourrions peut-être examiner des mesures efficaces, consistant à demander un effort collectif et progressif – je veux notamment parler du décalage de l'âge légal de départ à la retraite.

Avis défavorable sur tous ces amendements.

M. Mathieu Lefèvre. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des comptes publics, pour donner l'avis du Gouvernement.

M. Gabriel Attal, ministre délégué chargé des comptes publics. Dans le cadre de ce débat, nous avons souvent eu l'occasion de parler d'emploi et de nous réjouir – collectivement, je crois – des excellents chiffres du chômage, lesquels ont été confirmés aujourd'hui. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*) En effet, le taux de chômage dans notre pays est le plus bas depuis quinze ans, à un niveau atteint pour la deuxième fois depuis quarante ans. Le taux d'emploi est le plus haut depuis qu'il est mesuré et le taux de chômage des jeunes est le plus bas depuis quarante ans.

Ces chiffres ne sont bien sûr pas uniquement le fruit des décisions que nous avons prises mais résultent également de mesures prises auparavant. Toutes répondent en tout cas à une même logique, qui est de réduire le coût du travail en allégeant certaines cotisations. Je précise que, malgré ces allègements, le coût du travail horaire en France reste supérieur de 22 % à la moyenne de la zone euro – je cite les dernières données d'Eurostat, qui sont publiques. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme Eva Sas. C'est faux !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Vos amendements visent à renchérir le coût du travail, ce qui serait très destructeur pour l'emploi. Vous proposez une machine à créer du chômage. Qui dit plus de chômage dit moins de personnes qui travaillent, donc moins de cotisations payées et par conséquent moins de moyens pour notre système de retraite, ce qui aboutirait à une baisse des pensions. Or nous refusons un tel scénario. Avis défavorable.

M. Sylvain Maillard. Très bien ! C'était une démonstration chirurgicale !

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz.

Mme Marie-Christine Dalloz. J'ai entendu un de nos collègues de La France insoumise comparer les taux de natalité de différents pays. Mais si un régime politique pouvait définir un taux de natalité, cela se saurait... Au-delà de cette remarque, mon collègue Marc Le Fur a très bien démontré hier soir ce qu'il en est : le taux de natalité va déterminer pour les années à venir l'équilibre démographique du système de retraite et donc l'équilibre financier de la retraite par répartition. Là est l'enjeu et c'est ainsi que le système a été conçu, sur une base à la fois démographique et de solidarité. Mais vous ne voulez pas l'entendre à la NUPES. Quand j'ai pris conscience hier soir de votre conception de la politique familiale en écoutant certains de vos propos, je vous assure que j'en ai été étonnée. Ne croyez pas que c'est avec de tels arguments que vous allez défendre les femmes. Laissez leur la liberté de vouloir ou non des enfants. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR et RN.*) Votre vision est tout de même déformée par le prisme de l'interdiction, ce que je trouve dommageable. (*Mêmes mouvements.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Anne Genetet.

Mme Anne Genetet. Depuis ce matin, j'entends aux deux extrémités de l'hémicycle qu'il faut taxer encore et encore, taxer les robots, taxer les salaires, etc. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) Je peux comprendre cette propension à vouloir taxer, et je contredis le collègue qui estimait que c'était pour la majorité présidentielle insupportable : pour nous, c'est l'instabilité qui est insupportable. Et depuis 2017, nous avons réussi à créer de la confiance parce que nous avons créé de la stabilité dans les prélèvements sociaux et fiscaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – M. Nicolas Turquois applaudit également.*) Voilà pourquoi les deux piliers créateurs de richesses, les employeurs d'un côté et les investisseurs de l'autre, n'ont jamais été aussi nombreux. Je rappelle que c'est grâce à cette évolution que nous avons créé 1,5 million d'emplois. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

Mme Anne Genetet. Il n'y a jamais eu autant d'investisseurs étrangers créant des emplois en France. (*Mêmes mouvements.*) Je rappellerai qu'au bout du compte, c'est la confiance que nous avons su instaurer qui nous permettra de créer de la richesse et des emplois. Nous n'abaïssons pas le pouvoir d'achat alors que vous, par la défiance que vous provoquez et par la taxation que vous proposez, vous créeriez de la pauvreté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sylvain Maillard. Elle a même convaincu Jumel ! (*Sourires.*)

M. Sébastien Jumel. Monsieur le ministre délégué chargé des comptes publics, vous avez parlé de la valeur travail et cela fait longtemps que, pour ma part, je vous ai parlé de mon coin. On y fabrique 95 % des flacons de parfum de luxe : c'est La Glass Vallée, soit soixante-dix entreprises et 8 000 emplois, dont des verriers, des trieuses de verre, des décorateurs de flacon... Savez-vous quel est le coût du travail sur un flacon vendu 100 euros ? Le savoir-faire des verriers représente 40 centimes et, une fois ajouté le travail des décorateurs et le packaging, on arrive à 2 euros. La substance elle-même valant 4 euros, tout le reste, c'est la marge qui permet à Bernard Arnault de se faire des superprofits, globalement plus de 21 milliards d'euros dans l'année passée. (*« Eh oui ! » sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Arrêtez de nous prendre la tête avec le coût du travail ! Le travail est injustement récompensé, la répartition des richesses n'est pas au rendez-vous ! Le problème n'est pas le salaire des verriers ni le montant des impôts qu'ils payent, mais c'est l'argent que fait en dormant Bernard Arnault, sur le dos des salariés de mon territoire ! Voilà ce que nos amendements tentent de vous faire comprendre depuis plusieurs heures, mais vous y êtes sourd comme toujours. Vous avez choisi de câliner la finance. Nous, nous avons choisi d'être aux côtés de la France qui travaille. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES. – M. Stéphane Peu applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-François Coulomme.

M. Jean-François Coulomme. Chaque année, c'est environ 157 milliards d'euros d'aides publiques distribuées aux entreprises de notre pays qui sont pris dans la poche des contribuables et des assurés sociaux. C'est en raison de ce montant astronomique d'argent public escroqué que les grandes entreprises sont véritablement assistées et votre capitalisme continuellement sous perfusion. Ces 157 milliards sont escroqués à toute la nation française via une myriade de dispositifs, à savoir baisses d'impôts de production, exemptions de cotisations sociales – depuis même 1979 –, optimisation fiscale et subventions, le tout sans aucun droit de regard des citoyens ni aucune contrainte, avec seulement la promesse d'un ruissellement futur qui n'aura jamais lieu. Ces grosses entreprises versent des dividendes à leurs actionnaires et des salaires de connivence à leurs dirigeants, et pratiquent une évasion fiscale qui devrait vous faire honte !

M. Benjamin Lucas. Eh oui !

M. Jean-François Coulomme. En toute logique, ces 157 milliards devraient se traduire par autant d'actions en faveur des contribuables et des assurés sociaux, devenus en principe les véritables propriétaires des outils de production, et au moment de la distribution des dividendes, les citoyens actionnaires devraient récupérer ces sommes considérables, fruit d'une pure prédation protégée par les lois de la République et les gouvernements successifs complices qui imposent une kleptocratie à la nation. Soyez cohérents, monsieur le ministre délégué, monsieur le ministre du travail, faites payer aux grosses entreprises leurs dettes envers les actionnaires citoyens qui y ont investi par centaines de milliards ; rendez l'argent aux retraités et partez. (*M. Sébastien Delogu applaudit.*)

Rappels au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Guedj, pour un rappel au règlement.

M. Jérôme Guedj. Au titre de l'article 24 de la Constitution disposant que les parlementaires ont le pouvoir de contrôler l'action du gouvernement et d'évaluer les politiques publiques, ainsi qu'au titre de l'article 146 de notre règlement sur le contrôle budgétaire.

Messieurs les ministres, je me suis rendu ce matin avec mon collègue Cyrille Isaac-Sibille, comme co présidents de la mission d'évaluation des comptes de la sécurité sociale (Mecss), à la direction de la sécurité sociale. Cette visite inopinée était motivée par vos déclarations d'hier, monsieur le ministre délégué, selon lesquelles vous auriez appris la veille que le nombre de personnes bénéficiaires des 1 200 euros était de 40 000 personnes alors qu'un mois auparavant, c'était 200 000. J'ai donc souhaité aller à la source et questionner la direction de la sécurité sociale pour savoir d'où venait ce chiffre. Je tiens à remercier les hauts fonctionnaires de qualité qui ont répondu avec franchise aux questions que nous avons posées : ils ne sont pas à l'origine de ce chiffre et ils ne savent pas eux-mêmes d'où il provient. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur de nombreux bancs du groupe Écolo-NUPES ainsi que sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) J'ai fait la même demande auprès du directeur général de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Cnav – que je rencontrerai tout à l'heure –, et elle a indiqué qu'elle n'a pas transmis ce chiffre.

Dès lors, monsieur le ministre délégué, la question est simple : d'où vient ce chiffre ? (*Mêmes mouvements.*) Il a été divisé par quatre depuis le 15 janvier, et peut-être descendra-t-il à 10 000 le mois prochain... Mais la direction de la sécurité sociale a pu me communiquer le nombre de personnes qui vont bénéficier des 100 euros c'est-à-dire le maximum possible de la revalorisation, pour la génération 1962 l'année prochaine : le chiffre est de 13 289, c'est-à-dire 1,7 % des retraités de l'année...

Mme la présidente. Je vous remercie, monsieur Guedj. (*Mmes et MM. les députés des groupes SOC, LFI-NUPES et Écolo-NUPES se lèvent et applaudissent longuement.*) Je vous ai laissé développer votre argumentation, mais ce n'était pas un rappel au règlement.

M. Benjamin Lucas. Mais ça bouleverse la donne ! Il y a un mensonge manifeste !

Mme la présidente. Je rappelle ce qu'est un rappel au règlement : il s'agit d'une intervention portant sur la violation d'une des dispositions dudit règlement, et non l'occasion de faire la publicité de ce que vous avez fait même si c'est intéressant, monsieur Guedj. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. – Exclamations sur les bancs des groupes SOC, LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) Je considère que votre intervention vaut expression de votre groupe sur cette série d'amendements. (*Exclamations sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

La parole est à M. Pierre Dharréville, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Dharréville. Sur le fondement de l'article 20 de la Constitution, dans lequel il est inscrit que le Gouvernement « est responsable devant le Parlement ». C'est à ce titre et sur la base de ce que vient de dire Jérôme Guedj, que je m'interroge sur le texte qui nous est présenté et sur les éléments qui nous sont fournis, donc sur la sincérité du débat que nous menons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-*

NUPES, SOC et Écolo-NUPES – M. Stéphane Peu applaudit également.) Tout cela n'est pas normal, madame la présidente. (*Mêmes mouvements.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Manuel Bompard, pour un rappel au règlement.

M. Manuel Bompard. Il se fonde sur l'article 100 relatif à la bonne tenue de nos débats. On ne peut pas avoir de débats valables si les informations transmises aux parlementaires ne sont pas bonnes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Par conséquent, messieurs les ministres, vous devez maintenant préciser le nombre réel de bénéficiaires de la retraite à 1 200 euros, les sources de ce chiffre, comment il a été calculé et répondre aux différentes questions posées par les parlementaires (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur de nombreux bancs du groupe Écolo-NUPES*), non seulement sur la retraite à 1 200 euros mais aussi sur la confirmation, ou non, que le fait d'avoir commencé à travailler à 18 ans, ou plus tôt encore, impliquera tout de même d'avoir cotisé quarante-trois annuités, voire quarante-quatre annuités, pour un taux plein. Il faut que vous nous indiquiez si cette information est exacte ou pas. Sinon, on ne peut pas légiférer dans de bonnes conditions ! (*Mêmes mouvements.*)

Mme la présidente. Je crois qu'on a bien compris votre demande, monsieur Bompard, mais les batailles de chiffres ne relèvent pas d'un rappel au règlement, tout au plus du débat contradictoire. (*Protestations sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*) Mais si, mes chers collègues. Par ailleurs, j'indique que des rappels au règlement ayant continuellement sur le même objet sont abusifs et je peux alors les interrompre.

La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian, pour un vrai rappel au règlement.

Mme Sophie Taillé-Polian. Sur l'article 20 de la Constitution. Je m'interroge sur la sincérité d'un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale dont les données ne sont pas exactes et dont les chiffres...

Mme la présidente. Madame Taillé-Polian, votre intervention porte sur le même sujet que les précédentes. (*Protestations sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et LFI-NUPES.*)

Après l'article 2 (suite)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion.

M. Olivier Dussopt, ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion. Monsieur Guedj, vous n'avez rien dit de nouveau. Par contre, vous avez oublié d'indiquer un certain nombre de choses et je vais répéter les chiffres que j'ai déjà eu l'occasion de donner. Nous avons en France 17 millions de retraités...

M. Sébastien Jumel. Jusque-là, c'est vrai !

M. Olivier Dussopt, ministre. ...dont 1,8 million vont bénéficier d'une revalorisation de leur pension grâce à la mise en place du minimum de pension, 50 % d'entre eux ayant une revalorisation de 70 euros à 80 euros par mois.

M. Sébastien Jumel. Et combien à 1 200 euros ?

M. Olivier Dussopt, ministre. Mais vous êtes tellement déconnecté de la réalité que, pour vous, une telle somme pour une petite pension, ce n'est pas beaucoup. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – Mme Marina Ferrari applaudit également.*) Nous avons chaque année 800 000 nouveaux retraités, dont 200 000 auront une pension plus importante que prévue grâce au minimum de pension. J'ai dit sur une radio qu'en 2030, 40 000 retraités supplémentaires atteindront les 1 200 euros et je le confirme, tout comme je maintiens que la revalorisation maximum en 2024 pour la génération 1962 concernera en effet 13 000 personnes, mais 40 000 personnes pour la génération 1972. C'est dans l'étude d'impact ! La réalité, monsieur Guedj, c'est que vous perdez les pédales depuis quelques jours maintenant. (« *Oh!* » sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.) Vous avez reconnu, après avoir expliqué pendant des semaines qu'il n'y avait pas de déficit, qu'il y en a bien un. Vous avez mis toute la coalition autour de La France insoumise dans l'embarras. Vous ne savez pas comment vous refaire la cerise. Vous cherchez un petit prétexte pour voter contre l'augmentation des petites retraites ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Cyrille Isaac-Sibille.

M. Cyrille Isaac-Sibille. Comme l'a dit notre collègue Guedj, nous sommes en effet allés ce matin, au nom de la coprésidence de la Mecss à la direction de la sécurité sociale pour voir les chiffres. Mais comme vient de le rappeler le ministre, il s'agira bien de 40 000 personnes pour la génération 1972. La direction de la sécurité sociale a pu nous le confirmer, soit très exactement 39 188. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*) Ne dites donc pas qu'il y a une contradiction dans les chiffres du ministre. Ils sont bien réels et on les trouve de deux manières : soit en prenant comme critère les personnes qui bénéficieront du gain de 100 euros, soit en calculant le nombre d'assurés qui arriveront à 1 200 euros, soit 40 000 de 2024 à 2027. J'ajoute qu'il y a bien 1,8 million de retraités actuels qui vont bénéficier de cette mesure pour un gain en moyenne de 621 euros par an, soit 52 euros par mois, ce qui n'est pas rien comme l'a rappelé le ministre, soit 670 euros pour les femmes...

M. Sébastien Jumel. C'est le service après-vente du Gouvernement !

M. Cyrille Isaac-Sibille. ...et 530 euros pour les hommes. Ainsi, la retraite des femmes sera mieux revalorisée.

Pour résumer, je dirai que j'ai trouvé intéressante l'audition que nous avons menée à la direction de la sécurité sociale et que celle-ci a bien confirmé les chiffres du ministre.

Dernière petite chose...

Mme la présidente. Je vous remercie, mon cher collègue.

Rappels au règlement

Mme la présidente. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain, pour un rappel au règlement.

Mme Cyrielle Chatelain. Il se fonde sur l'article 70, alinéa 3. Je déplore la mise en cause personnelle dont a été victime mon collègue Jérôme Guedj de la part du ministre... (*Vives exclamations sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme la présidente. S'il vous plaît, chers collègues !

Mme Cyrielle Chatelain. Je pense que les faits révélés par notre collègue... (*Tumulte.*)

Mme la présidente. De quelle mise en cause personnelle parlez-vous, madame Chatelain ? Elle m'a sans doute échappé. (*Exclamations sur les bancs des groupes Écolo-NUPES, LFI-NUPES et GDR-NUPES.*)

Mme Cyrielle Chatelain. Eh bien, quand... (*Le tumulte persiste.*)

Mme la présidente. Si vous dénoncez le fait que le ministre n'est pas d'accord, on ne s'en sortira pas, chère collègue.

Mme Cyrielle Chatelain. Non, madame la présidente : le ministre a dit que M. Guedj cherchait à « se refaire la cerise » ! (*Vives protestations sur les bancs des groupes RE et Dem.*), en dénigrant les informations que M. Guedj a reçues d'un contrôle qu'il a mené auprès de la direction de la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et LFI-NUPES.*)

M. Vincent Bru. Arrêtez !

Mme la présidente. Vous n'avez plus la parole, madame Chatelain ; il n'y a pas eu de mise en cause personnelle de la part du ministre.

Mme Cyrielle Chatelain. Je demande une suspension de séance !

Mme la présidente. La parole est à M. François Ruffin, pour un rappel au règlement.

Mme Cyrielle Chatelain. Madame la présidente, j'ai demandé une suspension de séance ! (*Exclamations sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

Mme la présidente. M. Ruffin fait son rappel au règlement – je l'ai déjà appelé – et ensuite je suspends la séance. (*Exclamations.*)

Mme Cyrielle Chatelain. C'est inadmissible !

Mme la présidente. Vous avez la parole, monsieur Ruffin.

M. François Ruffin. Merci, madame la présidente. Je me fonde sur l'article 100 du règlement, qui concerne la bonne tenue des débats. Nous découvrons la présence du ministre du travail qui, jusqu'à cette heure, s'est fait très discret. (« *Oh!* » sur les bancs des groupes RE et Dem. – *Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Son réveil est une bonne nouvelle !

M. Vincent Bru. C'est ridicule !

M. François Ruffin. Puisqu'il est là, nous lui demandons, pour assurer la sincérité des débats, de nous expliquer pourquoi ceux qui ont commencé leur carrière à 19 ans vont devoir travailler quarante-quatre années. Expliquez-nous, monsieur Dussopt ! Vous avez joué à « La Roue de la fortune » et elle s'est arrêtée sur la case « pas de chance ! » pour ceux qui ont commencé à travailler à 19 ans ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Vous êtes assis là, au banc des ministres ; vous devez donc une réponse aux parlementaires avant de passer demain matin sur France Inter ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. À la demande de Mme Chatelain, je suspends la séance pour cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures trente-cinq, est reprise à quinze heures quarante.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

La parole est à M. Jérôme Guedj, pour un rappel au règlement.

M. Jérôme Guedj. Il se fonde sur l'article 70, alinéa 2. Monsieur le ministre, il y a quelques instants, vous m'avez dit que je « perdais les pédales ». Les yeux dans les yeux,...

M. François Ruffin. Il a dit les yeux dans les yeux, monsieur le ministre! Regardez-le!

M. Jérôme Guedj. ...je vous pose une question : quand, et par qui, avez-vous eu communication des informations à l'appui desquelles vous annoncez que 40 000 personnes de plus chaque année bénéficieront de la retraite à 1 200 euros? *(Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, LFI-NUPES et Écolo-NUPES.)*

Tout à l'heure, vous avez parlé pour la première fois de l'horizon 2030 – jamais vous n'avez évoqué cela hier, sur France Inter! *(Mêmes mouvements.)* Il y aura un maximum de 100 euros pour les 40 000 personnes de la génération 1972, mais cela n'indique pas le nombre de retraités qui toucheront 1 200 euros! *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

Enfin, la direction de la sécurité sociale m'a indiqué que les informations qu'elle m'a données ce matin vous avaient été transmises à la mi-janvier, et certainement pas avant-hier soir! *(Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)*

M. Manuel Bompard. Vous nous l'avez caché!

M. Jérôme Guedj. Je vous repose donc ma question, les yeux dans les yeux : quelle administration vous a transmis les prévisions à l'appui desquelles vous annoncez ce nombre de 40 000 personnes, et quand? *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes SOC, LFI-NUPES, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE.)*

M. Jérôme Guedj. Les yeux dans les yeux, monsieur le ministre!

M. Jocelyn Dessigny. Et la main dans la main...

M. Olivier Dussopt, ministre. Je cherche les yeux de M. Guedj. *(Sourires.)* Je veux tout d'abord retirer cette expression malheureuse, si vous le voulez bien : elle est un peu grossière, j'en suis désolé. En revanche, je ne retire rien de ce que j'ai dit sur le fond. M. Isaac-Sibille l'a rappelé, je travaille avec mon cabinet et une multitude de services ; je n'ai à vous rendre de compte ni sur les canaux par lesquels je reçois des informations ni sur la manière dont je formule mes prévisions. *(Vives protestations sur les bancs des groupes SOC, LFI-NUPES et Écolo-NUPES.)*

M. Jérôme Guedj. Bah si!

M. Olivier Dussopt, ministre. Le député Isaac-Sibille vous a répondu. *(Brouhaha.)*

Mme la présidente. Un peu de silence, chers collègues.

M. Olivier Dussopt, ministre. Par ailleurs, si vous souhaitiez avoir ces renseignements,...

M. Jérôme Guedj. Transmettez-les!

M. Olivier Dussopt, ministre. ...vous n'aviez, comme vous l'avez dit, qu'à ouvrir l'étude d'impact! *(Nouvelles protestations.)*

M. Jérôme Guedj. N'importe quoi! Les 40 000 n'y figurent pas!

Mme la présidente. La parole est à Mme Clémentine Autain, pour un rappel au règlement.

Mme Clémentine Autain. Je me fonde sur l'article 100 du règlement ; l'enjeu est la sincérité des débats. Je pose de nouveau la question...

Mme la présidente. Madame Autain, la question a déjà été posée plusieurs fois. *(« Nous n'avons pas eu de réponse! » sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)* Votre rappel au règlement se fonde sur l'article 100 et concerne le bon déroulement des débats?

Mme Clémentine Autain. Il concerne la sincérité des débats. Le ministre affirme dans cette enceinte, devant nous, parlementaires, qu'il ne peut pas nous indiquer à quel moment il a obtenu les informations qu'il a données sur France Inter. *(Exclamations sur les bancs du groupe RE.)*

M. Sylvain Maillard. C'est une enquête de police!

Mme Clémentine Autain. Nous lui demandons à quel moment il les a reçues et pourquoi il ne les a pas transmises à la représentation nationale. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC et Écolo-NUPES.)*

Mme la présidente. Le ministre répond comme il le souhaite ; il ne peut pas y avoir d'injonction. Il n'est pas non plus possible, pour chaque chiffre, de procéder à un *fact checking*. *(« Si! » sur plusieurs bancs des groupes SOC et Écolo-NUPES.)* Si tel est le cas, nous ne nous en sortirons pas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – Vives exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et SOC.)*

Veillez vous calmer, monsieur Delaporte!

La parole est à M. Bastien Lachaud, pour un rappel au règlement.

M. Bastien Lachaud. Je le formule sur le fondement de l'article 24 de la Constitution : le Parlement « contrôle l'action du Gouvernement ».

M. le ministre vient d'affirmer qu'il n'avait pas à rendre compte en indiquant quelle administration lui avait donné les informations et les chiffres et à quelle date elle l'avait fait. Il méprise la Constitution! *(Mmes et MM. les députés des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES se lèvent et applaudissent longuement.)*

Mme la présidente. Le pouvoir de contrôle des parlementaires, ce n'est pas tout à fait la même chose que la fonction législative. *(Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.)*

Un député du groupe RE. Je souhaite m'exprimer sur les amendements, madame la présidente!

Mme la présidente. Je suis navrée de ne pas pouvoir vous donner la parole, cher collègue. Après les avis, il n'y a qu'une seule prise de parole par groupe, et Mme Genetet est intervenue tout à l'heure.

La parole est à M. Boris Vallaud, pour un rappel au règlement.

M. Boris Vallaud. Je m'appuie à mon tour sur l'article 24 de la Constitution, tout en m'efforçant de ramener un peu de sérénité dans nos débats. Nous attendons de la présidence, lorsqu'elle exerce son office, qu'elle défende l'institution et les prérogatives des parlementaires, notamment leur pouvoir de contrôle.

Nous posons un certain nombre de questions, auxquelles nous attendons des réponses. Or nous nous accommodons mal de celles qui nous ont été fournies par le ministre à ce stade. Jérôme Guedj va poursuivre son travail de co-président de la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (Mecss). Il sollicitera des documents et des informations que nous demandons depuis longtemps. Il y a quelques semaines, par exemple, nous avons demandé la transmission de l'avis du Conseil d'État.

Un certain nombre d'éléments devaient être portés à notre connaissance, en vertu de notre rôle de législateurs, afin que nous puissions voter en conscience. Sinon, vous vous exposez au risque que le Conseil constitutionnel relève une incompétence négative. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*) Ce silence serait de la part du Gouvernement une forme d'obstruction, ce que personne ne souhaite, quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons. (*Mêmes mouvements.*)

Mme la présidente. Les questions ont été posées à plusieurs reprises, et le ministre a répondu.

Plusieurs députés du groupe SOC. Où sont les réponses ?

M. Benjamin Lucas. C'est grave !

Mme la présidente. Certes, les réponses ne vous satisfont pas. Nous allons tout de même poursuivre la discussion du texte.

Après l'article 2 (suite)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 20118.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	357
Nombre de suffrages exprimés	356
Majorité absolue	179
Pour l'adoption	102
contre	254

(*L'amendement n° 20118 n'est pas adopté.*)

(*Les amendements n°s 20119, 20120, 20121, 20122, 20123, 20124, 20125, 20126 et 20109, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

(*Les amendements identiques n°s 1525, 2431, 5577, 6105, 6314, 6594, 9609, 13078 et 17717 ne sont pas adoptés.*)

(*Les amendements n°s 13123, 1527, 6108, 6109, 6110 et 9668, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

(*Les amendements identiques n°s 1948, 2438, 5604, 6112, 6300, 6321, 9677, 13204 et 17724 ne sont pas adoptés.*)

(*Les amendements n°s 13242 et 13283, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

(*Les amendements identiques n°s 6113, 6322 et 17725 ne sont pas adoptés.*)

(*Les amendements identiques n°s 1945, 2440, 5312, 5609, 6114, 6293, 6323, 9694 et 17726 ne sont pas adoptés.*)

(*L'amendement n° 2365 n'est pas adopté.*)

(*Les amendements identiques n°s 3578, 4535 et 6842 ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de quatre amendements identiques, n°s 3133, 4614, 4698 et 9837.

La parole est à M. Alexis Corbière, pour soutenir l'amendement n° 3133.

M. Alexis Corbière. Il vise à permettre la modulation des cotisations patronales en fonction de certains critères. Leur taux pourrait ainsi être majoré pour les entreprises qui recourent de manière abusive aux contrats précaires.

Monsieur le ministre, vous avez eu l'élégance de retirer les propos que vous avez adressés au collègue Guedj, mais vous avez dit quelque chose de grave : vous n'auriez pas de comptes à nous rendre. Or vous avez bel et bien des comptes à nous rendre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC et Écolo-NUPES.*)

Étymologiquement, le terme « ministre » vient du latin « *minister* », qui signifie « à mon service ». Vous êtes, d'un certain point de vue, à notre service. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) Telle est votre fonction : vous devez nous répondre, pour la clarté et la sincérité des débats.

Mme Fadila Khattabi, présidente de la commission des affaires sociales, Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale et Mme Danielle Brulebois. C'est sans rapport avec l'amendement !

M. Éric Bothorel. C'est un rappel au règlement !

M. Alexis Corbière. Vous avez employé une formule triviale tout à l'heure. En réalité, c'est vous qui avez perdu pied depuis quelques jours. Vous faites perdre du temps au Parlement en ne donnant pas de réponse précise à propos de la pension minimale de 1 200 euros. Il en va de même sur les quarante-trois ou quarante-quatre années de cotisation.

Mme Caroline Janvier. Parlons de l'amendement !

M. Alexis Corbière. Je vous le demande solennellement, monsieur le ministre, pour ne pas tomber dans l'obstruction, faites votre travail de ministre ; répondez s'il vous plaît au collègue Guedj,...

Mme la présidente. Merci de conclure, monsieur Corbière. Votre propos ne porte pas tout à fait sur l'amendement.

M. Alexis Corbière. ...sans quoi vous participez à une opération... (*Mme la présidente de séance coupe le micro de l'orateur. – Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

Mme la présidente. L'amendement n°4614 de Mme Pascale Martin est défendu.

La parole est à Mme Martine Etienne, pour soutenir l'amendement n°4698.

Mme Martine Etienne. Je vais vous parler des travailleurs et vous dire comment ils vivent.

Cet amendement vise à permettre une modulation à la hausse des cotisations patronales d'assurance vieillesse en fonction des politiques salariale, d'emploi et de formation menées par les entreprises, ainsi que du respect d'objectifs écologiques et environnementaux. Il s'agit de prendre en compte le respect de l'égalité salariale et des bonnes conditions de travail ainsi que la nature des contrats pour calculer le niveau des cotisations patronales.

Une fois de plus, nous vous offrons ici sur un plateau d'argent un moyen de financer le système de retraite – oui, un autre mode de financement est possible! Il serait plus vertueux, plus juste, plus écologique, et permettrait aux salariés de partir en retraite plus tôt – pourquoi pas à 60 ans. Nous prouvons qu'il est possible de financer le système de retraite même avec un départ à 60 ans. Sur ce point non plus vous ne répondez pas, comme d'habitude.

Il est aussi question de donner plus de pouvoir aux comités sociaux et économiques (CSE), afin qu'ils aient un droit de regard sur ce qui se passe dans l'entreprise. Derrière votre réforme se pose toute la question des conditions de travail, de la santé au travail et de la pénibilité. Vous avez choisi de ne pas les prendre en compte, en supprimant les régimes spéciaux et en reportant l'âge de départ à la retraite.

Soyez justes! Les Français veulent partir en retraite en bonne santé. En ce moment même, ils se rassemblent dans la rue par millions. Ils ne lâcheront rien, surtout sachant ce qui se passe ici. Ils comprennent que vous ne les écoutez pas et que vous ne nous écoutez pas.

Mme Fadila Khattabi, présidente de la commission des affaires sociales. Et l'amendement?

Mme Caroline Janvier. Ce n'est pas le sujet de l'amendement!

Mme Martine Etienne. Les salariés les plus précaires et les métiers les plus pénibles sont les plus pénalisés par votre réforme. Pour plus de justice et d'équité, mettez à contribution les patrons, vos amis. Par les conditions de travail qu'ils imposent, ils cassent les travailleurs et rendent leur métier pénible. Augmentez les cotisations patronales et, surtout, répondez à nos questions! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit aussi.*)

Mme la présidente. L'amendement n°9837 de M. Hadrien Clouet est défendu.

Quel est l'avis de la commission sur ces amendements identiques?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Par ces amendements, vous souhaitez permettre la modulation à la hausse des cotisations patronales d'assurance vieillesse en fonction du respect d'objectifs divers – écologiques, environnementaux ou de politique salariale.

Les cotisations accidents du travail et maladies professionnelles sont modulées en fonction de la sinistralité dans les entreprises. Dans ce cas, il existe un lien entre les deux. En revanche, il n'y a pas de lien entre les objectifs que vous présentez ici et la modulation des cotisations vieillesse. J'émetts donc un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. En sus de l'argument exposé par la rapporteure générale, je précise que nous partageons les objectifs que vous souhaitez fixer : améliorer le taux d'emploi des femmes, la formation, le recours au CDI. D'ailleurs, même si nous ne sommes pas encore au bout du chemin, nous avons d'ores et déjà obtenu des résultats : je l'ai indiqué hier, le taux d'emploi des femmes a augmenté de 3,7 points entre 2017 et 2022, contre 1 point seulement entre 2012 et 2017. Autrement dit, il a progressé près de quatre fois plus sous le premier quinquennat d'Emmanuel Macron que sous le quinquennat précédent.

Mme Raquel Garrido. Et les salaires?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Nous avons aussi réalisé de grands progrès en matière de formation : on a dénombré 3 millions d'utilisations du compte personnel de formation (CPF) l'an dernier. Nous avons avancé sur les autres enjeux que vous évoquez.

Je ne crois pas que priver les entreprises des allègements de cotisations patronales serait un bon outil. Nous avons constaté, par le passé, que cela détruisait de l'emploi.

Mme Alma Dufour. Les 2 millions d'emplois industriels supprimés, c'est à cause de cela?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Si nous retenons le système que vous proposez par ces amendements, dans l'hypothèse où les cotisations patronales d'assurance vieillesse seraient majorées de 10 points, cela coûterait près de 200 euros supplémentaires par mois à un commerçant ou un artisan, par exemple un boulanger, qui recrute un salarié au Smic. Vous mettriez ces chefs de petites entreprises dans une impasse : ils ne pourraient plus recruter de la même manière. Il y aurait, à la clé, une augmentation du chômage. Mon avis est donc défavorable sur ces amendements.

Mme la présidente. La parole est à M. Loïc Prud'homme.

M. Loïc Prud'homme. Depuis ce matin, monsieur le ministre délégué, vous expliquez que vous êtes de gauche et que je suis de droite, ce qui est tout de même assez croquignolesque. Vous pouvez hocher la tête une fois encore, mais, hormis ces concepts fumeux de droite et de gauche, vous ne nous donnez toujours pas de chiffres précis, alors que nous vous en réclamons.

En une heure, un salarié produit 70 euros de plus-value. Pouvez-vous me dire combien lui revient pour vivre? Dix-huit euros, soit à peine 25 %. À gauche, nous prônons l'augmentation de cette proportion.

Le constat est évident : l'impôt que vous avez mis en place est dégressif, et l'évitement fiscal des plus riches est une réalité. Le collègue de Courson l'a rappelé hier, les dix plus riches de ce pays paient zéro euro d'impôt.

On retrouve la même injustice en matière d'imposition des sociétés : vous dissimulez les grosses entreprises derrière les petites, alors que les petites paient davantage que les multinationales du CAC40. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

À cela s'ajoute l'injustice que constitue l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

Telles sont les injustices que nous voulons corriger par ces amendements. N'en déplaise à M. Di Filippo, il n'y aura pas de fuite des emplois et des entreprises hors du pays. Ou alors expliquez-moi comment votre supermarché va déménager en Roumanie, ou votre station-service, ou encore votre autoroute – ceux-là mêmes qui se goinfrent sur notre dos. (*Mêmes mouvements.*)

Nous cherchons à rétablir les sources de financement que vous avez sciemment tarées. Contrairement à ce que vous affirmez depuis hier, nous n'avons pas changé de doctrine en reconnaissant qu'il y avait un problème de financement. Notre objectif est qu'il soit possible de partir en retraite à 60 ans, que l'on n'ait pas à rempiler deux ans de plus au RSA ou au chômage.

Collègues du groupe LR, que pensez-vous de l'embrouille du Gouvernement à propos des carrières longues, qui vous tiennent tant à cœur ? Nous n'avons toujours par les chiffres : quarante-trois ou quarante-quatre années de cotisation ? Qu'en sera-t-il pour les années de naissance paires ou impaires ? Monsieur le ministre, les natifs des années bissextiles auront-ils droit à un bonus particulier ? (*Mêmes mouvements.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Christine Pires Beaune.

Mme Christine Pires Beaune. Nous disposons tout de même de plusieurs études sur les exonérations de cotisations sociales. Je le répète, le montant de l'ensemble des exonérations de cotisations employeur s'élève à 80 milliards d'euros environ. Il y a désormais un consensus parmi les économistes : ils estiment qu'une partie au moins de ces exonérations, à savoir celles qui sont appliquées aux salaires supérieurs à 2,5 Smic, sont à la fois inutiles et coûteuses. Leur suppression apporterait immédiatement 2 milliards de recettes supplémentaires au budget de l'État, qui pourrait les consacrer au système de retraite. (*Mme Fatima Keloua Hachi et M. Frédéric Mathieu applaudissent.*)

En réalité, nous pourrions aller beaucoup plus loin. La note remise à ce sujet par le Conseil d'analyse économique invite ainsi à considérer une suppression des exonérations à partir de 1,6 Smic. Mais, bon pied, bon œil, vous préférez voler des années à des millions de Français plutôt que de lire cette note du CAE et de l'appliquer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et LFI-NUPES. – M. Stéphane Peu applaudit aussi.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Lottiaux.

M. Philippe Lottiaux. Cet amendement me laisse pantois. Vous voulez, je cite : « taxer les comportements non vertueux ». Mais qui êtes-vous pour donner des leçons de vertu ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN. – Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC,*

Écolo-NUPES et GDR-NUPES.) Où s'arrête la vertu, où commence le vice ? Si je devais prendre des leçons de morale, ce n'est pas du côté de la NUPES que j'irais les chercher.

M. Frédéric Mathieu. Quelle belle opposition !

M. Philippe Lottiaux. Ce genre d'amendement fumeux est un facteur d'insécurité pour les entreprises et un danger pour l'emploi ; là-dessus, je suis d'accord.

Cela étant, je ne peux pas entendre le discours macroniste sur la confiance qui nous a été servi tout à l'heure. En janvier 2023, la confiance des ménages reste dégradée : l'indicateur synthétique de confiance est à 80, pour une moyenne de 100 entre 1987 et 2022 ; il n'a jamais été aussi bas depuis 2013. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Insee. Alors, ne nous sortez pas des discours sur la confiance !

Comment voulez-vous que les Français aient confiance aujourd'hui ? L'incertitude sur les retraites, le pouvoir d'achat en baisse du fait d'une inflation à deux chiffres en matière alimentaire, l'explosion de l'insécurité... Ils ne feront pas confiance à un gouvernement qui ment, à un gouvernement qui cache la vérité. Ils ne feront pas non plus confiance à un parlement qui n'est pas cohérent. Chers amis, si vous voulez rétablir la confiance dans le Parlement, votez la motion de censure que nous avons déposée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Que tous ceux qui sont contre cette réforme des retraites votent la motion de censure !

M. Frédéric Mathieu. C'est du pipeau ! Flûtiste !

M. Philippe Lottiaux. C'est une question de cohérence. Pour paraphraser Desproges, la cohérence, c'est comme un parachute, quand on n'en a pas, on s'écrase. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain.

Mme Cyrielle Chatelain. Cela fait cinquante ans que l'égalité salariale est inscrite dans la loi, or nous n'y sommes toujours pas.

Mme Laure Lavalette. Je croyais que vous alliez annoncer que vous voteriez la motion...

Mme Cyrielle Chatelain. Certes, cet amendement ne propose pas une solution miracle, mais il est temps d'avancer. Nous savons que si les femmes touchent une pension de retraite en moyenne moins élevée que celle des hommes, c'est parce qu'elles sont moins payées et qu'elles occupent plus souvent des emplois à temps partiel contraint. Je trouve dommage que M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion s'en aille alors que j'allais lui poser une question (*Exclamations sur quelques bancs du groupe RE*) : étant donné que les femmes perçoivent une pension de retraite réduite, peut-il nous confirmer que ce sont bien 13 000 personnes qui bénéficieront, l'année prochaine, de la revalorisation de 100 euros mensuels ?

Mme Fadila Khattabi, présidente de la commission des affaires sociales et Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale Ce n'est pas en rapport avec l'amendement !

Mme Cyrielle Chatelain. Peut-il nous dire combien de femmes pourront en bénéficier et combien de femmes, à cause de cette très faible revalorisation, continueront de toucher une retraite inférieure à 1 200 euros mensuels ?

Enfin, peut-il nous indiquer qui lui a donné ces chiffres ? La personne qui les a communiqués est garante de la fiabilité des chiffres transmis à l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES ainsi que sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la présidente de la commission des affaires sociales.

Mme Fadila Khattabi, présidente de la commission des affaires sociales. Mes chers collègues – notamment les collègues de la NUPES –, je sens qu'il y a chez vous une certaine frustration. (*Rires sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*) Nous la partageons.

Mme Marie-Charlotte Garin. La mauvaise foi, c'est en effet frustrant !

Mme Fadila Khattabi, présidente de la commission des affaires sociales. Les Français ont bien compris ce que vous proposiez dans le tunnel d'amendements que nous discutons depuis ce matin : des taxes, des taxes, toujours des taxes qui nous enverront dans le mur, notamment sur le plan économique. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – Exclamations sur quelques bancs des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

Vous n'avez cessé d'interpeller les ministres, notamment le ministre Dussopt, sur l'âge légal de départ – article 7 –, sur la pénibilité – article 9 – et sur la revalorisation des pensions – article 10.

M. Benjamin Lucas. Il ne veut pas nous répondre !

Mme Fadila Khattabi, présidente de la commission des affaires sociales. Nous ne demandons qu'à en discuter ! Supprimez vos amendements (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem. – Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES*) ; ou alors, assumez l'obstruction ! (*Les députés du groupe RE se lèvent et applaudissent.*)

M. Pierre Dharréville et Mme Karine Lebon. Ouvrez vos chakras !

M. Sylvain Maillard. Vous n'aimez pas le débat !

(*Les amendements identiques n^{os} 3133, 4614, 4698 et 9837 ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Louise Morel, pour soutenir l'amendement n^o 20377.

Mme Louise Morel. Pour assurer l'équilibre budgétaire de notre régime de retraite par répartition, nous pouvons baisser les dépenses, ce qui n'est pas souhaitable, mais nous pouvons également augmenter les recettes. C'est l'objectif de cet amendement qui résulte d'une consultation publique réalisée en Alsace, un territoire connu pour sa gestion saine des finances publiques, sur le thème des retraites.

À l'heure actuelle, les deux principales cotisations finançant les retraites sont, d'une part, la cotisation d'assurance vieillesse plafonnée à 6,9 % et qui ouvre des droits à la retraite et, de l'autre, la cotisation déplafonnée dont le taux est fixé à 0,4 % et qui constitue une cotisation de sécurité nationale. Je ne propose pas de modifier le taux de la cotisation plafonnée, dans la mesure où le plafond annuel de la sécurité sociale constitue la base de calcul de nombreuses autres allocations ; toutefois, puisque la cotisation sociale déplafonnée n'ouvre pas de droits à la retraite, je propose une augmentation légère

et progressive du taux de celle-ci, dans une fourchette comprise entre 0,4 et 2 %, sur la base d'un barème progressif qui serait prévu par décret.

Cette mesure concernerait uniquement les salariés percevant une rémunération supérieure à 3 666 euros bruts par mois. De cette manière, les 2,5 millions de salariés les mieux rémunérés du secteur privé et du secteur public cotiseront légèrement plus pour la solidarité nationale. À l'heure où nous mettons toutes les propositions sur la table pour préserver notre système de retraite par répartition, il me semble que cet amendement est le bienvenu. Je vous invite à le soutenir. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE, SOC et Écolo-NUPES.*)

M. Arthur Delaporte. Excellent !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Avis défavorable.

Un député du groupe SOC. Pourquoi ?

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Nous sommes tous attachés au financement de notre système par répartition. Le choix qu'a fait cette majorité est de s'attaquer au déséquilibre démographique qui est au cœur du sujet. Dans les années à venir, il y aura 20 millions de pensions à payer chaque mois ; il y en avait 12 millions au début des années 2000. Le nombre de retraités a doublé en une génération. Si nous voulons maintenir un système par répartition, la solution est soit d'augmenter les cotisations – ou les impôts, comme le proposent certains –, soit de travailler globalement un peu plus longtemps, en tenant compte du moment où chacun a commencé à travailler et de la pénibilité des conditions de travail. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

Mme Sophia Chikirou. Nous retenons la première solution !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Il est sain de faire vivre ce débat, mais je vous prie de retirer votre amendement au bénéfice de la cohérence de notre action, laquelle vise à ne pas renchérir le coût du travail. Le taux de chômage est au plus bas depuis quinze ans ; enfin, le plein emploi est atteignable. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem. – Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Frédéric Mathieu. Vive la radiation des chômeurs !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. C'est parce que nous avons fait preuve de cohérence et de stabilité dans notre politique. Il est important de conserver cette stabilité. Pour mémoire, le coût horaire du travail en France est encore supérieur de 22 % à celui de la zone euro.

Mme la présidente. La parole est à Mme Louise Morel.

Mme Louise Morel. Je retire mon amendement. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

M. Dominique Potier. Je le reprends !

(*L'amendement n^o 20377 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Thibault Bazin, pour soutenir l'amendement n^o 293.

M. Thibault Bazin. Plutôt que de pénaliser les salariés par de nouvelles taxes, comme le proposent les Insoumis, nous cherchons à formuler des propositions qui permettront d'améliorer le taux d'emploi ; celui des seniors, bien sûr, mais nous avons aussi parlé des mères de famille et l'emploi des jeunes mériterait également que l'on s'y intéresse.

L'amendement vise à alléger les cotisations pour l'embauche d'un salarié de plus de 55 ans, ce qui permettrait d'inciter à l'embauche des seniors. Le niveau de réduction serait défini par décret, en veillant à conjuguer l'équilibre du régime d'assurance vieillesse avec une incitation significative en faveur de l'emploi des seniors. Ce serait gagnant-gagnant : si une personne qui n'est plus dans l'emploi retrouve du travail, elle contribuera au système par ses cotisations et gagnera des droits pour la retraite. Il ne faut donc pas prendre en compte uniquement le coût induit par la perte de cotisations, mais aussi le gain réalisé. Cela participerait à lever des freins à l'embauche des seniors, comme celui de la reprise de l'ancienneté.

Vous me direz sûrement que ce texte n'est pas adapté et vous nous renverrez à un futur texte sur le travail. Pourtant, le véhicule approprié pour discuter des cotisations sociales et patronales, c'est le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS). J'ai peur qu'avec le texte auquel vous nous renvoyez systématiquement, on se trompe de train : le bon train à prendre pour les dispositifs incitatifs à l'embauche des seniors, c'est celui-ci.

(À seize heures dix, Mme Caroline Fiat remplace Mme Naïma Moutchou au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE MME CAROLINE FIAT

vice- présidente

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Nous avons eu ce débat à l'article 2 : les différents rapports sur le sujet ne présentent pas cette solution comme étant efficace. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. La question de l'emploi des seniors est au cœur de cette réforme et je vous remercie, monsieur Bazin, de nous permettre de poursuivre le débat. Comme vous le savez, nous avons proposé plusieurs dispositifs sur le sujet. Il y a eu, en premier lieu, l'index seniors, qui malheureusement n'a pas prospéré ici. Il y a, ensuite, l'harmonisation de la fiscalité des ruptures conventionnelles, puisqu'il existe actuellement, pour les entreprises, une forme d'incitation à se séparer de leurs seniors avant que ceux-ci n'atteignent l'âge légal de départ du fait d'une fiscalité plus accommodante ; nous avons remédié à ce problème.

Vous proposez ici, en complément, de baisser les cotisations patronales pour inciter au recrutement des seniors. Cette proposition appelle plusieurs remarques.

Tout d'abord, elle coûterait beaucoup d'argent ; il faut donc que son efficacité soit garantie. Le coût se monte, à gros traits, à 1 milliard d'euros par point de baisse de cotisations. Si vous voulez un effet significatif, il faut environ 4 points de baisse, ce qui représente 4 milliards d'euros en

moins pour le financement de la sécurité sociale. Si l'on était sûr de l'efficacité de la mesure, on pourrait suivre cette voie, mais j'ai un doute sur cette efficacité.

Ensuite, s'il existe des allègements de cotisations liés au niveau de salaire, notamment sur le SMIC, il n'existe pas d'allègements de cotisations liés à l'âge. Pourquoi ? Parce qu'il y a un risque d'effet de seuil. En l'occurrence, vous proposez de réduire les cotisations patronales à partir de 55 ans. Mettez-vous à la place d'un travailleur de 53 ou de 54 ans qui présenterait sa candidature à une entreprise. Celle-ci lui dira : « Je suis désolé, vous avez 53 ans ; revenez dans deux ans ! En attendant, je vais chercher quelqu'un d'autre. » (*Exclamations sur quelques bancs du groupe RN.*) Cela ne ferait que décaler le problème. J'ajoute que, statistiquement, les travailleurs seniors bénéficient davantage des allègements de cotisations qui existent au-dessus de 2,5 Smic – le « bandeau famille », dont on parle régulièrement et qui a été mentionné par Mme Pires Beaune.

Enfin, il a été démontré par les faits que le recul de l'âge légal de départ à la retraite améliore le taux d'emploi des seniors. Depuis la réforme Woerth de 2010, le taux d'emploi des seniors a progressé de 17 points. C'est cette réalité qu'il faut regarder, même s'il convient de prendre d'autres mesures par ailleurs, ce que nous faisons dans ce texte.

Mme la présidente. La parole est à M. Loïc Prud'homme.

M. Loïc Prud'homme. Nous retrouvons ici une marotte de la droite, qui va des députés du groupe LR au ministre Attal : la baisse des cotisations patronales. Mes chers collègues de droite, cela ne fonctionne pas ! Tout à l'heure, le collègue Di Filippo nous disait, quand nous voulions les augmenter, que cela ferait fuir les entreprises. Je n'ai pas entendu sa réponse : comment peut-on délocaliser les autoroutes, les stations-service, les supermarchés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*) Nous voulons les mettre davantage à contribution pour garantir la pérennité de notre système de retraite par répartition.

Monsieur Attal, vous nous rebattez les oreilles avec la question du coût du travail, de la compétitivité, etc. Je vous ai tout à l'heure donné un chiffre auquel vous n'avez pas daigné répondre : sur 70 euros de plus-value produite par une heure de travail d'un salarié dans notre pays, 18 euros lui reviennent pour vivre, lui et sa famille, soit 25 %.

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Ce n'est pas vrai. J'ai donné les chiffres tout à l'heure.

M. Loïc Prud'homme. Non, ce n'est pas faux, monsieur le ministre délégué ; ils sont tirés de vos documents. N'estimez-vous pas que les 75 % qui reviennent à tous les autres acteurs sont une ressource sur laquelle on peut prélever des cotisations pour garantir notre système ? Ou est-ce encore sur les travailleurs que vous allez faire peser l'effort en prélevant des cotisations sur leurs 18 euros, en les faisant travailler plus longtemps et, plus généralement, en acceptant que le curseur de la répartition – que vous avez déplacé, année après année, quinquennat après quinquennat, de plus en plus vers le capital et de plus en plus loin du travail –, reste toujours en défaveur des travailleurs ? Sur ce point, nous avons une différence d'approche idéologique fondamentale. Nous pensons qu'il faut déplacer le curseur de la contribution financière, et je dirai même : la contribution de nos vies, à chacun et à chacune, car les travailleurs vont contribuer par des années de vie pour faire perdurer ce système injuste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 4592 et des amendements identiques, je suis saisie par le groupe Renaissance d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. L'amendement de notre collègue Thibault Bazin soulève une véritable question, sur laquelle le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires a lui-même appelé l'attention de la Première ministre lorsqu'elle a reçu les responsables des groupes parlementaires à Matignon.

Il est étonnant, monsieur le ministre délégué, que vous contestiez la baisse des cotisations patronales pour le recrutement des seniors et non pour le recrutement des jeunes – pour eux, vous avez pourtant considérablement réduit les taux de cotisations.

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Non !

M. Charles de Courson. Mais si, monsieur le ministre délégué !

Un député du groupe LFI-NUPES. Il a raison !

M. Charles de Courson. Lors de son entrevue avec la Première ministre, le groupe LIOT avait également proposé une baisse des cotisations pour le recrutement des seniors, la question de savoir à partir de quel âge s'appliquerait la mesure – 57, 58 ou 59 ans – étant renvoyée au décret. Nous avons toutefois deux différences avec notre collègue Bazin, qui propose de baisser à la fois les cotisations salariales et les cotisations patronales. Compte tenu du coût d'une telle mesure, nous jugeons quant à nous préférable, d'une part, de réduire uniquement les cotisations patronales – nous défendrons tout à l'heure un amendement en ce sens – et, d'autre part, de ne pas appliquer cette réduction aux seules nouvelles embauches – dans le cas contraire, les salariés de plus de 55 ans d'une entreprise seraient traités différemment des nouveaux embauchés de la même tranche d'âge. La seule solution acceptable est de baisser les taux des cotisations patronales pour tous les salariés âgés de plus de 57, 58 ou 59 ans.

Quant à votre estimation du coût de la mesure, en réalité, tout dépend de l'âge à partir duquel elle serait appliquée. Dans son amendement, Thibault Bazin propose celui de 55 ans. Si l'âge de 57 ou de 58 ans était finalement choisi, le coût de la mesure serait réduit de 30 % à 40 %.

En tout état de cause, il s'agit d'une mesure qui mérite d'être examinée et que vous n'avez pas retenue, hélas, alors que plusieurs groupes vous y incitaient.

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Hetzel.

M. Patrick Hetzel. Je veux revenir sur les arguments développés par Mme la rapporteure générale et par M. le ministre délégué et rappeler, pour commencer, que plusieurs études économiques ont démontré l'effet positif des baisses de cotisations. Comme l'a souligné mon collègue Thibault Bazin, la baisse des cotisations patronales pour l'embauche des seniors créerait un effet de levier efficace pour l'emploi des seniors et favoriserait du même coup l'emploi des femmes, sujet dont nous débattons régulièrement. Répétons-le, pour atteindre une véritable égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, il faut les protéger elles aussi de la précarité liée à l'embauche. La mesure proposée

par M. Bazin aurait un effet incitatif positif pour les femmes. Si le Gouvernement se refuse à l'envisager, nous aimerions qu'il nous propose d'autres solutions, ce qu'il n'a malheureusement pas fait jusqu'à présent.

Mme la présidente. La parole est à M. Hubert Wulfranc.

M. Hubert Wulfranc. Ce matin, j'ai fait une observation sous forme de boutade : à entendre les députés de la majorité relative, le salaire est devenu une taxe insupportable pour les entreprises et le patronat. Cette observation n'a recueilli aucune réaction dans l'hémicycle. Or je viens de saisir le sens de l'une de vos phrases, monsieur le ministre délégué – vous me direz si je me trompe. Vous dites que le coût du travail dans notre pays est encore trop important par rapport aux autres pays et qu'il va falloir continuer de le baisser. À l'appui de cette affirmation, vous citez le chiffre de 22 % relatif à l'écart entre le coût du travail dans notre pays et le coût du travail dans l'Union européenne. Confirmez-vous cette affirmation, monsieur le ministre délégué ? Quant à moi, je la qualifie – mais elle seulement – d'assassine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Outre l'assurance chômage et la réforme des retraites, quels textes avez-vous encore dans vos tiroirs pour baisser un peu plus le coût du travail et les salaires ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES et Écolo-NUPES et sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

M. Fabien Roussel. Il a raison !

M. Sébastien Jumel. Il faut répondre !

Mme la présidente. La parole est à M. Marc Ferracci.

M. Marc Ferracci. L'amendement n° 293 soulève une question intéressante : celle de savoir si les réductions de charges pour les seniors seraient efficaces du point de vue du maintien dans l'emploi et des créations d'emplois. Sur ce point, ma réponse est un peu plus nuancée que celle de Patrick Hetzel.

Certes, les exonérations peuvent être efficaces, mais à certaines conditions – nous avons abordé le sujet avec Jérôme Guedj : elles le sont lorsqu'elles sont appliquées à des travailleurs faiblement qualifiés, dont la productivité est potentiellement inférieure au coût du travail ; dans ce cas, la réduction du coût du travail se justifie. Or, et j'y insiste, il n'existe aucune preuve que les seniors, quel que soit leur âge, aient une productivité inférieure aux autres salariés. Le critère d'âge n'est donc pas le bon critère pour cibler les exonérations de charges. Charles de Courson a mentionné la baisse de cotisations pour l'embauche des jeunes, appliquée par le Gouvernement. C'est justement parce que les jeunes, du fait de leur manque d'expérience, ont une moindre productivité que les salariés plus âgés que nous avons appliqué cette baisse des cotisations, notamment dans le cadre du dispositif d'apprentissage.

Si l'amendement était adopté, la baisse de charges pour l'embauche des seniors créerait un effet d'aubaine puisque certaines entreprises bénéficieraient d'exonérations pour l'embauche de seniors en réalité plus productifs que leurs autres salariés – raison pour laquelle les seniors ne sont pas menacés par des licenciements ou des ruptures conventionnelles. La question soulevée par l'amendement est pertinente, mais l'outil proposé n'est pas le bon.

Mme la présidente. La parole est à M. Arthur Delaporte.

M. Arthur Delaporte. Une fois n'est pas coutume, je remercie M. Attal de sa franchise, puisqu'il a reconnu que certaines exonérations n'obtenaient pas l'effet escompté sur l'emploi. C'est exactement ce que nous avons dit hier quand nous avons proposé de revenir sur plusieurs d'entre elles, notamment pour éviter de creuser le déficit de la sécurité sociale ou pour financer nos retraites. Hier, vous refusiez de reconnaître l'inefficacité de certaines exonérations. Vous dites aujourd'hui, à juste titre, qu'elles peuvent avoir un effet d'aubaine.

Puisque vous avez dit non hier à notre proposition et que vous dites non aujourd'hui à un amendement qui va dans le sens inverse, permettez-moi de vous interroger. Quand vous refusez l'augmentation des cotisations sociales, quel est votre objectif, monsieur le ministre délégué ? S'agit-il de protéger l'emploi ? Pourtant, vous venez de reconnaître que les exonérations n'ont pas toujours d'effet positif en la matière. Ou bien s'agit-il d'accorder des cadeaux fiscaux aux entreprises au détriment des Français les plus pauvres, qui seront les premiers à subir le report de l'âge légal de départ à la retraite ? Ma question est simple. J'espère que votre réponse le sera tout autant. (*M. Olivier Faure applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Kévin Mauvieux.

M. Kévin Mauvieux. Comme mon collègue du parti communiste, je voudrais revenir sur les propos de M. Attal, qui a rappelé, à juste titre, que la France était l'un des pays de l'Union européenne, mais aussi de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans lesquels le travail était le plus taxé.

M. Sylvain Maillard. Il a raison !

M. Kévin Mauvieux. Une question, que personne n'a soulevée, découle de ce constat. Alors que notre pays est l'un de ceux qui prévoient le plus de prélèvements obligatoires sur le travail, le Gouvernement nous explique qu'il doit s'aligner sur les autres pour fixer l'âge légal de départ à la retraite et le faire passer de 62 à 64 ans – on nous parlait de 65 ans à l'origine. Mais si nous taxons autant le travail, et beaucoup plus que les autres pays, alors pourquoi aurions-nous besoin de prévoir un âge légal de départ à la retraite identique au leur ?

M. Jocelyn Dessigny. Il a raison ! Où va l'argent ?

M. Kévin Mauvieux. Oui, concrètement, où va l'argent ?

Quant à l'amendement n° 293, il vise à diminuer les charges patronales pour les embauches de salariés de plus de 55 ans afin d'inciter au recrutement des seniors. Le groupe Rassemblement national soutiendra cette mesure, qui va dans le bon sens.

N'oublions toutefois pas le principe économique mis en évidence par la courbe de Laffer : au-delà d'un certain point, trop d'imposition tue l'imposition. Il existe un taux de prélèvement maximum qui permet d'obtenir le plus de rentrées d'argent possible. Au-delà de ce taux, les recettes fiscales diminuent – comme une allergie à l'imposition. La courbe de Laffer s'appuie sur différents critères, qu'il convient de distinguer lorsqu'on l'applique aux plus de 55 ans et aux moins de 30 ans. Or, en toute logique, il est difficile d'imposer le même niveau de charges pour un salarié de plus de 55 ans que pour un salarié de moins de 55 ans compte tenu de leurs différentes productivités.

Je le répète, nous soutiendrons l'amendement, et nous insistons sur un point : vous nous dites toujours que les charges sont trop élevées, mais vous n'avez peut-être pas atteint le point maximum de la courbe de Laffer. Nous sommes convaincus, quant à nous, que des ajustements sont encore possibles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. Tous les groupes qui le souhaitent se sont exprimés sur l'amendement.

La parole est maintenant à M. le ministre délégué.

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Je serai bref pour ne pas allonger les débats. Monsieur Prud'homme, vous avez dit que je ne vous avais pas répondu, mais je l'avais fait ce matin, par anticipation – peut-être n'étiez-vous pas encore arrivé –, lorsque nous avons abordé la question de la répartition de la valeur ajoutée. Voici, pour rappel, les chiffres de l'Insee – un institut de référence que, généralement, vous ne remettez pas en cause dans votre famille politique : en 1990, la rémunération des salariés représentait 56,6 % de la valeur ajoutée ; ce taux atteint 58,9 % aujourd'hui, soit une augmentation de 2,3 points. En France, le partage de la valeur ajoutée a évolué au bénéfice de la rémunération des salariés alors que dans d'autres pays, notamment aux États-Unis, cette dernière a connu un recul de 5 % dans la valeur ajoutée.

Monsieur de Courson, je maintiens qu'il n'y a pas d'allègements de cotisations pour l'embauche des jeunes dans notre pays, à moins que vous ne parliez du régime social spécifique de l'apprentissage, mais je crois plutôt que vous faites référence aux emplois pérennes. Actuellement, les allègements de cotisations sont ciblés sur le Smic, c'est-à-dire sur le niveau de salaire. Ils bénéficient principalement aux jeunes, puisque ce sont eux qui sont majoritairement recrutés au Smic, mais ils ne sont pas ciblés sur une tranche d'âge. C'est important car, je le répète, nous voulons éviter les effets de seuil.

À ce sujet, monsieur Mauvieux, j'ai débattu des allègements de cotisations liés à l'âge avec Éric Ciotti et Jordan Bardella lors du débat sur la réforme des retraites organisé sur France 2. J'avais alors indiqué, comme je viens de le faire, qu'une telle mesure aurait un effet de seuil et que les salariés de 52 ou 53 ans se verraient exclus de l'emploi au bénéfice des nouveaux salariés plus âgés. Sur le plateau, M. Bardella m'avait donné raison. C'est la deuxième fois que vous allez à l'encontre des positions du président de votre parti. La première fois, c'était lorsque vous avez voté contre la suppression du régime spécial de la RATP, alors que M. Bardella y était favorable. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Erwan Balanant. Vous allez avoir des ennuis !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Cessez de désobéir au président de votre parti ou alors assumez-le !

M. Sylvain Maillard. On va l'appeler !

M. Erwan Balanant. Il va y avoir des sanctions ! (*Sourires.*)

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Avec vous, on ne sait jamais où vous habitez ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

Monsieur Wulfranc, vous m'avez interrogé sur la question du coût du travail. Je sais que c'est un terme que vous n'appréciez pas. Vous n'aimez pas parler de ce que cela coûte pour un employeur de faire travailler quelqu'un et de le recruter.

M. Pierre Dharréville. Et qu'est-ce que ça lui rapporte ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. D'après les chiffres d'Eurostat pour le troisième trimestre 2022, le coût de l'heure de travail en France, dans l'industrie et les services marchands, s'élève à 41,8 euros, alors que le coût horaire de la main-d'œuvre pour l'ensemble de la zone euro est estimé à 34,2 euros. Le coût de l'heure de travail en France est donc bien supérieur de 22 % à celui de la zone euro. (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR-NUPES.*)

M. Matthias Tavel. Vous voulez que les Français aient le même niveau de salaire que les Bulgares ou les Croates ?

M. Olivier Faure. Et l'Allemagne ?

M. Fabien Roussel. Ils n'ont pas la sécu dans les autres pays !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Puis-je terminer ? Je n'ai pas interrompu M. Wulfranc quand il s'est exprimé tout à l'heure.

Je persiste donc : le coût du travail en France est supérieur à celui de la zone euro. Je ne souhaite évidemment pas que l'on renchérisse ce coût, et je l'ai expliqué à l'occasion de la discussion de l'un de vos amendements. Notre politique consiste précisément à ne pas relever le coût du travail et elle a des résultats. Je rappelle que 1,5 million d'emplois ont été créés depuis cinq ans,...

M. Olivier Faure. C'est faux !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. ...soit 25 milliards de cotisations supplémentaires chaque année.

Quand Lionel Jospin était premier ministre – les communistes participaient alors à son gouvernement –, les exonérations sociales ont doublé !

Mme Elsa Faucillon. Argument malhonnête !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Les exonérations de cotisations sociales ont également augmenté lorsque François Hollande était président de la République. Monsieur Faure, vous souteniez cette politique à l'époque. J'entends tout ce qui m'est dit aujourd'hui, mais lorsque la gauche était au pouvoir, elle a baissé les cotisations pour favoriser le travail et donc la justice sociale. (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR-NUPES.*) Quant à nous, nous assumons notre politique ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

(*L'amendement n° 293 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de cinq amendements identiques, n° 4592, 4631, 6647, 6843 et 7101.

La parole est à M. Damien Maudet, pour soutenir l'amendement n° 4592.

M. Damien Maudet. Il va permettre de renflouer un peu les caisses de la branche accidents du travail et maladies professionnelles. En effet, voici ce que nous a dit Elisabeth Borne le 10 janvier : « Nous demanderons aux employeurs une contribution supplémentaire pour le financement de la retraite »

– nous aurions presque pu l'applaudir. Elle a cependant ajouté : « Mais nous refusons qu'elle augmente le coût du travail. C'est pourquoi nous baisserons, symétriquement, la cotisation des employeurs au régime des accidents du travail et des maladies professionnelles, qui est très excédentaire. » Connaissez-vous, monsieur le ministre délégué, cette branche AT-MP ? Lisez-vous toujours *Politis*, ou l'avez-vous déjà lu ?

M. Bruno Millienne et M. Philippe Vigier. Oh !

M. Damien Maudet, Politis a publié un article sur le grand braquage de cette caisse, qui indemnise les victimes d'accidents du travail. Elle est financée en grande partie par les employeurs.

M. Sylvain Maillard. Et vous, vous avez lu *Pif Gadget* ?

M. Damien Maudet. Or vous vous apprêtez à baisser leur participation. La caisse en question est toujours excédentaire de 1 milliard d'euros car, du fait d'une importante sous-déclaration des maladies professionnelles et des accidents du travail, la branche maladie paie tous les ans ce dont devrait normalement s'acquitter la branche AT-MP. Les sous-déclarations sont compensées : le milliard d'euros d'excédent est transféré à l'assurance maladie. En réduisant les cotisations des employeurs, vous faites disparaître l'excédent, mais ce sera finalement à l'assurance maladie d'assumer seule la charge financière que vous reportez sur elle.

En conséquence, ma première question est la suivante : n'êtes-vous pas en train de créer un déficit de 1 milliard d'euros de l'assurance maladie, en baissant les cotisations AT-MP dues par les employeurs ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Ma deuxième question a trait à la durée de cotisation. Pour ma part, je suis né une année paire : vais-je cotiser quarante-trois ou quarante-quatre ans ? On ne sait pas trop.

Dernière question : pouvez-vous nous dire d'où sort le chiffre de 40 000 personnes censées bénéficier des fameux 1 200 euros ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Les amendements identiques n° 4631 de Mme Pascale Martin, 6647 de Mme Aurélie Trouvé, 6843 de M. Hadrien Clouet et 7101 de M. Bastien Lachaud sont défendus.

Quel est l'avis de la commission sur cette série d'amendements identiques ?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Vous voulez instaurer ce qui existe déjà dans le droit pour la branche AT-MP, à savoir une modulation du taux de cotisation en fonction de la sinistralité de l'entreprise : plus cette dernière est importante, plus les cotisations sont élevées, et l'inverse est vrai aussi. Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Même avis, pour les mêmes raisons.

Mme la présidente. La parole est à M. Fabien Di Filippo.

M. Fabien Di Filippo. La litanie des contraintes sur l'emploi et sur les entreprises se poursuit. Je ne voulais pas laisser penser à M. Prud'homme que je suis du genre à ne pas répondre aux questions de fond qui me sont posées. Bien sûr, il y a des entreprises et des services qui ne sont pas

délocalisables ; quand vous leur imposez des charges supplémentaires, cela se traduit par une augmentation des prix pour le consommateur. (*M. Loïc Prud'homme s'exclame.*)

Les usagers des péages paieront donc encore plus cher ; l'inflation augmentera encore et c'est le pouvoir d'achat des plus modestes qui en souffrira. Voilà comment fonctionne le circuit économique ! (*Mme Danièle Obono proteste.*) Et pour l'immense majorité de nos petites entreprises, notamment industrielles – je sais qu'elles sont nombreuses dans votre territoire de Gironde –, qui souffrent parfois beaucoup, c'est le chemin du déclin qui s'amorce, celui qui mène à la fermeture.

Vous avez donc raison : à ce sujet, nous nous trouvons sur des lignes idéologiques totalement différentes et irréconciliables. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) Mais force est de constater que pour l'instant, où que ce soit dans l'histoire, aucune augmentation très lourde des taxes, des charges, n'a jamais eu d'effet bénéfique sur l'emploi, surtout si l'on considère le long terme. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Catherine Couturier.

Mme Catherine Couturier. M. Dussopt est sans doute atteint d'épuisement professionnel puisqu'il n'est plus là ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.* – « Oh ! » sur les bancs du groupe RE.) Et vous, monsieur Attal, ne nous répondez pas ; peut-être êtes-vous, vous aussi, au bout de vos forces ? (*Sourires et applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Quant à moi, je vais vous parler de l'épuisement professionnel des salariés de Leclerc (*Exclamations sur les bancs du groupe RE*), qui sont 180 dans mon département de la Creuse. Une nouvelle direction est arrivée il y a deux ans et depuis, 80 salariés ont été licenciés ou se sont mis en arrêt. En effet, cette direction, par l'humiliation et le dénigrement, les a poussés à la démission.

Je peux aussi vous parler de l'épuisement professionnel des cadres. Lors de l'entretien professionnel qu'on leur fait passer tous les ans, on leur fixe des objectifs ; mais l'année suivante, même s'ils les ont atteints, on leur dit souvent que tel ou tel collègue a fait mieux, et donc qu'il faut faire plus !

M. Ian Boucard. L'avantage, chez vous, c'est que personne ne fait jamais mieux !

Mme Catherine Couturier. Voilà comment les choses se passent ! Par conséquent, oui, l'épuisement professionnel existe (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.* – *M. Benjamin Lucas applaudit également*), et il pousse malheureusement de nombreux salariés à se mettre en arrêt maladie, à cesser de travailler, à négocier des ruptures conventionnelles, et souvent à se retrouver au chômage sans être indemnisés ! Eh oui, voilà la réalité ! C'est cela, l'épuisement professionnel ! Toutes ces personnes bénéficient évidemment d'aides, pendant un certain temps, et coûtent donc forcément à la collectivité. Voilà ce à quoi conduit votre projet de réforme, dont nous demandons le retrait immédiat ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

M. Jocelyn Dessigny. À entendre les interventions du groupe LFI, je me persuade qu'ils vont finir par voter la motion de censure !

Mme la présidente. La parole est à M. Hervé de Lépinau.

M. Hervé de Lépinau. Je suis assez étonné de voir apparaître de tels amendements dans ce débat, qui n'en demeure pas moins très intéressant. La question du burn-out doit effectivement être abordée, mais peut-être pas dans le cadre du projet de loi traitant de la réforme des retraites ! Le Rassemblement national a déposé énormément d'amendements qui n'ont pas passé le filtre de l'irrecevabilité.

M. Louis Boyard. C'est parce que vous ne savez pas écrire !

M. Benjamin Lucas. Apprenez à rédiger des amendements !

M. Jocelyn Dessigny. Occupez-vous des vôtres !

M. Hervé de Lépinau. Et voilà que des questions liées à la médecine du travail surgissent dans le débat. Permettez donc que nous exprimions notre étonnement !

Je souhaiterais ensuite m'adresser à M. le ministre délégué chargé des comptes publics. Vous avez évoqué tout à l'heure deux possibilités pour traiter la question des retraites : soit l'augmentation des impôts, soit l'allongement du temps de travail – donc la réforme injuste que vous défendez.

Je suis désolé, monsieur le ministre délégué, mais je vais de nouveau évoquer une troisième voie, puisque vous ne répondez pas à notre interrogation : quid des économies dont nous disposons ? Je rappelle que pendant des années, certains budgets ont servi de variable d'ajustement – je pense, entre autres, à celui des armées –, et j'avais évoqué tout à l'heure le fait que le fonds de réserve pour les retraites (FRR) a servi à autre chose qu'à financer nos retraites. Quid de ces économies ? Vous ne nous répondez pas. Je crois que, maintenant, une réponse s'impose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Woerth.

M. Benjamin Lucas. Voilà l'aile gauche de la majorité !

M. Éric Woerth. Il est ici question du burn-out, ou épuisement professionnel. La branche AT-MP prend déjà en considération ces situations. Elles ne sont pas si simples à vérifier car elles sont moins objectives, au fond, que des situations relevant de purs problèmes physiques, mais il faut évidemment prendre en compte ce type de souffrances lorsqu'elles se présentent.

Cela dit, puisque nous parlons des retraites et en particulier des transferts entre la branche AT-MP et la branche retraite, je dois dire qu'il faut évidemment, lorsque c'est nécessaire, utiliser les fonds de la branche AT-MP pour financer une autre branche de la sécurité sociale ; c'est un usage assez classique.

Ce débat sur la fatigue professionnelle, nous l'avons eu souvent, et les mêmes arguments sont parfois utilisés à propos de la pénibilité. Doit-on considérer que la survenue d'une fatigue professionnelle définit un travail comme pénible ? La réponse est évidemment non,...

Mme Sophie Taillé-Polian. Bien sûr que si !

M. Éric Woerth. ...car la pénibilité est un constat objectif, lié à une situation spécifique, qui entraîne la possibilité d'un départ à la retraite prématuré ou en tout cas anticipé. La retraite anticipée n'est en revanche pas une réponse à des situations d'épuisement professionnel ou de burn-out : les réponses adéquates relèvent évidemment de la prévention et certains organismes, par exemple la médecine du travail, servent à cela.

D'autres points méritent d'être soulignés. Ces situations de fatigue professionnelle sont souvent dues non au travail en lui-même mais aux conditions psychologiques de travail, aux relations humaines entre la hiérarchie et les salariés.

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

M. Éric Woerth. C'est donc un sujet bien différent de celui de la pénibilité, et les moyens d'éviter ces situations sont tout autres. Depuis un certain nombre d'années, les salariés utilisent par exemple de plus en plus souvent leur droit d'attaquer leur employeur pour harcèlement professionnel. Ce sont bien les nouvelles formes de défense des salariés et des employés qui doivent être privilégiés.

Quoi qu'il en soit, la retraite – et le fait de partir plus tôt à la retraite – n'a évidemment rien à voir avec ces situations, même si elles doivent être prises en compte. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Hubert Wulfranc.

M. Hubert Wulfranc. Encore un petit mot, puisque nous en sommes réduits à réagir à des propos tenus par les membres de la majorité et du groupe LR, dont nous avons bien compris qu'ils s'inscrivent directement dans un certain carcan idéologique. Monsieur de Filippo (« *Di Filippo!* » sur les bancs des groupes RN et LR), ou plutôt Di Filippo, excusez-moi,...

M. Jocelyn Dessigny. Appelez-le « camarade Fabien », ça lui fera plaisir !

M. Fabien Di Filippo. Vous voyez des aristocrates partout !

M. Hubert Wulfranc. ...vous avez fait un raccourci majeur que je tiens à souligner, parce qu'il guide l'ensemble des réactions émanant des bancs de la majorité, des ministres et de votre groupe. Vous avez dit : « Voilà comment fonctionne le circuit économique ! » Le circuit économique est ainsi fait que lorsqu'on demande un effort aux entreprises, ce sont toujours les salariés – les petits – qui, au bout du compte, vont dérouiller !

M. Fabien Di Filippo. Et les consommateurs !

M. Hubert Wulfranc. Les salariés et les consommateurs, en effet. Nous comprenons mieux votre point de vue : à chaque suggestion, à chaque proposition visant à partager l'effort que vous exigez, vous renvoyez toujours vers les salariés ; ce sont d'abord eux qui doivent consentir à ces efforts. C'est 100 % des efforts pour le travail et zéro effort pour le capital ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*) Merci, monsieur Di Filippo, de cet éclair de génie qui permet de traduire clairement les termes de notre débat du jour. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES et sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophie Taillé-Polien.

Mme Sophie Taillé-Polien. Je dirai aussi quelques mots, car les risques psycho-sociaux sont tout de même sous-évalués. On ne les voit quasiment pas, ils ne sont pas réellement pris en compte et il est tout à fait inexact de dire qu'ils le sont dans la branche AT-MP ! D'ailleurs, nous n'avons jamais réussi à faire en sorte que le burn-out soit inscrit dans la liste des maladies professionnelles, qui devrait être étendue à bien d'autres types de maladies. (*M. Benjamin Lucas applaudit.*) C'est une difficulté majeure.

M. Jocelyn Dessigny. Vous nous parlez du travail alors que vous n'avez jamais travaillé !

Mme Sophie Taillé-Polien. Il existe en effet des situations dans lesquelles l'organisation du travail et la situation spécifique d'une entreprise créent du malaise et donnent lieu à des cas de burn-out. Mais il y a aussi des métiers qui sont particulièrement pénibles,...

M. Jocelyn Dessigny. Qu'est-ce que vous connaissez à la pénibilité du travail ?

Mme Sophie Taillé-Polien. ...particulièrement soumis aux risques psycho-sociaux. Cette pénibilité est bien réelle. Je parle évidemment, pour beaucoup, de métiers dits féminins, des métiers qui conduisent à accueillir des personnes en difficulté et vulnérables, ou à leur prodiguer des soins. Ils ont un effet sur la santé psychique qu'il est temps de prendre en compte comme une pénibilité réelle.

M. Bruno Millienne. Ceux qui sont pénibles, c'est vous !

Mme Sophie Taillé-Polien. Voilà qui serait un pas vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Écolo-NUPES, LFI-NUPES et GDR-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Bruno Millienne.

M. Bruno Millienne. Vous abordez un sujet qui est vraiment capital et que j'ai pu étudier moi-même, ayant été frappé jusque dans ma famille très proche par ces questions de burn-out. J'ai pu vivre la réalité de ce qu'est un burn-out : vous partez le matin en laissant chez vous quelqu'un qui est encore en vie, certes, mais dans un triste état ; vous revenez le soir pour retrouver cette personne prostrée sur le canapé. Il n'y a plus rien dans ses yeux et pendant cinq semaines, dans mon cas, je suis parti tous les matins au boulot en me demandant si j'allais la retrouver vivante le soir. Alors n'allez pas nous parler de burn-out, même à la Macronie. Nous sommes aussi sensibles à ce genre de choses. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Benjamin Lucas. Nous ne sommes pas là pour témoigner mais pour légiférer !

Mme Sophie Taillé-Polien. Votre vie ne nous intéresse pas !

M. Bruno Millienne. Néanmoins, le ministre Dussopt, présent parmi nous, prépare actuellement un texte essentiel sur les nouveaux usages en fonction des nouvelles aspirations des gens au travail. Dans ce cadre, la question du burn-out, en particulier, devra être étudiée avec la plus grande rigueur et la plus grande attention, mais cela ne peut pas être fait dans le texte que nous examinons aujourd'hui, qui est un texte budgétaire relatif à la sauvegarde de notre système de retraite par répartition. Vous n'arrêtez pas de nous reprocher de faire de l'obstruction, mais en déposant des amendements de ce type, c'est précisément ce que vous faites. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes Dem et RE.*)

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Je voudrais répondre à la question, posée par M. Maudet, sur la compensation versée à l'assurance maladie par la branche AT-MP. En raison de la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles dans notre pays, certaines personnes sont en arrêt maladie alors qu'elles devraient être en arrêt de

travail. L'assurance maladie prend ainsi en charge des arrêts de travail qui devraient l'être par la branche AT-MP, raison pour laquelle elle reçoit cette compensation annuelle.

Mme Farida Amrani. C'est normal, ça ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Le montant de cette compensation est fixé chaque année par un comité d'évaluation formé de médecins du travail, d'épidémiologistes et personnalités qualifiées, en lien avec les partenaires sociaux, et il figure dans le PLFSS. Dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023, il a augmenté de 100 millions d'euros pour atteindre 1,2 milliard d'euros.

Ce n'est donc pas une affaire de vol ou quoi ce soit de ce genre.

M. Aurélien Saintoul. Si !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Cette compensation vient très normalement corriger le fait que des déclarations d'arrêt maladie correspondent en réalité à des arrêts de travail.

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 4592, 4631, 6647, 6843 et 7101.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	364
Nombre de suffrages exprimés	298
Majorité absolue	150
Pour l'adoption	89
contre	209

(Les amendements identiques n^{os} 4592, 4631, 6647, 6843 et 7101 ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Je suis saisie de douze amendements, n^{os} 4596, 6648, 3118, 3581, 4602, 4629, 5228, 5598, 6649, 6845, 7148 et 10744, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n^{os} 4596 et 6648, ainsi que les amendements n^{os} 3118, 3581, 4602, 4629, 5228, 5598, 6649, 6845, 7148 et 10744 sont identiques.

Sur ces deux séries d'amendements identiques, je suis saisie par le groupe Renaissance d'une demande de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Les amendements identiques n^{os} 4596 de Mme Martine Etienne et 6648 de Mme Aurélie Trouvé sont défendus.

L'amendement n^o 3118 de Mme Marianne Maximi est défendu.

La parole est à Mme Danièle Obono, pour soutenir l'amendement n^o 3581.

Mme Danièle Obono. Nul doute que les collègues de la majorité vont approuver cet amendement qui porte sur un point de leur argumentation : le travail des seniors.

M. Bruno Millienne. Il fallait voter pour l'index seniors !

Mme Danièle Obono. Les gens d'un certain âge – notamment ceux de plus de 55 ans – ne peuvent pas toujours continuer à travailler même s'ils le souhaitent parce que les entreprises les licencient sous des prétextes abusifs.

M. Erwan Balanant. Ça aurait été bien, alors, d'avoir un index !

Mme Danièle Obono. Nous proposons d'infliger un malus à ces entreprises. Cela vous agace et vous rend fébriles de nous entendre présenter des amendements, mais celui-ci répond pourtant à l'un des problèmes que vous avez identifiés pour justifier votre réforme. Nul besoin de cette réforme, rejetée par la majorité des Français et Françaises : il y a d'autres solutions pour améliorer l'emploi des seniors et éviter leur licenciement, et pour répondre au besoin de financement et de ressources, dû au fait que l'on a vidé les caisses de la sécurité sociale.

Je suis sûre que vous serez d'accord avec nous. Si vous voulez que les seniors de plus de 55 ans puissent continuer à travailler s'ils le veulent, alors il faut voter pour appliquer ce malus aux entreprises qui les poussent vers la sortie. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.)*

Mme la présidente. L'amendement n^o 4602 de Mme Martine Etienne est défendu.

La parole est à M. Matthias Tavel, pour soutenir l'amendement n^o 4629.

M. Matthias Tavel. Ces amendements sont en quelque sorte un test de la sincérité du Gouvernement et de nos collègues. Ils sont défendus dans le cadre d'un texte et d'un débat pleins de mensonges, d'insincérité, d'à peu près, de dissimulation *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES)* : sur des sujets comme les 1 200 euros de pension minimum ou la durée des carrières longues permettant de faire valoir ses droits à la retraite, nous sommes soumis au bon vouloir du Gouvernement, ne sachant s'il répondra à la représentation nationale, ce qui est absolument indigne d'un régime parlementaire. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.)*

M. Emeric Salmon. Le test de sincérité, ce sera le vote sur la motion de censure !

M. Matthias Tavel. Si vous voulez vraiment favoriser l'emploi des seniors comme vous le prétendez, alors vous avez l'occasion de le faire en votant pour ces amendements qui pénalisent les entreprises qui se débarrassent de leurs seniors.

Mme Fanta Berete. Il fallait voter pour l'index !

M. Matthias Tavel. Arrêtez de faire croire que vous vouliez agir. *(Exclamations sur de nombreux bancs du groupe RE.)* L'index que nous avons supprimé ne pénalisait rien du tout. *(Mêmes mouvements.)*

Mme la présidente. Chers collègues, seul M. Tavel a la parole.

M. Matthias Tavel. C'était un thermomètre que n'accompagnait aucun traitement, aucun remède. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)* Avec cet amendement, nous proposons le remède. Si vous voulez vraiment lutter pour l'emploi des seniors, il faut pénaliser les entreprises qui les licencient, sinon vous montrerez que, sur ce sujet comme sur tous les autres, vous êtes des menteurs et des hypocrites. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)*

Mme la présidente. Les amendements identiques n^o 5228 de Mme Clémentine Autain, 5598 de Mme Mathilde Panot, et 6649 de Mme Aurélie Trouvé sont défendus.

La parole est à M. Hadrien Clouet, pour soutenir l'amendement n^o 6845.

M. Hadrien Clouet. Cet amendement – comme beaucoup d'autres qui ont été refusés jusqu'à présent – est d'intérêt général. Il l'est particulièrement car il s'agit de lever une taxe sur le pire qu'une entreprise puisse faire à son salarié, à savoir le placer dans une situation de danger, qui peut parfois aller jusqu'à la mort en cas de burn-out. La taxe aurait un double effet : prévenir le phénomène et alimenter l'assurance vieillesse.

Pourquoi l'assurance vieillesse ? Le burn-out est l'une des raisons pour lesquelles certains doivent partir trop tôt en retraite : il est à l'origine d'un tiers de départs anticipés. Il s'agit de résoudre deux problèmes en une seule imposition. (*Exclamations sur de nombreux bancs des groupes RE, RN et LR.*) Encore des taxes, me direz-vous. Eh bien oui, il est heureux qu'un comportement inacceptable soit sanctionné par une taxe. C'est même le principe d'une taxe. (*M. Thomas Ménagé s'exclame.*) Et si cette taxe ne devait plus rien rapporter à l'avenir, tant mieux : une fois que les burn-out auront disparu, tous les départs anticipés, qui coûtent très cher, auront aussi disparu. Ce serait d'une rentabilité totale.

À propos de burn-out, j'ai le sentiment que, côté ministériel, il peut arriver que l'on soit parfois surchargé de travail et en manque de temps pour revenir sur ses dossiers – je peux le comprendre. Afin d'éviter cela, je vous propose de nous répondre maintenant sur la raison pour laquelle certains salariés partiront à la retraite après quarante-trois ou quarante-quatre années à tirer, selon l'année à laquelle ils et elles auront commencé à travailler, de manière tout à fait indifférente à leur âge réel. S'il vous plaît, répondez-nous. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n^o 7148.

M. Bastien Lachaud. Monsieur le ministre délégué, nous sommes à un moment charnière. Vous nous avez fait débattre durant des heures et des heures d'un fumeux index seniors qui ne servait strictement à rien (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES*), à tel point que la représentation nationale, dans sa grande sagesse, l'a rejeté. (*Mme Laure Lavalette s'exclame.*) Nous vous proposons ici un dispositif efficace pour en finir avec le sort réservé aux seniors dans ces entreprises qui les licencient après avoir sucé toutes les années utiles de leur vie. Après les avoir usés jusqu'au bout, elles s'en débarrassent.

Si vous refusez cet amendement, cela démontrera toute l'hypocrisie qui était la vôtre en nous proposant cet index seniors (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Cela confortera ce que nous disions alors : vous présentez cet index seniors pour faire passer la pilule de votre réforme inutile et injuste du report de l'âge légal du départ à la retraite de 62 à 64 ans.

Puisque nous en sommes aux arguments fumeux, qu'en est-il du départ à la retraite pour les personnes aux carrières longues ? Est-ce que ce sera quarante-trois ou quarante-quatre années de cotisations, en fonction de l'âge d'entrée dans la vie active ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Loïc Prud'homme, pour soutenir l'amendement n^o 10744.

M. Loïc Prud'homme. Je vais profiter de cet amendement sur la contribution additionnelle, monsieur le ministre délégué, pour revenir à notre discussion sur la répartition de la valeur ajoutée. J'ai retrouvé le tableau de l'Insee auquel vous vous référez, sans oublier de lire les commentaires des statisticiens de l'Insee, notamment sur le fait que ce ratio est relativement stable depuis 2015, malgré une légère hausse en faveur du travail pendant le confinement de 2020.

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Cela n'a rien à voir avec les amendements !

M. Loïc Prud'homme. Les statisticiens de l'Insee, tout comme les économistes que nous consultons, trouvent que la mystérieuse stabilité de ce taux laisse supposer une fuite massive de la valeur ajoutée au cours de la période postcovid. Soyons précis et honnêtes, et revenons aux chiffres que je vous ai cités et qui émanent aussi de l'OCDE : sur 70 euros de richesses produites en PIB, 18 euros reviennent aux travailleurs. Autrement dit, 75 % de la richesse produite dans notre pays ne profite pas aux salariés. Trouvez-vous ce pourcentage satisfaisant ? Pour notre part, nous répondons par la négative.

Cette réforme des retraites soulève une question philosophique sur la part du PIB que l'on peut mobiliser pour faire en sorte que nos aînés – de plus en plus nombreux – aient une vie décente. Cette mobilisation du PIB permet actuellement à la France d'avoir le taux de pauvreté des seniors le plus faible des pays de l'OCDE. Peut-être cette situation ne vous convient-elle pas ? Peut-être voulez-vous affaiblir la protection sociale et faire en sorte que le taux de pauvreté augmente chez nos seniors dans le futur ? Si ce n'est pas le cas, nous devons nous accorder pour mobiliser plus de richesses.

C'était le sens de mon interrogation. Je pense que nous avons une position fondamentalement différente sur le sujet. Soyons précis sur les chiffres et aussi sur nos projets politiques respectifs. Vous n'êtes pas de gauche et je ne suis pas de droite, monsieur le ministre délégué. Vous hochez la tête, mais j'étais là ce matin, au moment où vous nous avez accusés de vouloir taper sur les petits tout en prétendant être de gauche. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Nous voulons une autre répartition de la richesse, comme notre camp social. (*Mêmes mouvements.*)

Mme la présidente. Sur l'amendement n^o 1018, je suis saisie par les groupes Renaissance, Rassemblement national et Libertés, indépendants, outre-mer et territoires d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune ?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Monsieur Prud'homme, je n'ai jamais dit que vous étiez de droite et que j'étais de gauche. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Je ne raisonne pas avec ces qualificatifs, mais je cherche où sont les bonnes idées, celles qui sont efficaces pour la France. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Raisonné en termes gauche-droite a malheureusement fait beaucoup de mal à la France.

M. Matthias Tavel. C'est vous qui faites du mal à la France !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Revenons-en à votre référence aux « petits ». Ce qui vous dérange, c'est que nous montrons concrètement le contenu de vos amendements. J'assume de dire qu'au moyen de deux de vos amendements successifs, vous proposez d'aller taper les retraités à 1 500 euros en leur infligeant une hausse de 160 euros de contribution sociale généralisée (CSG), tout en réduisant de 800 euros la CSG de ceux qui ont une retraite de 4 000 euros.

Mme Danièle Obono. Vous parlez de tout pour ne pas répondre à la question posée !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Tout cela ne correspond pas vraiment à votre logiciel habituel.

Ce matin, votre groupe a aussi défendu un amendement qui vise à faire payer des droits aux petites successions qui en sont actuellement exonérées. Pris la main dans le pot de confiture en débat public, vous avez retiré en catimini ces amendements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE et quelques bancs du groupe Dem.*) Vous n'assumez pas que vous voulez taper sur les Français qui travaillent, ceux de la classe moyenne. Nous sommes ceux qui protègent les Français de la classe moyenne contre vos assauts répétés et vos propositions. (*Mme Danièle Obono s'exclame.*)

Madame Obono, monsieur Tavel, vous êtes assez gonflés de nous donner des leçons sur l'emploi des seniors. Vous avez voté contre toutes les mesures proposées en faveur de l'emploi des seniors. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE et quelques bancs du groupe Dem.*) Quant à vous, monsieur Lachaud, vous avez prétendu que l'index seniors n'aurait servi à rien. Allez le dire à la CFDT, la première organisation à regretter que vous l'ayez supprimé. Arrêtez de mépriser les syndicats. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.* – *Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Prenons un autre exemple qui montre à quel point vous ne cherchez pas à nous aider à régler les problèmes. Hier soir, nous avons débattu d'un amendement de la présidente Aurore Bergé et de la rapporteure générale Stéphanie Rist sur l'emploi des seniors.

M. Sylvain Maillard. Vous avez voté contre !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Il aurait dû vous faire plaisir car il augmente la fiscalité pour les ruptures conventionnelles avant l'âge de départ à la retraite. Vous avez voté contre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Vous vous y êtes opposés. À part deux députés socialistes qui ont voté pour, tout le reste de la NUPES s'y est opposé parce que vous ne voulez pas régler les problèmes. Vous êtes dans l'incantation et votre seul projet est de taxer les Français de la classe moyenne qui travaillent. C'est votre objectif. Nous nous y opposerons jusqu'au bout. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.* – *Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Sylvain Maillard. Vous n'aimez pas la classe moyenne !

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Matthias Tavel, pour un rappel au règlement.

M. Matthias Tavel. Il se fonde sur l'article 70, alinéa 3, et concerne la mise en cause personnelle à laquelle s'est livré le ministre délégué. (*Exclamations sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

M. Bruno Millienne. Il n'y a pas eu de mise en cause personnelle !

M. Matthias Tavel. Il nous accuse d'être « gonflés ». Mais enfin, dans quel pays voit-on un ministre chargé des comptes publics présenter un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale qui ne respecte ni la loi organique qui régit ces textes ni la Constitution, et prétendre nous faire voter la partie recettes avant d'avoir répondu à nos questions sur les dépenses engagées ? (*Mmes et MM. les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent.* – *Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES.* – *Exclamations sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

M. Bruno Millienne. C'est scandaleux, madame la présidente !

M. Matthias Tavel. Vous voulez un débat insincère et des votes truqués pour imposer un projet dont les Français ne veulent pas, comme ils vous le diront dans la rue le 7 mars !

M. Bruno Millienne. C'est honteux, ce que vous faites !

M. Matthias Tavel. Et vous pliez ! Vous cédez, et vous partirez avec votre réforme sous le bras ! (*Mêmes mouvements.*)

Après l'article 2 (suite)

Mme la présidente. Sur les amendements en discussion commune, la parole est à M. Philippe Vigier.

M. Philippe Vigier. Dès que nous vous répondons, chers collègues de la NUPES – non pas *ad hominem* mais bien argument contre argument –, vous y voyez une mise en cause personnelle. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Benjamin Lucas. Vous êtes gonflé !

M. Philippe Vigier. Ce n'est pas acceptable ! Acceptez que nous puissions souligner vos incohérences, comme Gabriel Attal l'a très bien fait à l'instant concernant la CSG dont s'acquittent les retraités. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

M. Sylvain Maillard. Il a raison !

M. Philippe Vigier. Vous êtes tout de même gonflés...

M. Benjamin Lucas. On nous l'a déjà faite !

M. Philippe Vigier. ...d'avoir, comme membres de la représentation nationale, voté contre l'index seniors, qui aurait été le début de quelque chose ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.* – *M. Jean-François Coulomme mime un joueur de pipeau.*)

M. Arnaud Le Gall. Vous n'y croyez pas vous-mêmes !

Mme Ségolène Amiot. Cet index était vide!

M. Philippe Vigier. La CFDT a d'ailleurs discrédité ce choix. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

M. Nicolas Sansu. La CFDT demande le retrait de la réforme!

M. Philippe Vigier. Vous avez rendu un mauvais service aux Français! Relisez l'article 2!

M. Matthias Tavel. Vous aussi!

M. Philippe Vigier. Ensuite, vos amendements visant à instaurer un malus, que j'ai lus avec intérêt, renvoient à un décret en Conseil d'État les modalités d'application du dispositif. En procédant ainsi, vous piétinez les partenaires sociaux. (« *Eh oui!* » sur les bancs du groupe RE. – *Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Nous ne partageons pas cette conception des choses.

Alors cessez vos leçons de morale et gardez-les pour vous! Quant à nous, nous croyons à la valeur travail et nous garantirons la sauvegarde de notre système de retraite! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

Mme Prisca Thevenot. Bravo!

Rappels au règlement

Mme la présidente. La parole est à Mme Danièle Obono, pour un rappel au règlement.

Mme Danièle Obono. Il se fonde sur l'article 70, alinéa 3 : le ministre délégué nous a nommé désignés, mon collègue Matthias Tavel et moi-même, en donnant l'avis du Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

M. Bruno Millienne. Et alors?

Mme Danièle Obono. Je pense donc être dans les clous.

Par ailleurs, je le reconnais volontiers : nous sommes gonflés – gonflés de notre détermination à vous empêcher de faire voter votre loi (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES*), et de celle des millions de Français qui s'opposent à votre réforme!

M. Bruno Millienne. Ce n'est pas un rappel au règlement!

Mme Danièle Obono. Je maintiens également que ni vous ni la rapporteure générale n'avez répondu à nos questions ni expliqué pourquoi vous êtes défavorables à nos amendements. C'est bien le problème. Nous avons expliqué pourquoi nous étions contre l'index seniors – comme, d'ailleurs, la majorité des membres de cette assemblée, qui ont rejeté l'article 2 – en présentant des arguments. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

Mme la présidente. Merci de conclure, chère collègue.

M. David Valence. Ce n'est pas un rappel au règlement!

Mme Danièle Obono. Alors répondez : pourquoi ne voulez-vous pas créer un malus pour favoriser l'emploi des seniors?

M. Erwan Balanant. Nous vous avons proposé de créer un système de bonus-malus par amendement, mais vous avez voté contre!

Mme la présidente. L'article 70, alinéa 3, de notre règlement vise tout membre de l'Assemblée « qui se livre à une mise en cause personnelle [ou] qui interpelle un autre député ». Je vous invite donc à ne pas vous interpellier entre collègues, afin de ne pas vous exposer à des rappels au règlement. La règle est clairement écrite.

La parole est à M. Pierre Cazeneuve, pour un nouveau rappel au règlement.

M. Pierre Cazeneuve. Il se fonde également sur l'article 70, alinéa 3. Sans nullement remettre en cause votre présidence, il me semble que certains d'entre nous commencent à appliquer une définition exagérément large de la mise en cause personnelle.

Mme Danièle Obono. C'est la règle!

M. Pierre Cazeneuve. Le ministre délégué a simplement rappelé le vote des députés de la NUPES.

M. Maxime Minot. On ne remet pas en cause la présidence!

M. Pierre Cazeneuve. À ma connaissance, même si les débats au sein de votre intergroupe ne se passent pas très bien et que la stratégie que vous avez adoptée pour l'examen ce texte est un peu flottante – à tel point que personne ne comprend très bien où vous allez –, le terme « député de la NUPES » n'est pas encore une insulte! Mais peut-être avons-nous raté un épisode? Un peu de sérieux, chers collègues! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Pour le coup, il ne s'agissait pas d'un rappel au règlement, monsieur le député. (*Mme Danièle Obono applaudit.*)

M. Pierre Cazeneuve. Bien sûr que si!

Mme la présidente. Vous n'aviez pas été mis en cause nommément.

Je rappelle à chacun le conseil que j'ai donné hier et que vous êtes libres de suivre ou de ne pas suivre : les invectives et les interpellations entraînent des rappels au règlement. Si vous voulez que nos débats se poursuivent dans le calme, je vous invite à vous adresser aux membres du Gouvernement, à la rapporteure générale ou à la présidence, sans vous invectiver ou vous interpellier entre vous. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem. – M. Bastien Lachaud applaudit également.*) Ainsi, nous n'aurons plus à nous interroger sur ce qui constitue ou non un rappel au règlement.

La parole est à M. Bruno Millienne, pour un rappel au règlement.

M. Bruno Millienne. Il se fonde aussi sur l'article 70, alinéa 3. Chers collègues, il va devenir compliqué de débattre si vous criez à la mise en cause personnelle chaque fois que nous vous opposons un argument.

M. Matthias Tavel. Répondez à nos questions!

M. Bruno Millienne. Nous sommes résolument opposés à votre conception des choses, mais nous le savions depuis le départ : nos positions semblent à peu près irréconciliables. Cela ne nous empêche pas, toutefois, de tenter de débattre sereinement, d'aller au fond des choses et peut-être de trouver des accords sur quelques points.

M. Benjamin Lucas. Car vous êtes un spécialiste de la sérénité, c'est bien connu !

M. Bruno Millienne. Laissez-moi terminer – ce n'était que l'introduction. Si, chaque fois que nous mentionnons votre groupe, vous faites un rappel au règlement au titre de l'article 70, alinéa 3, nous serons bientôt comme les héros de *Harry Potter*, qui ne peuvent pas prononcer le nom de Voldemort ! (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe Dem. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme Danièle Obono. Ce n'était pas un rappel au règlement !

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Pradié, pour un nouveau rappel au règlement.

M. Aurélien Pradié. Il se fonde sur l'article 100. Monsieur le ministre, monsieur Dussopt, chaque fois que nous avons eu à défendre votre honneur dans cet hémicycle, nous l'avons fait. Les débats sont agités, tendus et très pénibles pour tout le monde. Je vous invite toutefois à ne pas sortir des mots croisés, comme vous venez le faire, pendant que la représentation nationale s'exprime. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

M. Benjamin Lucas. Les mots de Croizat, ce serait mieux !

M. Aurélien Pradié. Nous serons toujours au rendez-vous pour défendre l'honneur des uns et des autres dans cette enceinte,...

Mme Prisca Thevenot. Vous n'êtes jamais là !

M. Aurélien Pradié. ...mais le premier des respects, monsieur le ministre délégué chargé des comptes publics,...

M. Olivier Dussopt, ministre. Je ne suis pas chargé des comptes publics : vous m'avez confondu avec mon collègue Gabriel Attal !

M. Aurélien Pradié. ...c'est de ne pas faire des mots croisés pendant que la représentation nationale s'exprime, si pénible les débats fussent-ils ! (*Plusieurs députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent. – M. Benjamin Lucas applaudit également. – Exclamations sur les bancs des groupes RÉ, Dem et HOR.*)

Après l'article 2 (suite)

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Monsieur le ministre délégué, nous avons bien compris que vous n'êtes ni de gauche, ni de droite – aucun problème sur ce point. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) En revanche, vous avez cherché à noyer le poisson sur la question de la branche AT-MP. Mon collègue Maudet l'a souligné de façon très simple et très claire : la sous-déclaration des accidents du travail est compensée, par un jeu de vases communicants, par une prise en charge excessive des coûts liés à ces accidents par l'assurance maladie. Jusque-là, nous sommes d'accord.

Vous expliquez que ces coûts ne seront plus compensés. (*M. le ministre délégué esquisse un geste de dénégation.*) Si l'argent qui devait alimenter les caisses de l'assurance maladie par l'intermédiaire de la caisse gérant les accidents du travail ne sera plus versé, puisque la Première ministre a

annoncé une exonération pour les employeurs qui cotisent à la branche AT-MP. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Vous essayez de tourner autour du pot, mais le déficit atteint au bas mot 700 millions d'euros – peut-être même 1 milliard. Donnez donc les vrais chiffres et ne cherchez pas à noyer le poisson, comme vous le faites sur la question des quarante-trois ou des quarante-quatre annuités ou sur celle des 1 200 euros – laquelle devient parfaitement nébuleuse, puisque vous en êtes venu à expliquer qu'elle ne bénéficierait qu'à 40 000 personnes, et seulement en 2030. Il y a de quoi s'arracher les cheveux ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Benoit Mournet.

M. Benoit Mournet. À défaut de constituer une obstruction, le ralentissement du débat parlementaire nous conduit à des échanges quelque peu désordonnés, ce que je regrette. Je tiens tout de même à saluer la créativité des députés de la NUPES en matière de création de cotisations et de taxes, qu'ils proposent de multiplier avec, il faut bien le dire, la facilité de ceux qui n'auront pas à appliquer ce qu'ils proposent. J'ai une pensée pour les agents des impôts et des Urssaf potentiellement concernés par vos idées complètement inapplicables.

La solution que nous proposons est difficile : elle consiste à demander aux Français de travailler progressivement un peu plus longtemps. Nous continuerons de rappeler que, malgré le recul de l'âge légal de départ, 40 % des salariés continueront à partir avant 64 ans, car ils bénéficieront de l'application de critères de pénibilité ou du dispositif relatif aux carrières longues. Vous posez de façon récurrente, depuis ce matin, la question des effets de seuil. (« *Ab!* » sur les bancs du groupe LFI-NUPES.) Quelle mauvaise foi ! Nous avons créé deux nouveaux seuils, fixés respectivement à 18 ans et à 21 ans. Vous ne voudriez tout de même pas que nous fassions de chaque trimestre un seuil !

Mme Sophia Chikirou. Vous n'avez rien compris, c'est pour ça que vous dites une chose pareille !

M. Benoit Mournet. Néanmoins, la palme revient selon moi au Rassemblement national, qui se cache derrière une motion de censure pour mieux tenter de cacher une absence de solutions. (*Exclamations prolongées sur les bancs du groupe RN.*) L'un de vous suggérerait tout à l'heure de faire appel au fonds de réserve pour les retraites afin de réaliser des économies, ce qui n'a aucun sens. Vous êtes contre l'index seniors, contre le compte de pénibilité et pour le maintien des régimes spéciaux. Expliquez-nous, alors, comment vous comptez financer le déficit du système d'assurance vieillesse, qui atteindrait 26 milliards d'euros si votre proposition consistant à échelonner l'âge de départ entre 60 et 62 ans était appliquée ! (*Mme Marine Le Pen proteste.*) La réalité, c'est que vous voulez continuer de creuser la dette publique. En cela, vous êtes contre la souveraineté de la France. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Mme Marine Le Pen. Pouet pouet camembert ! (*Sourires sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Ian Boucard.

M. Ian Boucard. La résurgence des débats sur l'index seniors me donne le sentiment d'être dans *Retour vers le futur*. Si cet index a été rejeté par l'Assemblée nationale et si les élus du groupe Les Républicains ont voté unanimement en ce sens, chers collègues de la majorité, c'est parce qu'il ne servait à rien, qu'il n'était pas contraignant et qu'il n'apportait absolu-

ment aucune réponse. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) Oui à un grand plan pour l'emploi des seniors, mais non à un dispositif fourre-tout et complètement inutile!

Quant à vous, chers collègues de la NUPES, si vous êtes, comme nous, persuadés que cet index ne sert à rien – ce qui semble être le cas, puisque vous avez voté contre sa création –, peut-être auriez-vous nous épargner d'en discuter sans interruption pendant six jours et six nuits, de déposer 7 000 ou 8 000 amendements sur cette question et d'y revenir encore après le vote de l'article 2. Nos concitoyens attendent désormais de nous que nous débattions du cœur du texte, à savoir les articles 7, 8 et 9, qui portent sur le recul de l'âge légal de départ en retraite, la prise en compte de la pénibilité et les carrières longues. Nous arrivons à la fin des débats sur la réforme des retraites... (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Chère collègue, nous avons assisté à une litanie de propositions de taxes nouvelles, que vous avez abondamment développées. S'en est suivie une succession de rappels au règlement. Tout cela n'est pas sérieux. Les Français nous écoutent. Ils attendent de nous que nous débattions concrètement de la réforme des retraites. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme Ségolène Amiot. Vous n'avez rien compris!

M. Ian Boucard. C'est tout l'inverse que nous faisons depuis lundi dernier! Nous avons bien compris que si vous arriviez au pouvoir, chers collègues de l'extrême gauche (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES*),...

M. Matthias Tavel. Mais arrêtez!

M. Ian Boucard. ...les classes moyennes seraient lourdement taxées. Bravo à vous! Ce n'est pas le projet de société que les Français choisiront – plus je vous écoute, plus j'en suis convaincu! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Rappels au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Sylvain Maillard, pour un rappel au règlement.

M. Sylvain Maillard. Il se fonde sur l'article 100, relatif au bon déroulement de nos débats. Le leader de la NUPES...

M. Philippe Gosselin. Le *líder máximo*!

M. Sylvain Maillard. ...vient de mettre en cause nos collègues communistes en déplorant qu'ils se précipitent pour examiner l'article 7, au motif qu'ils ont retiré certains de leurs amendements! Il admet ainsi très clairement que le groupe La France insoumise-NUPES entend bloquer l'examen du texte! En voilà assez: nous souhaitons voter sur les différents articles et avancer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Je demande donc une suspension de séance, afin que les députés de la NUPES échangent entre eux et retirent ceux de leurs amendements qui n'ont d'autre vocation que de bloquer les débats! (*Mêmes mouvements.*)

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures quinze, est reprise à dix-sept heures vingt.*)

Mme la présidente. La séance est reprise.

La parole est à M. Sébastien Jumel, pour un rappel au règlement.

M. Sébastien Jumel. Je suis gêné de m'exprimer alors que M. Maillard n'est pas encore revenu dans l'hémicycle, car je souhaite lui répondre puisqu'il nous a directement interpellés.

Ses conseils de mauvais ami, nous n'en voulons pas. Nous ne sommes pas dupes de la majorité qui, depuis deux jours, multiplie les occasions d'embourber, de ralentir, d'obstruer le débat. Nous avons bien compris, chers collègues, que vous avez une peur féroce d'aborder l'examen de l'article 7. Nous vous y attendons, quand vous voulez!

M. Sylvain Maillard. C'est aux Insoumis qu'il faut le dire!

M. Sébastien Jumel. Je veux dire à M. Maillard que nous n'avons pas de leçons à recevoir d'individus de la sorte.

M. Sylvain Maillard. Mise en cause!

M. Sébastien Jumel. Jean-Luc Mélenchon suit nos débats avec intérêt, et il a raison de le faire car c'est actuellement le sujet de préoccupation majeur des Français.

M. Pierre Cordier. C'est vrai!

M. Sébastien Jumel. Mais, je le dis à l'ensemble de nos collègues, lorsque le groupe communiste prend une décision, il le fait, après y avoir réfléchi, en toute souveraineté et avec pour seule boussole le souci d'être utile aux gens, au mouvement social, en vous incitant à retirer votre mauvais projet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES.*)

Vous avez, chers collègues – je m'adresse à tous –, la possibilité d'accélérer les débats...

M. Sylvain Maillard. Retournez-vous: c'est au groupe LFI qu'il faut vous adresser!

M. Sébastien Jumel. ...pour que nous puissions aller au cœur de ce qui va faire mal aux vies: l'allongement de la durée de cotisation et les deux ans d'impôt sur la vie décidés par la majorité. Cela, nous voulons en parler tout de suite. Quand vous voulez, où vous voulez! (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES.*)

M. Sylvain Maillard. Parles-en à tes copains. Nous, nous n'avons que 16 amendements!

Mme la présidente. La parole est à Mme Marine Le Pen, pour un rappel au règlement.

Mme Marine Le Pen. Puisque nous en sommes aux mises en cause personnelles, je tiens à rappeler à notre collègue Mournet que lorsqu'on a accumulé 600 milliards d'euros de dettes en cinq ans et creusé le déficit de 150 milliards d'euros en une seule année, on n'a plus le droit de parler de déficit, ni même de prononcer le mot « déficit »! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. Frédéric Petit. Ce n'est pas un rappel au règlement!

Mme Marine Le Pen. Nous n'avons aucune leçon à recevoir, en matière d'économie et encore moins en matière de déficit, des députés Renaissance, compte tenu de leurs résultats déplorables dans ce domaine. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Antoine Léaument, pour un rappel au règlement.

M. Antoine Léaument. Sur le fondement de notre Constitution, notamment de l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui proclame : « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. »

Nous vous avons demandé des comptes, messieurs les ministres. Depuis ce matin, nous vous posons la question de savoir pendant combien d'années on devra avoir cotisé pour partir à la retraite lorsqu'on a commencé à travailler à 17 ans, à 19 ans, etc. Est-ce quarante-trois ans ? Quarante-quatre ans ?

Par ailleurs, mon collègue Guedj vous a demandé tout à l'heure quand vous avez obtenu le document que vous avez fini par évoquer sur France Inter il y a seulement quelques jours. Depuis combien de temps mentez-vous sciemment aux Français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Mme Aurore Bergé s'exclame.*) « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration » : nous attendons des réponses, messieurs les ministres !

Après l'article 2 (suite)

Mme la présidente. Nous revenons aux amendements en discussion commune. La parole est à Mme Sandrine Rousseau.

Mme Sandrine Rousseau. Je souhaite lever toute ambiguïté s'agissant de notre vote contre l'index seniors. En nous prononçant contre l'article 2, nous n'avons pas rejeté une première avancée. Cette disposition n'était que décoration, puisqu'elle ne comportait aucune espèce de contrainte pesant sur les entreprises.

M. Bruno Millienne. Elle est demandée par les syndicats, tout de même !

Mme Sandrine Rousseau. Si vous aviez adopté ceux de nos amendements qui tendaient à contraindre ne serait-ce qu'un tout petit peu ces dernières, sans doute aurions-nous considéré l'article 2 d'une manière différente.

Mais vous ne voulez jamais imposer la moindre contrainte aux entreprises. Faut-il rappeler que, depuis 1995, leur participation au financement de notre système social a baissé de 20 % ? Pourtant, lors de l'examen du projet de loi de finances initiale et du projet de loi de financement de la sécurité sociale, vous avez systématiquement refusé d'encadrer leur activité ou de soumettre les subventions qui leur sont accordées à des conditions.

Nous n'avons évidemment pas confiance dans les entreprises pour qu'elles embauchent spontanément et massivement des seniors, mais nous n'avons pas davantage confiance dans un index qui, en matière d'égalité femmes-hommes, n'a donné aucun résultat. Certes, l'interdiction de licencier des personnes âgées de plus de 59 ans pourrait freiner leur

embauche, mais au moins s'agit-il d'une contrainte – ce serait la première. Donc, adoptons ces amendements ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 4596 et 6648.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	221
Nombre de suffrages exprimés	220
Majorité absolue	111
Pour l'adoption	53
contre	167

(*Les amendements identiques n^{os} 4596 et 6648 ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 3118, 3581, 4602, 4629, 5228, 5598, 6649, 6845, 7148 et 10744.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	219
Nombre de suffrages exprimés	217
Majorité absolue	109
Pour l'adoption	53
contre	164

(*Les amendements identiques n^{os} 3118, 3581, 4602, 4629, 5228, 5598, 6649, 6845, 7148 et 10744 ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Charles de Courson, pour soutenir l'amendement n^o 1018.

M. Charles de Courson. À la différence des amendements que nous venons de rejeter, celui du groupe LIOT ne tend pas à instaurer un malus pour favoriser l'emploi des seniors, mais un bonus, sous la forme d'une réduction des cotisations sociales patronales. Contrairement à ce que vous avez indiqué tout à l'heure, monsieur le ministre délégué, il existe de nombreuses mesures de réduction des cotisations sociales liées à l'âge ; je pense aux contrats d'apprentissage, bien entendu, et, de manière générale, à tous les contrats destinés essentiellement aux jeunes, des anciens travaux d'utilité collective (TUC) ou des contrats jeune au dispositif actuel, par exemple. On peut être pour ou contre, mais nous avons une politique dans ce domaine.

Nous proposons une mesure analogue en faveur des seniors : en l'espèce, les salariés âgés de plus de 55 ans – mais il est possible de relever cet âge à 57 ans ou à 58 ans.

C'est une proposition qui n'a rien de révolutionnaire : l'un des trois syndicats patronaux représentatifs, la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), y est favorable.

Je ne suis pas insensible aux arguments évoqués tout à l'heure selon lesquels il faudrait concentrer cette dégressivité sur les bas salaires. Oui, je pense que ce serait raisonnable. Et, comme cela relève du pouvoir réglementaire, vous pourrez décaler l'âge de 55 à 57 ou 58 ans et financer la mesure par

un impôt général, comme c'est le cas pour les contrats destinés aux jeunes – par exemple, les contrats d'apprentissage.

C'est une piste envisagée par de nombreux courants politiques pour maintenir les seniors dans l'emploi. Or le drame de votre texte, c'est qu'il ne comporte pas de politique pour les seniors. L'index seniors n'en était d'ailleurs pas du tout une – et l'article 2 qui le prévoyait a été rejeté par une très large majorité d'entre nous.

Mme la présidente. Sur les amendements identiques n^{os} 3606 et suivants, je suis saisie par le groupe Renaissance et par le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission ?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Nous en avons déjà débattu et je donne un avis défavorable, sans en dire davantage pour avancer car il reste 3 600 amendements du groupe LFI-NUPES à examiner avant d'aborder l'article 7. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Nous en avons en effet déjà discuté, monsieur de Courson. Vous évoquez les emplois-jeunes, qui n'existent plus, mais vous parlez en fait de contrats différents. Pourtant, il n'y a pas d'allègements de cotisations spécifiques selon les âges, comme vous le proposez, mais selon les niveaux de revenus. Nous estimons que vous ne feriez que déplacer le problème, d'autant qu'avec le présent amendement vous voulez augmenter les cotisations des salariés âgés de 30 à 55 ans. En effet, le II de votre amendement précise qu'un « décret détermine les modalités d'application de cette dégressivité. Il prévoit notamment une augmentation des cotisations à la charge de l'employeur pour les salariés âgés de 30 à 55 ans [...] ». Aussi, pour compenser la baisse des cotisations à partir de 55 ans, augmentez-vous celles des salariés de 30 à 55 ans sur lesquels, donc, votre proposition aura un impact négatif. Votre mesure créera en outre un effet d'aubaine pour les entreprises puisque les salariés de plus de 55 ans en question sont déjà au sein de l'entreprise. Pour toutes ces raisons, j'émet un avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Viry.

M. Stéphane Viry. L'amendement de Charles de Courson est intéressant ; notre collègue reprend d'ailleurs une proposition de notre rapport d'information pour la commission des affaires sociales sur l'emploi des travailleurs expérimentés. Que l'index tel que le prévoyait l'article 2 ne soit pas une politique publique en faveur des seniors, la messe est dite et il fallait en effet purger l'équivoque comme l'Assemblée l'a fait hier.

Ensuite, on sait très bien qu'en matière d'emploi et d'accès à l'emploi des seniors, on a besoin des entreprises. Je m'inscris par conséquent en faux contre les procès d'intention que nos collègues de la NUPES font, depuis des heures, aux employeurs et aux entreprises. Si on veut conserver dans l'emploi des hommes et des femmes de plus de 50 ans ou leur en permettre l'accès, on aura, je le répète, besoin des entreprises, probablement dans le cadre d'un dialogue social

branche par branche pour trouver les modalités qui conviennent. Je m'étonne donc que, du côté de la gauche, on ne soit pas favorable à un éventuel dialogue social en la matière.

Enfin, il est vrai que des incitations sont parfois nécessaires pour que les seniors retrouvent un emploi. L'ajustement de la cotisation sociale me paraît être une excellente piste car recruter un senior, par nature, coûte plus cher puisqu'il faut tenir compte de sa carrière – aussi ce coût peut-il être un frein à l'embauche d'un homme ou d'une femme de plus de 50 ans. Donc, corriger, lisser, atténuer est, j'y insiste, une excellente chose. C'est pourquoi j'invite mes collègues du groupe Les Républicains à voter l'amendement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR. – M. Charles de Courson applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophia Chikirou.

Mme Sophia Chikirou. C'est une vieille recette que nous propose là M. de Courson, une recette inefficace que la baisse des cotisations sociales sur les salaires. Le Gouvernement fait déjà d'énormes cadeaux aux entreprises en les exonérant de cotisations sociales et patronales. Je pense, et je suis même certaine que ça ne fonctionne pas.

Je rappelle en outre qu'il existe une dizaine de dispositifs pour l'emploi des seniors. Je vais en citer quelques-uns pour faire avancer le débat : le CDD pour les seniors, le contrat de génération, le contrat de professionnalisation pour les seniors, l'aide différentielle au reclassement pour les seniors, le contrat unique d'insertion, les aides à l'embauche pour les seniors... Laissez-moi vous dire pourquoi il est impossible que ça marche.

Personne ne semble intégrer une vérité, ici : en 1981, la retraite à 60 ans a été votée. (*Murmures sur de nombreux bancs des groupes RE et LR.*) C'était une revendication de la gauche, des syndicats, des travailleurs, cela depuis plus d'un siècle.

Mme Émilie Bonnard. Oh là là ! C'est pénible tous ces poncifs !

Mme Sophia Chikirou. Jean Jaurès...

Mme Michèle Peyron. Mais laissez-le donc tranquille, Jaurès !

Mme Sophia Chikirou. ...défendait déjà la retraite à 60 ans.

Nous avons en France une certaine conception du temps de travail et du temps de vie, selon laquelle on estime qu'à partir de 60 ans on doit arrêter de travailler et cela pour mille et une raisons : parce qu'on est fatigué, bien sûr, parce qu'il est temps de laisser la place aux jeunes aussi... J'ajoute qu'à partir de 60 ans, le travail n'est pas de bonne qualité pour la majorité des seniors. (« Oh ! » *sur de nombreux bancs des groupes RE et LR.*) C'est la vérité ! Plus de 46 % des seniors – en particulier les femmes – qui travaillent le sont à temps partiel subi. Rendez-vous compte de cette réalité. C'est, je le répète, la vérité pour les travailleurs français. Plus vous approchez des 60-61 ans, plus vous avez de chômeurs et de personnes qui n'ont pas d'emploi. Donc il faut cesser d'essayer d'encourager le travail au-delà de 60 ans et il faut évidemment revenir à la retraite à 60 ans qui était une grande avancée, un grand progrès social. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Rémy Rebeyrotte. C'est ce que disait Mélenchon récemment !

Mme Émilie Bonnard. Vous espérez que les Français vont vous croire ? Ils sont moins bêtes que vous le croyez.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Castellani.

M. Michel Castellani. Le chômage des seniors est un problème essentiel non seulement du point de vue économique mais aussi du point de vue humain. Il faut en effet mesurer les dégâts qu'il provoque chez ceux qui arrivent à un âge avancé et qui se retrouvent aux marges de la société. Nous devons trouver une solution à ce problème. L'index seniors n'en était certainement pas une, je n'y reviens pas. Mais l'allègement du coût du travail est, lui, bel et bien une réponse. Pour savoir s'il va recruter ou garder un salarié, un employeur calcule d'abord le coût du travail. Je sais bien que des expériences ont été menées sans donner de résultats satisfaisants. Ce n'est pas une raison pour renoncer. Je soutiens l'amendement de notre collègue de Courson. On nous oppose un effet de seuil mais, précisément, l'amendement prévoit un effet dégressif censé l'atténuer. Mesurons donc l'impact du geste que nous pouvons faire ici en faveur des seniors. (*M. Charles de Courson applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la rapporteure générale.

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Je suis d'accord avec vous, madame Chikirou : j'aimerais pouvoir dire aux Français que demain ils pourront partir à la retraite à l'âge de 60 ans. Ce serait un progrès social mais, malheureusement, ce que nous constatons depuis hier, c'est que nous n'avons pas les moyens de le financer. (« *Bien sûr que si !* » sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.) En tout cas, vous nous démontrez, avec vos amendements, que vous ne le financez pas. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme Ségolène Amiot. C'est de la mauvaise foi !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1018.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	277
Nombre de suffrages exprimés	225
Majorité absolue	113
Pour l'adoption	29
contre	196

(*L'amendement n° 1018 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de sept amendements identiques, n°s 3606, 4718, 6678, 7429, 9821, 10768 et 19154.

La parole est à M. Michel Sala, pour soutenir l'amendement n° 3606.

M. Michel Sala. Depuis le début de la discussion, monsieur le ministre délégué, vous tentez de créer la confusion sur les méfaits de cette réforme. Vous nous accusez de défendre des amendements qui visent à favoriser les milliardaires au détriment des salariés. C'est tout de même fort de café : qui a baissé les impôts de production, favorisant comme jamais les milliardaires ? La baisse des impôts qui a profité aux entreprises est de 50 milliards d'euros par an, cependant que la

fortune des milliardaires français a augmenté de plus de 200 milliards d'euros depuis 2020. Les dix premiers milliardaires ont gagné 180 milliards d'euros.

Taxer d'à peine 2 % ces fortunes permettrait de combler le déséquilibre attendu du financement des retraites, déséquilibre d'ailleurs artificiellement créé. Or cette réforme pénalise l'ensemble des citoyens : nous devrions ainsi payer deux ans de nos vies – sans mettre à contribution les grandes fortunes et les dividendes ! La politique du ruissellement du président Macron est soit un échec, soit un mensonge. Pourtant, le montant des dividendes est exceptionnel : 80 milliards d'euros en 2022 pour les entreprises du CAC40, sans effet sur l'investissement ; 260 milliards d'euros si l'on prend l'ensemble des dividendes versés en France. Voilà pour l'urgence.

La pérennité de nos retraites, quant à elle, serait assurée puisque, grâce à cet amendement visant à soumettre les dividendes au taux de cotisation de base de 17,7 %, on gagnerait 48 milliards d'euros, de quoi proposer l'instauration du départ de l'âge à la retraite à 60 ans – plébiscitée par plus de 70 % des travailleurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Coquerel, pour soutenir l'amendement n° 4718.

M. Éric Coquerel. Nous voulons appliquer aux dividendes le taux de cotisation de base de la sécurité sociale – ce qui rapporterait aux caisses vieillesse plus de 40 milliards d'euros, on l'a dit, soit le double de la mesure que nous avons défendue ce matin.

Je tiens à répondre aux arguments avancés ce matin en particulier par Gabriel Attal et par Mme Émilie Bonnard, laquelle soutenait qu'elle n'était pas contre le fait de taxer des dividendes lorsqu'ils sont trop élevés, mais pas pour alimenter les caisses de retraite.

Dès lors que vous avez instauré le prélèvement forfaitaire unique (PFU) – la *flat tax* –, que vous avez plafonné à 30 % l'imposition des revenus du capital – et je l'avais dit à l'époque –, vous avez fait en sorte qu'une partie des rétributions des dirigeants ou des cadres, qui prenait autrefois la forme de salaires ou d'honoraires – et qui de ce fait étaient assujettis aux cotisations –, soit désormais constituée de dividendes – ce qui explique d'ailleurs en partie pourquoi leur montant explose. (*MM. Gabriel Amard, Sylvain Carrière et Antoine Léaument applaudissent.*)

Les dividendes sont donc devenus un des revenus du capital. Ils sont produits par les travailleurs – sans que cette richesse n'existerait pas –, et ils devraient être assujettis aux cotisations au moins le temps de combler le déficit du régime de retraite lorsqu'il existe. Nous ne proposons donc pas une fiscalisation de ces revenus mais, je le répète, leur assujettissement au taux de cotisation de base, dans la mesure où ils ont été détournés du rôle qui leur a été donné pendant longtemps.

Encore une fois, vous choisissez plutôt de faire payer les retraités non seulement en les faisant cotiser deux ans de plus, ce qui ne vous dérange pas, mais aussi en faisant en sorte qu'ils touchent deux ans de moins de pension, soit environ 10 % de la pension globale qu'on peut espérer quand on bénéficie d'une moyenne de vie de vingt-trois ans après le départ à la retraite.

Pour toutes ces raisons, collègues – notamment ceux qui redoutent une fiscalisation des revenus du capital –, votez ces amendements sans crainte : il ne s'agit que de cotisations qui renforcent le système redistributif intergénérationnel. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES. – Mme Elsa Faucillon applaudit également.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 6678 de M. David Guiraud est défendu.

La parole est à Mme Anne Stambach-Terreiro, pour soutenir l'amendement n° 7429.

Mme Anne Stambach-Terreiro. Quatre-vingts milliards d'euros de dividendes versés en 2022 par les entreprises du CAC40 ! Un record historique, s'est extasiée la presse. Je ne sais si c'est votre cas mais, quand on atteint un certain niveau, les chiffres ne signifient plus rien pour moi. Aussi ai-je fait un rapide calcul : si l'on avait réparti équitablement cette somme entre tous les Français, chacun aurait touché 1 176 euros. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Et encore m'en suis-je tenue au CAC40, mais si on prend en compte tous les dividendes versés l'année dernière, c'est-à-dire 260 milliards d'euros, chaque Français aurait gagné 3 800 euros. (*Mêmes mouvements.*)

Et qui récupère toute cette richesse, capte la plus grande part de ce magot ? Eh bien, ce sont les 0,1 % des plus riches, soit 40 000 personnes. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LFI-NUPES.*) Or cette richesse, nous ne cessons de le répéter, elle est le produit du travail des gens ; pourtant, le revenu du travail, lui, ne cesse de baisser à cause de l'inflation. Les gens n'arrivent plus à payer leurs factures, ne savent plus comment se chauffer, se restreignent quand il s'agit de se nourrir. C'est de cela que nous parlons. Et votre réponse, c'est de faire travailler tout le monde deux ans de plus. Sérieusement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Comment justifiez-vous ça ? Comment faites-vous pour regarder les Français dans les yeux ?

Collègues, vous nous reprochez de faire de l'obstruction mais nous faisons une proposition sérieuse. Vous voulez de l'argent ? En voilà ! Soumettons les dividendes à l'assiette des cotisations de la sécurité sociale. Avec ça, on finance la retraite à 60 ans pour tout le monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Il s'agirait d'une mesure juste et digne, car non seulement vous maltraitez les gens, mais en plus vous vous moquez d'eux. Vous n'en finissez plus de mentir sur la retraite à 1 200 euros minimum, après avoir suscité un véritable espoir. Comment pouvez-vous refuser de nous dire d'où viennent vos chiffres, monsieur le ministre délégué ? Et vous jouez désormais à « Am stram gram » s'agissant des carrières longues : ce sera quarante-trois années pour l'un, quarante-quatre pour l'autre ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Vous refusez de vous expliquer ? Mais ce n'est pas un jeu !

Mme la présidente. Veuillez conclure, chère collègue.

Mme Anne Stambach-Terreiro. Levez la tête de vos tableaux Excel, ou plutôt de vos mots croisés : nous parlons de la vie des gens, nous sommes la représentation nationale ! Messieurs les ministres, expliquez-vous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Mme Elsa Faucillon applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Charlotte Leduc, pour soutenir l'amendement n° 9821.

Mme Charlotte Leduc. Voici donc une nouvelle proposition de financement alternatif, parmi les dizaines qui nous permettraient, en faisant d'une pierre deux coups, de rétablir également de la justice sociale : vous n'avez qu'à choisir ! Cependant, aucune ne trouve grâce à vos yeux, car vous préférez voler les plus belles années de retraite à la totalité des Françaises et des Français plutôt que d'améliorer le partage des richesses et la solidarité – je dis bien « améliorer » car, franchement, on a de la marge.

Nous l'avons dit, les dividendes et rachats d'actions versés par les entreprises du CAC40 ont atteint en 2022 la somme record de 80 milliards d'euros – 80 milliards : j'insiste sur le chiffre pour que les gens l'entendent bien. Et si l'on considère l'ensemble des dividendes versés en France l'an dernier, ils s'élèvent à 260 milliards d'euros. Les plus riches se gavent et, pendant ce temps, les gens ne parviennent plus à boucler leurs fins de mois.

Si vous voulez continuer à parler de réforme juste et de progrès social dans les médias sans avoir à rougir de votre mensonge, faites donc contribuer les actionnaires et les rentiers qui s'enrichissent sans limite sur le dos des travailleuses et des travailleurs. L'application du taux de cotisation de base à la somme des dividendes versés chaque année rendrait le solde du système de retraite largement excédentaire, avec 48 milliards de recettes supplémentaires. Que de progrès sociaux pourrions-nous instaurer ! Nous les avons énumérés plusieurs fois : je pense à la retraite à 60 ans à taux plein pour toutes et tous après quarante annuités de cotisation, à la revalorisation de toutes les pensions pour une carrière complète au niveau du Smic revalorisé, ou encore à la revalorisation du minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté.

Toute la richesse produite doit être soumise à cotisations, car toute la richesse produite provient du travail. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) Votre refus catégorique de toute solution alternative vous discrédite totalement, tout comme votre refus également catégorique de répondre à nos questions sur les 1 200 euros, sur les quarante-trois ou quarante-quatre annuités, ou encore sur vos méthodes de chiffrage douteuses. Vous nous devez ces réponses ; vous les devez aux Françaises et aux Français. Il est temps ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Élisabeth Martin, pour soutenir l'amendement n° 10768.

Mme Élisabeth Martin. Les Français n'aiment pas les fainéants, les Français n'aiment pas les profiteurs de crise, les Français n'aiment pas qu'on s'enrichisse sur leur dos !

M. Jocelyn Dessigny. Alors arrêtez de revendiquer un droit à la paresse !

Mme Élisabeth Martin. Nous vous proposons donc d'accomplir plusieurs choses à la fois, à savoir faire œuvre de justice sociale, reconnaître la valeur travail à laquelle vous répétez être attachés et, par surcroît, dégager des recettes nouvelles.

Ainsi ces amendements identiques visent-ils à taxer les dividendes versés par les entreprises du CAC40, dont le montant inévitait à battu des records en 2022. En effet, pendant ce temps, les Français peinent à nourrir leurs familles et à payer leurs factures d'énergie. Pendant ce temps, et ce fut particulièrement le cas sous votre majorité,

reconnaissons-le, les inégalités sociales ont littéralement explosé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Nous vous proposons donc de récolter 48 milliards d'euros – j'insiste sur ce chiffre – de recettes supplémentaires, afin de tout simplement donner à chacun, quel que soit son âge et particulièrement aux plus anciens d'entre nous, les moyens de vivre; de donner à chacun un droit à la vie douce.

Les Français n'aiment pas non plus qu'on les prenne pour des imbéciles,...

M. Jocelyn Dessigny. C'est pour ça qu'ils sont de moins en moins nombreux à voter pour vous!

Mme Élixa Martin. ...raison pour laquelle, inlassablement, nous vous posons toutes ces questions et que nous poursuivons cette œuvre. Oui, vous nous devez la vérité! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Vous devez dire combien de personnes toucheront une pension de 1 200 euros, et quand. Vous devez dire combien d'annuités seront nécessaires. La meilleure preuve du fait que nous n'exagérons pas, c'est que plus vous parlez et plus les Français sont opposés à votre réforme. Plus vous parlez et moins les choses leur semblent claires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Adrien Quatennens, pour soutenir l'amendement n° 19154.

M. Adrien Quatennens. Depuis que notre système de retraite par répartition existe, à mesure que la part des seniors dans la population augmente, nous avons toujours accru proportionnellement la part des richesses produites consacrée au financement des retraites. À cet égard, si le COR affirme que les résultats de son rapport ne valident pas le bien-fondé des discours soutenant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses consacrées aux retraites, l'un de ses scénarios – oui, un seul – évoque un hypothétique déficit de 0,4 point de PIB.

Seulement 0,4 point de PIB: c'est pour cela que vous voulez sacrifier deux années de vie supplémentaires des Français. 0,4 point de PIB, c'est moins de 3 % du total des dépenses des retraites. 0,4 point de PIB, vous conviendrez que c'est modeste en comparaison des 6,4 points de PIB consacrés aux aides annuelles accordées sans contrepartie aux entreprises. 0,4 point de PIB, vous en conviendrez probablement aussi, c'est modeste à côté des 10,4 points de PIB que représentent les dividendes versés aux actionnaires. Car la question du financement des retraites n'est rien d'autre qu'une question de répartition de la richesse produite par le travail.

Depuis plus de quarante-huit heures, monsieur le ministre délégué, vous ne cessez de parler du prétendu renchérissement du coût du travail, mais vous oubliez toujours de dire que la productivité a augmenté. Pour notre part, nous nous évertuons à vous rappeler que c'est le travail qui produit la richesse et que s'il est une chose qui coûte bien trop cher en France, ce n'est pas le travail, mais le capital.

En 1981, les dividendes versés aux actionnaires représentaient en moyenne dix jours de travail par salarié. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) En 2012, les dividendes versés aux actionnaires représentaient quarante-cinq jours de travail. Et en 2022, cela a été dit par nombre de collègues, c'est un nouveau record de 80 milliards d'euros de dividendes qui a été atteint. (*Mêmes mouvements.*)

Mme la présidente. Merci, monsieur Quatennens.

M. Adrien Quatennens. Comme les précédents, cet amendement vise donc à soumettre ces dividendes, fruit de la richesse produite par le travail, aux cotisations sociales. Plutôt que de sacrifier deux années de vie des Français qui galèrent déjà pour finir le mois, partagez! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 6655, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission sur les amendements identiques?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. À vous écouter, on a l'impression qu'il n'y a aucune taxe sur les dividendes, alors que c'est bien le cas. Cette fiscalisation est d'ailleurs claire, puisqu'il s'agit d'un prélèvement forfaitaire unique s'appliquant à l'ensemble des dividendes. L'avis est donc défavorable. Je rappelle que nous avons déjà eu ce débat ce matin. On voit que vous ne voulez vraiment pas aller jusqu'à l'article 7! (« *Eh oui!* » sur plusieurs bancs du groupe RE.)

M. Sylvain Maillard. Ça se voit!

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Avis défavorable. À l'instar de Mme la rapporteure générale, je tiens à rappeler que les dividendes sont évidemment taxés et qu'ils contribuent ainsi au financement de notre modèle social et de notre sécurité sociale, par l'intermédiaire de la CSG sur les revenus du capital.

Quoi qu'il en soit, je ne suis pas certain que vous mesuriez les implications de ce que vous proposez ici. Vous affirmez que vous financerez le retour à la retraite à 60 ans – qui coûterait 85 milliards d'euros – à hauteur de 50 milliards grâce à une taxation sur les dividendes. Outre le fait que votre calcul se fonde sur une année exceptionnelle en matière de versement de dividendes, que ferez-vous les années où les entreprises n'en versent pas? Vous excuserez-vous auprès des Français et leur direz-vous qu'en conséquence ils ne pourront pas partir à la retraite à 60 ans, mais à 62 ans? (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem. – Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Et si le phénomène se reproduit, retournerez-vous leur présenter vos excuses en leur expliquant qu'ils devront désormais partir à la retraite à 63 ou 64 ans? En définitive, en agissant de la sorte, vous vous retrouveriez à genoux devant les entreprises, à les supplier de verser des dividendes à leurs actionnaires afin de financer la retraite des Français! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Frédéric Mathieu. Toute richesse est issue du travail!

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Vous voulez nous soumettre aux entreprises, aux dividendes et aux actionnaires. Mais ce n'est pas cela le système par répartition; ce n'est pas cela un système équilibré grâce aux cotisations des Français qui travaillent!

M. Frédéric Mathieu. Tout dividende est issu du travail!

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Par ailleurs, je souhaitais revenir sur un point de méthode – je me suis renseigné, le Gouvernement ne peut pas faire de rappels au règlement. Je constate néanmoins qu'après avoir voulu accélérer les débats – ce matin, du côté gauche de l'hémicycle, vous vous contentiez à l'appel de la plupart de vos amendements identiques d'annoncer : « Défendu ! –, une nouvelle bascule s'est opérée à partir de la publication d'un tweet de Jean-Luc Mélenchon. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE, LR et Dem. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Je ne sais pas si ce tweet avait réellement vocation à être rendu public ou s'il s'agit d'un *DM fail*, c'est-à-dire un message privé tweeté par mégarde et qui aurait trahi un secret, quoi qu'il en soit je vous en fais la lecture : « Incompréhensible retrait des amendements du PCF. Pourquoi se précipiter à l'article 7 ? [...] Hâte de se faire battre ? »

Que signifie ce message ? Que vous vous savez minoritaires et donc incapables de faire battre le Gouvernement, ce qui explique que vous deviez faire traîner les débats. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme Nadia Hai. Eh oui !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Voilà ce que vous dites. Voilà l'aveu de Jean-Luc Mélenchon. Regardez d'ailleurs ce qu'il se passe dans l'hémicycle : les socialistes ne siègent plus, probablement parce qu'ils sont dégoûtés de cette stratégie d'obstruction, et il ne reste plus que trois écologistes et trois communistes sur leurs bancs. Il n'y a donc plus que vous, La France insoumise : les autres n'adhèrent pas à votre obstruction. (*Applaudissements continus sur les plusieurs bancs des groupes RE, Dem et HOR et sur quelques bancs des groupes RN et LR. – Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.*) Vous ne voulez pas que nous débattions des vrais sujets du projet de loi. C'est inadmissible ! Acceptez que nous parlions du fond et que nous débattions ! (*Mmes et MM. les députés des groupes RE, Dem et HOR applaudissent vivement, certains s'étant levés. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Rappels au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Manuel Bompard, pour un rappel au règlement. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*)

M. Manuel Bompard. Il se fonde sur l'article 100, relatif à la bonne tenue des débats.

Monsieur le ministre délégué, il serait bon que vous cessiez vos diversions visant à nous empêcher de discuter des différents amendements que nous avons déposés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Vives exclamations sur les bancs des groupes RE et Dem.*) Ces amendements sont utiles, en ce qu'ils visent à dégager de nouvelles sources de financement – nous le disons depuis le début. (*Exclamations prolongées sur les bancs des groupes RE et Dem.*) Nous aimerions d'ailleurs qu'ils soient examinés dans leur globalité, de telle sorte que l'Assemblée nationale puisse se prononcer. J'ajoute que dans l'hypothèse où l'un d'entre eux serait adopté, votre volonté de reporter l'âge de départ à la retraite n'aurait plus qu'à tomber aux oubliettes. (*Exclamations sur les bancs du groupe RE.*)

Pour le reste, si vous souhaitez vraiment que l'article 7, mais aussi les articles 8, 9 et 10, ainsi que tous les autres soient examinés, il existe une solution très simple : prolonger

les débats et renoncer à utiliser l'article 47-1 de la Constitution ! Laissez-nous débattre de l'ensemble du texte : nous le ferons avec plaisir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RE, RN, LR et Dem.*)

Enfin, dans la mesure où cela ne vous dérange pas de réagir à un tweet et donc à quelque chose d'extérieur à cet hémicycle, cela doit signifier que vous êtes ouvert à l'idée de répondre à des questions qui ne seraient pas directement liées aux amendements en discussion. Je me permettrai donc de vous reposer deux d'entre elles, monsieur le ministre délégué. Pouvons-nous avoir la source des chiffres que vous nous avez donnés ce matin sur le nombre de bénéficiaires potentiels de la retraite à 1 200 euros ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Vives exclamations prolongées sur les bancs des groupes RE, RN, LR, Dem et HOR.*) Pouvez-vous enfin nous dire si, oui ou non, les personnes n'auront pas le même nombre d'années à cotiser suivant qu'elles ont commencé à travailler à 16, 17 ou 18 ans ? Répondez à ces questions au lieu de faire diversion ! (*Mmes et MM. les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent. – Exclamations sur les bancs des groupes RE, RN, LFI-NUPES, LR, Dem et HOR. – Claquements de pupitre sur les bancs du groupe RN.*)

M. Vincent Thiébaud. Ce n'était pas un rappel au règlement !

M. Jocelyn Dessigny. Votez plutôt notre motion de censure !

M. Philippe Gosselin. Même les communistes n'applaudissent pas, c'est révélateur ! Le splendide isolement insoumis !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Monsieur Bompard, si vous voulez que nous débattions de ces questions, ce n'est pas un problème de jours de séance disponibles, mais d'obstruction parlementaire : Jean-Luc Mélenchon l'assume lui-même sur Twitter, en disant qu'il faut faire traîner les débats car, sinon, vous allez vous faire battre. C'est écrit noir sur blanc ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, LR, Dem et HOR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Ugo Bernalicis. Vous voulez qu'on le fasse venir ? (*Sourires.*)

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Ensuite, puisque vous posez des questions extérieures à nos débats, on apprend de certains journalistes sur Twitter que votre décision de renforcer l'obstruction aurait été approuvée à une voix près au sein de votre groupe. Le confirmez-vous ? Il me semble que tous les députés ici présents sont curieux de savoir comment sont prises vos décisions. On attend votre réponse, car elle a un impact sur notre travail à tous. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR, plusieurs députés se lèvent. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Manuel Bompard, pour un rappel au règlement. (« *C'est le deuxième !* » sur plusieurs bancs des groupes RN et LR.)

M. Manuel Bompard. Sur la base de l'article 100, sur la bonne tenue des débats.

M. Attal a beaucoup de difficulté à lire les tweets, comme il a beaucoup de difficulté à répondre à nos questions. Oui, monsieur Attal, nous assumons : l'ensemble des articles de ce

projet de loi sont importants et doivent donc être débattus! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Vives exclamations sur les bancs des groupes RE, RN, LR, Dem et HOR.*) Pour cela, il existe une solution très simple : ouvrir des séances supplémentaires. Pourquoi ne pas le faire? Vous n'avez toujours pas répondu à cette question! Pourquoi nous obliger à adopter à la hâte, en dix jours, un projet de loi sur les retraites? (« *Ce n'est pas un rappel au règlement!* » sur plusieurs bancs des groupes RN, LR et Dem.) Pourquoi nous obliger à décider de repousser l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans en seulement dix jours? (*Les députés du groupe RN font claquer leur pupitre. – Vives protestations sur les bancs du groupe LR.*) Monsieur Attal, ne comptez pas sur nous pour être d'accord avec votre sinistre besogne. Je vous le confirme! (*Les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent. – Brouhaha.*)

Si vous voulez en savoir un peu plus sur le fonctionnement de notre groupe, je vous invite à répondre enfin à nos questions, qui sont très précises et qui intéressent l'ensemble des Françaises et des Français. (*Un brouhaha continu couvre la voix de l'orateur.*)

Mme la présidente. Je n'entends pas l'orateur s'exprimer! La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures, est reprise à dix-huit heures cinq.*)

Mme la présidente. La séance est reprise.

Après l'article 2 (suite)

Mme la présidente. Mes chers collègues, je vous invite à reprendre les débats de manière sereine. Si vous souhaitez que les présidents de séance puissent juger au perchoir de la pertinence d'un rappel au règlement, il leur faut pouvoir entendre l'orateur. (« *Oui!* » sur plusieurs bancs des groupes RN et LR.) Si on ne l'entend pas, on ne peut pas... (*Brouhaha.*) Bon, j'espérais pouvoir reprendre de manière sereine.

Nous revenons aux amendements n^{os} 3606 et identiques. La parole est à M. Vincent Thiébaud.

M. Vincent Thiébaud. Je souhaite intervenir, dans un esprit plus calme, sur le sujet des dividendes, dont nous débattons depuis ce matin. Les entreprises du CAC40 ont certes versé 80 milliards de dividendes, mais je vous rappelle que ces dividendes ne concernent pas que les gens les plus riches. Certains salariés des grandes entreprises ont placé leur argent dans des plans d'intéressement et touchent des dividendes. Pour eux, c'est un revenu supplémentaire.

M. Frédéric Mathieu. Cela ne remplace pas les augmentations de salaire!

M. Vincent Thiébaud. Pire que ça : ceux qui touchent des dividendes, ce sont aussi les patrons de très petites entreprises (TPE) et de petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que les artisans. Pour eux, c'est une rémunération de leur travail. On parle souvent ici des bouchers, des charcutiers, des boulangers. Certains ne se versent pas de salaire tous les mois, pour pouvoir absorber les charges et continuer à

payer les salaires de leurs employés. Ils se rémunèrent alors sur des dividendes, qui sont doublement taxés : le bénéficiaire est soumis à l'impôt sur les sociétés et le dividende est imposé lors de son versement.

M. Sylvain Maillard. Il a raison!

M. Vincent Thiébaud. Je m'adresse à ces commerçants, à ces artisans, à ces patrons de TPE et PME qui font vivre nos territoires pour qu'ils se souviennent comme les députés du groupe LFI et de la NUPES les traitent et les considèrent. Ces gens-là n'aiment pas ceux qui entreprennent! Ces gens-là n'aiment pas les commerces qui font vivre nos territoires! Ces gens-là n'aiment pas les petites entreprises! (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Ils s'en souviendront, comptez sur nous!

Mme la présidente. La parole est à M. Kévin Mauvieux.

M. Kévin Mauvieux. J'ai été créé en 2013 par François Hollande et j'ai donc été institué par le Parti socialiste et par la gauche ; je fais l'objet d'un coût estimé par mon propre comité de suivi à 107 milliards sur les cinq premières années ; je suis un cadeau fait aux entreprises, y compris les plus grandes, sans aucune contrepartie. Je suis? Je suis? (« *Le CICE!* » sur les bancs du groupe LR.)

Oui, messieurs, dames, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Le CICE a été instauré par vous, en face (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES*), et vous passez l'après-midi à nous dire que vous voulez sanctionner, taxer et imposer les entreprises parce qu'elles sont mauvaises, parce qu'elles ne jouent pas le jeu, parce qu'elles sont méchantes, parce qu'elles sont vilaines! Quand vous étiez au pouvoir (« *Nous?* » sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES), vous leur avez pourtant fait un cadeau de 107 milliards sur cinq ans!

M. Jocelyn Dessigny. Cela financerait dix ans de retraite!

M. Kévin Mauvieux. Vous voulez une retraite à 60 ans pour tous avec une réforme Touraine à quarante-trois annuités pour tous : cela signifie que, pour vous, chaque Français doit commencer à travailler à 17 ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Christine Le Nabour.

Mme Christine Le Nabour. Depuis le début de l'examen de ce texte, la NUPES n'a de cesse de taper sur les riches, sur les patrons, sur les milliardaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit également.*) Mes chers collègues, vous êtes atteints de richophobie! Votre obsession antiriches vous aveugle au point d'avoir déposé des amendements qui taxent les petits patrons et les classes moyennes.

Mme Danielle Simonnet. Non!

Mme Christine Le Nabour. Accuser les riches de tous les maux relève d'un parfait conservatisme. Ne laissez pas les Français croire qu'en taxant ceux qui créent de l'emploi, vous allez améliorer leur vie au travail et leur retraite. Laissez-nous vous parler des belles mesures de ce texte. Laissez-nous parler de prévention et de réparation de l'usure professionnelle, physique et mentale. Laissez-nous parler de retraite progressive. Laissez-nous parler de congés de reconversion. Laissez-nous parler de cumul emploi-retraite. Pour cela, cessez donc votre obstruction pour que

nous puissions passer aux articles 7 et suivants... et n'écoutez plus Jean-Luc Mélenchon. (*Sourires et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

M. Rodrigo Arenas. Quelle intervention percutante !

Mme la présidente. La parole est à Mme Murielle Lepvraud.

Mme Murielle Lepvraud. Nous ne sommes pas antiriches : nous sommes pour le partage des richesses. C'est très différent ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Nous proposons effectivement de soumettre les dividendes à des cotisations. La retraite à 60 ans avec quarante annuités, c'est possible, c'est facilement finançable et cela ne relève pas de la magie. Je cite le rapport d'Oxfam, paru le 16 janvier dernier : « En France, de mars 2020 à octobre 2021, la fortune des milliardaires français a augmenté de [...] 86 %. » (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Dans la même période, les salaires ont-ils augmenté de 86 % ? Non ! Pourtant, vous refusez toujours de les augmenter alors qu'une augmentation des salaires se traduirait par une augmentation des cotisations versées. Dans notre système de retraite, tout est question de salaires et de cotisations.

Vous ne cessez de supprimer des postes de fonctionnaires et d'instaurer des exonérations de cotisations pour ensuite faire les étonnés. Les Français savent pour quoi ils cotisent : pour financer notre système de protection sociale solidaire. Soixante pour cent d'entre eux seraient même prêts à cotiser plus pour ne pas retarder l'âge de départ à la retraite.

Mais il existe une solution plus juste : faire cotiser les plus fortunés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) Nous les connaissons. Ne vous inquiétez pas, cela ne changera rien à leur quotidien. Ils ne s'en rendront même pas compte. Nous sommes aussi une force de proposition et nous proposons donc de soumettre les dividendes à cotisation. Oxfam France a calculé que seulement 2 % de la fortune des milliardaires français suffirait à financer le déficit annoncé du système de retraite. Qu'attendez-vous ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandrine Rousseau. (« Oh ! » sur plusieurs bancs des groupes RE, LR et Dem.)

Mme Sandrine Rousseau. Monsieur le ministre délégué, j'ai l'impression que, depuis le début, vous vous jouez de cette assemblée. Ce n'est pas digne de notre démocratie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit également. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*) Nous aurions pu discuter de l'article 7 si vous l'aviez vraiment voulu, il suffisait de le mettre en premier dans la loi. (« Vous n'y connaissez rien ! » et protestations sur plusieurs bancs du groupe RE.)

M. Sylvain Maillard. Ça n'était juridiquement pas possible !

Mme Sandrine Rousseau. C'est vous qui écrivez la loi ! C'est vous qui avez décidé de l'ordonnancement des articles de ce projet de loi ! C'est vous qui refusez le débat sur l'article 7 ! Vous refusez que notre État soit un État social. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RE, LR et Dem.*)

Mme la présidente. S'il vous plaît, chers collègues, seule Mme Rousseau a la parole.

Mme Sandrine Rousseau. Vous faites en sorte que les entreprises aient zéro contrainte et vous préférez faire payer vos cadeaux aux entreprises par le corps des plus faibles.

M. Maxime Minot. Est-ce qu'on peut parler de la pénibilité ?

Mme Sandrine Rousseau. Vous aviez la liberté de placer les dispositions de l'article 7 bien plus en amont, mais vous avez refusé de le faire. Vous portez cette responsabilité ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Écolo-NUPES et LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Hubert Wulfranc.

M. Hubert Wulfranc. Les membres du groupe GDR, plus particulièrement les députés communistes, s'autorisent ce point d'ordre pour vous dénier, monsieur le ministre délégué, le droit d'user d'une manière parfaitement politique – qui provoque d'ailleurs le chahut – d'une appréciation extérieure à notre hémicycle...

M. Gabriel Attal, ministre délégué. C'est que le tweet de M. Mélenchon a un impact dans l'hémicycle !

M. Hubert Wulfranc. ...alors même que, comme vous, nous traitons du fond de cette réforme...

Mme Danièle Obono. Tout à fait !

M. Hubert Wulfranc. ...et des visions – certes diamétralement opposées – que nous en avons.

Si vous devez vous préoccuper de ce qui se dit et se passe à l'extérieur de cet hémicycle, préoccupez-vous d'abord du mouvement social, qui continue d'enfler (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES et Écolo-NUPES*) dans les villes et les villages de France ; il est divers, dense, populaire.

Peut-être entendrez-vous enfin la petite musique qui vous demande de retirer cette réforme. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) Les députés du groupe GDR, plus particulièrement les députés communistes, vous la chanteront jusqu'au terme du débat, dans l'union la plus totale avec le mouvement populaire. (*Mêmes mouvements.*)

Mme Nadia Hai. C'est vous qui y revenez, pas nous !

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Naillet.

M. Philippe Naillet. M. Thiébaud demande de ne pas taxer les dividendes au motif qu'ils le sont déjà deux fois. Je rappelle toutefois qu'un dispositif permet aux bénéficiaires de dividendes d'éviter la taxation : c'est l'avoir fiscal.

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Turquois.

M. Nicolas Turquois. Plusieurs orateurs ont fait état d'un déni de démocratie. Depuis huit jours, nos collègues de la NUPES jettent de l'acide sur les fondements de la démocratie ; un paroxysme a été atteint vendredi dernier et lundi. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Benoît Mournet. Bravo !

M. Nicolas Turquois. Je comprends que certains soient opposés à la réforme. Mais ceux qui manifestent en famille, de manière posée quoique avec conviction, se désolidarisent totalement de vos méthodes d'opposition. (*Applau-*

dissements sur quelques bancs du groupe RE.) Essayez donc d'argumenter sur le fond, et nous ferons progresser ce projet de loi.

M. Jocelyn Dessigny. Ça vaut aussi pour M. Mélenchon !

M. Nicolas Turquois. Essayez d'être respectueux des échanges, et nous ferons avancer notre démocratie. Arrêtez les agressions verbales : elles menacent son avenir. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes Dem et HOR.*)

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Hadrien Clouet, pour un rappel au règlement.

M. Hadrien Clouet. Je comprends que parfois les esprits s'échauffent...

Mme la présidente. Sur quel article vous fondez-vous ?

M. Hadrien Clouet. Sur l'article 100 du règlement, qui fonde la jurisprudence du Conseil constitutionnel sur la bonne organisation et la bonne tenue de nos débats.

Nous accuser, par exemple, de « jeter de l'acide » semble excessif. (*Exclamations sur les bancs du groupe RE.*) Abstenons-nous de ce type de réflexions.

Par ailleurs, toujours sur le fondement de l'article 100 du règlement, je m'étonne que l'amendement n° 6655 soit classé dans la même discussion que les amendements n°s 3606 et identiques.

J'en profite, en anticipant sur la suite, pour vous interroger sur un autre point technique : la variation du nombre d'annuités nécessaires pour partir à la retraite – c'est tantôt quarante-trois, tantôt quarante-quatre, selon que l'on a commencé à travailler à 16, 17, 18 ou 19 ans. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Monsieur Clouet, je vous confirme que l'amendement n° 6655 ne fait pas partie de la même discussion commune que les n°s 3606 et identiques ; le problème d'affichage qui le laissait penser est en cours de correction.

Après l'article 2 (suite)

Mme la présidente. Tous les groupes qui le souhaitent ayant pu s'exprimer, je mets aux voix les amendements identiques n°s 3606, 4718, 6678, 7429, 9821, 10768 et 19154.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	327
Nombre de suffrages exprimés	324
Majorité absolue	163
Pour l'adoption	73
contre	251

(*Les amendements identiques n°s 3606, 4718, 6678, 7429, 9821, 10768 et 19154 ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Aurélie Trouvé, pour soutenir l'amendement n° 6655.

Mme Aurélie Trouvé. Puisque nous ne souhaitons pas perdre de temps, je débattrai sur le fond, monsieur le ministre délégué. (« Ah ! » et applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.)

M. Patrick Hetzel. Il était temps !

Mme Aurélie Trouvé. C'est le contraire de ce que vous faites depuis si longtemps ! Les cotisations sur les dividendes constituent une excellente source de recettes, parce que les dividendes ont augmenté de 270 % en vingt ans. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) De plus, si de tels prélèvements conduisaient à réduire les versements de dividendes, ce serait une bonne chose, car ceux-ci se substituent à la rémunération du travail. (*Mêmes mouvements.*)

Enfin, puisque vous prétendez qu'ils auraient un effet terrible et affecteraient beaucoup de monde, sachez qu'en France, plus de 60 % des dividendes se concentrent dans les mains de 0,1 % des bénéficiaires de ces revenus. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) Retenez ce chiffre, qui met à terre votre argumentation selon laquelle les dividendes ne seraient pas qu'un truc de riche.

M. Frédéric Petit. Et les 40 % restants ?

Mme Aurélie Trouvé. J'en viens à cet amendement. Le déficit des caisses de retraite, s'il apparaît à terme – je rappelle que les caisses sont actuellement excédentaires, contrairement aux prévisions des modèles économiques –, sera un pur produit de vos politiques, notamment de vos nombreuses exonérations de cotisations sociales (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit également*) – qui coûtent, je le rappelle également, 86 milliards d'euros par an.

M. Fabien Di Filippo. S'ils parlaient plutôt des chèques qui bénéficient toujours aux mêmes ?

Mme Aurélie Trouvé. Nous proposons donc de supprimer ces exonérations de cotisations sociales, mais uniquement pour les formes non pérennes, aléatoires, de salaire, qui tendent à se substituer au salaire pérenne – à savoir la participation, l'intéressement et ainsi de suite. La mesure rapporterait 3,5 milliards d'euros par an, ce qui comblerait le déficit que vous avez entièrement construit.

Mme la présidente. Merci de conclure, chère collègue.

Mme Aurélie Trouvé. Cela permettrait d'éviter votre réforme absurde qui, je le rappelle, condamnera ceux qui seront âgés de 63 ans, onze mois et trente jours au mauvais moment à accumuler quarante-quatre annuités au lieu de quarante-trois. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES, ainsi que sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Vous rouvrez des débats que nous avons déjà eus ce matin et en début d'après-midi sur la taxation des dividendes. Nous avons déjà rappelé que ceux-ci sont déjà fiscalisés. De même, vous revenez au débat sur le déficit, alors qu'il me semblait que la NUPES était d'accord avec nous pour reconnaître son existence. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Vous avez raison, madame Trouvé, cela rapporterait de taper sur les salariés de la classe moyenne en diminuant l'intéressement et la participation dont 7,6 millions de salariés bénéficient! (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) La moitié des PME sont couvertes par un accord d'intéressement; nous voulons développer ce type d'accords pour la participation. (*Mme Maud Petit applaudit. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES*)

Sur qui allez-vous taper pour trouver vos 3 milliards? Sur les rémunérations des salariés de la classe moyenne!

M. Matthias Tavel. Augmentez-les, ces rémunérations!

M. Gabriel Attal, ministre délégué. C'est la réalité de votre projet pour les Français et précisément ce que nous voulons éviter: moins d'argent à la fin du mois sur le compte bancaire de ceux qui travaillent, pour financer les pensions de retraite.

M. Manuel Bompard. Vous, vous enlevez du salaire aux salariés!

Mme Danièle Obono. Augmentez les salaires!

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Comme vous, nous reconnaissons la réalité du problème de financement des pensions de retraite; mais contrairement à vous, pour les financer, nous n'augmentons pas les impôts: nous invitons les Français à travailler un peu plus longtemps, en aménageant les conditions pour ceux qui ont commencé à travailler tôt ou ont exercé un métier pénible. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme Sophia Chikirou. Ce n'est pas vous qui êtes concernés!

Mme la présidente. La parole est à M. Damien Maudet.

M. Damien Maudet. Poursuivons sur les déficits. Tout à l'heure, monsieur le ministre délégué, vous n'avez pas répondu à notre question concernant l'un d'entre eux.

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Si!

M. Damien Maudet. Non: au lieu de répondre, vous nous avez réexpliqué le fonctionnement actuel des transferts entre la caisse de la branche AT-MP et celle de la branche maladie – tous les ans, la première verse 1,2 milliard d'euros à la seconde. Or vous comptez réduire cette somme de 1 milliard environ, obligeant la branche maladie à compenser elle-même la sous-déclaration des accidents du travail et maladies professionnelles qui justifiait ce transfert.

M. Gabriel Attal, ministre délégué chargé des comptes publics et M. Frédéric Petit. Non!

M. Damien Maudet. Si, c'est Elisabeth Borne qui le dit. Peut-être n'êtes-vous pas au courant? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme Nadia Hai. Savez-vous à qui vous parlez?

M. Damien Maudet. Prenez le temps d'en discuter avec vos services et que le Gouvernement ouvre de nouvelles séances la semaine prochaine, pour que nous ayons le temps de débattre de tous les déficits et de toutes vos approximations. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

J'ai le sentiment d'être à la fin de l'année scolaire; tout le monde songe à ses vacances au ski, alors que le programme n'est pas terminé et qu'il faudrait poursuivre encore une

semaine. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe Écolo-NUPES. – Protestations sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

M. Philippe Gosselin. Nous, nous n'irons pas au ski!

M. Jocelyn Dessigny. Nous avons du travail dans nos circonscriptions!

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à Mme Émilie Bonnavard, pour un rappel au règlement.

Mme Émilie Bonnavard. Nous sommes les députés de tous les Français, chers collègues: vous êtes aussi les députés des milliers de Français qui sont saisonniers dans nos stations de ski. (« Sur quel article? » sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

Vous les méprisez (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LR, RE et Dem*) en méprisant l'économie et les flux saisonniers grâce auxquels ils vivent à l'année en montagne. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) En France, nous avons la chance d'accueillir actuellement les championnats du monde de ski alpin. Je souhaite que nous ayons une pensée pour tous nos champions et tous les organisateurs de ces championnats à Courchevel et à Méribel. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR, RE, Dem et HOR.*)

M. Hadrien Clouet. Bravo!

Mme la présidente. Nous avons tous compris que ce rappel au règlement faisait suite à une mise en cause personnelle du ski. (*Rires et applaudissements sur divers bancs.*) Il était donc de bonne foi.

Après l'article 2 (suite)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Je souhaite répondre à M. Maudet – sinon vous multipliez les rappels au règlement. Chaque année, la branche AT-MP verse 1,1 milliard d'euros à la branche assurance maladie pour compenser la sous-déclaration des AT-MP, qui sont donc pris en charge par celle-ci.

M. Damien Maudet. Tout à fait.

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Bien. Vous prétendez que ce transfert sera supprimé.

M. Damien Maudet. Non!

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Je vous répète que c'est faux: il continuera. Vous faites en réalité référence à une autre annonce de Mme la Première ministre: nous modulons les taux de cotisation, pour diminuer les cotisations versées par les entreprises à la branche AT-MP de 800 millions d'euros et augmenter celles versées à la branche vieillesse de 800 millions d'euros. L'opération est neutre pour les entreprises et laissera suffisamment d'excédents à la branche AT-MP pour maintenir son transfert à la branche maladie.

M. Damien Maudet. Non!

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Si, vous pouvez vérifier, à l'alinéa 33 de l'annexe au présent projet de loi : pour la branche AT-MP, la prévision d'excédent est 2,1 milliards d'euros en 2026.

Mme Sophia Chikirou. Les excédents, vous en trouvez quand ça vous arrange !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Cette branche restera donc excédentaire, même en diminuant ses recettes de 800 millions d'euros et en poursuivant les transferts pour 1,1 milliard d'euros. Manifestement, c'est vous qui n'avez pas compris. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.*)

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Damien Maudet, pour un rappel au règlement.

M. Damien Maudet. Je le fais sur le fondement de l'article 70, alinéa 3, pour mise en cause personnelle suite à l'intervention de ma collègue du groupe Les Républicains. Nous n'avons évidemment aucun problème avec l'économie du ski. (*Protestations sur quelques bancs des groupes RE et Dem.*)

M. Philippe Vigier. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Damien Maudet. En outre, je siège avec vous en commission des finances et vous avez, comme moi, auditionné les acteurs de cette filière.

Mme la présidente. Merci, cher collègue.

M. Damien Maudet. Ils nous ont expliqué que la réforme de l'assurance chômage allait les détruire. Le problème, c'est que les députés préfèrent partir en vacances plutôt que... (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur. – Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Après l'article 2 (suite)

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Thiébaud.

M. Vincent Thiébaud. Monsieur Naillet, vous m'avez interpellé sur la double imposition. Pour information, l'avoie fiscal n'existe plus – cela a été adopté en projet de loi de finances.

D'autre part, non seulement vous prétendez taxer les revenus complémentaires des petits entrepreneurs, mais vous voulez aussi taxer les salariés. C'est énorme ! À qui profitent l'intéressement et la participation ? Aux salariés ! Depuis ce matin, vous nous parlez de favoriser le partage de la valeur. Nous avons là un dispositif qui fonctionne, qui apporte des revenus complémentaires aux salariés et qui leur permet de capitaliser pour réaliser des achats, notamment de logement. Et vous nous proposez de le taxer !

Je le répète, c'est énorme ! Quelle est votre idéologie ? Vous avez déposé des tonnes d'amendements pour bloquer le débat et faire de l'obstruction sur ce projet de loi, un point c'est tout. Et comme le disait un grand humaniste du XX^e siècle : « ça ose tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît. » (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme Astrid Panosyan-Bouvet. Très bien !

M. Sébastien Peytavie. Là, c'est autorisé ?

Rappels au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Matthias Tavel, pour un rappel au règlement.

M. Matthias Tavel. Je le fais sur le fondement de l'article 70, alinéa 3, car la référence de notre collègue est suffisamment connue pour que nous puissions répondre. (*Exclamations sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

M. Bruno Millienne. Je ne connais pas, je suis inculte !

M. Matthias Tavel. Cher collègue, si vous voulez que le débat avance, répondez à nos questions ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) Monsieur le ministre délégué, part-on après quarante-trois ou quarante-quatre années de cotisations quand on a commencé avant 20 ans ? Respectez cette assemblée et ne prenez pas les Français pour des... (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Jumel, pour un rappel au règlement.

M. Philippe Gosselin. On va enchaîner les rappels au règlement ?

M. Sébastien Jumel. Je le fais sur le fondement de l'article 100, madame la présidente. Au cours de la discussion générale, François Ruffin a dit : « Vous faites pitié. » J'ai trouvé la formule bien choisie et ce soir, chers collègues, plus particulièrement ceux de la majorité, quand je vous écoute, vous me faites honte. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES et Écolo-NUPES. – Protestations sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*) J'ai honte de participer à cette mascarade ; j'ai honte d'un tel décalage par rapport aux préoccupations des Français... (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur.*)

Mme la présidente. Ce n'est pas un rappel au règlement, monsieur le député.

La parole est à Mme Nadia Hai, pour un rappel au règlement.

Mme Nadia Hai. Sur le fondement de l'article 100, madame la présidente, pour la bonne tenue de nos débats.

M. Benjamin Lucas. C'est confus !

Mme Nadia Hai. Depuis quelques heures, nous assistons à un naufrage de la NUPES, un naufrage politique clairement assumé. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et RN. – Protestations sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

M. Sébastien Peytavie. C'est un rappel au règlement, ça ?

M. Aurélien Pradié. Ce n'est pas un rappel au règlement !

Mme Nadia Hai. Vous tournez en rond, vous ralentissez les débats !

M. Philippe Gosselin. Allez, maintenant, on avance !

Mme Nadia Hai. Nous examinons cinq amendements à l'heure ! (*M. Thomas Ménagé et Mme Laure Lavalette s'exclament.*) Vous ne voulez pas arriver à l'article 7, c'est assumé.

M. Jumel parle de pitié et de honte. Mais la pitié et la honte, elles sont dans votre camp! (*M. Sébastien Jumel et Mme Danielle Simonnet balaient devant eux avec leurs mains.*)

M. Raphaël Schellenberger. Elle va entrer à l'Académie française, avec ça...

Mme Nadia Hai. Il est temps que vous l'assumiez! Nous voulons avancer et atteindre l'article 7 pour discuter des besoins et des intérêts des Français. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Après l'article 2 (suite)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Paul Mattei, qui va ramener la sérénité dans nos débats, j'en suis sûre.

M. Jean-Paul Mattei. Je ne vais pas faire un rappel au règlement – excusez-moi. Je vais essayer de parler du fond, sur un sujet que j'affectionne – les dividendes. Qu'est-ce qu'un dividende? C'est un bénéfice après paiement des 25 % dus au titre de l'impôt sur les sociétés...

M. Jean-René Cazeneuve. Exactement!

M. Jean-Paul Mattei. ...auquel s'ajoutent 30 % de prélèvement forfaitaire unique ainsi qu'une contribution exceptionnelle de 3 à 4 % sur les hauts revenus. On arrive ainsi à plus de 50 % de taxation. Il faut donc faire très attention.

J'entends le débat – et vous savez que je l'apprécie. Mais dans une réforme des retraites, il faut sécuriser les flux, et notamment les sources de financement. Il est donc plus raisonnable, et plus sûr, de travailler sur les cotisations.

Enfin, dans certains types de sociétés, au-delà de 10 % de la valeur des capitaux propres de la société, si vous distribuez des dividendes, vous payez des charges sociales. Nous ne pouvons donc pas lancer ainsi des amendements dans tous les sens (*Mme Christine Arrighi proteste*); il faut faire preuve de cohérence. Vous ne pouvez pas dire que les dividendes ne sont pas taxés.

Mme Danièle Obono. Ils ne le sont pas assez!

M. Jean-Paul Mattei. C'est faux, et la taxation, relativement importante, contribue aussi au financement des retraites. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Dem et RE.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

Mme Sophie Taillé-Polian. S'agissant de la participation et de l'intéressement, monsieur le ministre délégué, nous ne sommes pas très favorables à la façon dont les choses évoluent : petit à petit, les salariés sont de moins en moins payés avec des salaires et de plus en plus avec ces dispositifs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Écolo-NUPES et LFI-NUPES.*) Or cela fait porter le risque de l'entreprise sur les salariés...

M. Bruno Millienne. S'ils travaillent bien, l'entreprise se porte bien!

Mme Sophie Taillé-Polian. ...alors qu'ils n'ont pas voix au conseil d'administration. Tant de salariés sont licenciés alors que les difficultés de leur entreprise sont liées aux mauvaises décisions des dirigeants! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) On l'a encore constaté tout récemment dans le secteur de l'habillement!

Oui, nous considérons qu'il faut arrêter d'inciter à l'intéressement contre le salaire. Le salaire, c'est une garantie pour les salariés – ils savent combien ils reçoivent chaque mois et chaque année.

M. Benjamin Lucas. Nos collègues n'aiment pas les salaires!

M. Bruno Millienne. Arrêtez de dire cela!

Mme Sophie Taillé-Polian. Les salaires, ce sont aussi des cotisations sociales qui financent notre système de retraite.

Enfin, j'en ai assez d'entendre la majorité – ou la minorité – présidentielle pérorer sur le fait que nous n'arriverons pas à l'article 8 ou à l'article 9 et que ses jolies mesures d'atténuation ne seront jamais débattues. Nous n'avons toujours rien compris à vos mesures d'atténuation et à l'article 8!

M. Jocelyn Dessigny. Alors laissez-nous atteindre l'article 7!

Mme Sophie Taillé-Polian. Et, à l'article 9 sur la pénibilité au travail...

Plusieurs députés des groupes RE et Dem. Plus bas, plus bas!

M. Bruno Millienne. On se calme, on se calme!

Mme Sophie Taillé-Polian. ...vous n'avez même pas réintégré les critères de pénibilité!

C'est en dessous de tout par rapport à la situation de nombre de salariés dans les entreprises! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES, LFI-NUPES et SOC. – M. Benjamin Lucas et les membres du groupe LFI-NUPES se lèvent pour applaudir. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RE, RN et LR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Inaki Echaniz.

M. Inaki Echaniz. En tant qu'ancien moniteur de ski et pour clore la polémique, je tenais à vous rappeler, madame Bonnard, que les saisonniers – notamment ceux qui assurent la sécurité des skieurs – et les pisteurs sont en grève! Ils ont même fait fermer une station, Gourette, dans les Pyrénées-Atlantiques. Ils seront aussi mobilisés le 7 mars, parce qu'ils sont précarisés avec votre réforme de l'assurance chômage et qu'ils seront poussés dans la précarité avec votre réforme des retraites! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES. – Les membres du groupe LFI-NUPES, ainsi que M. Benjamin Lucas, Mme Fatima Keloua Hachi et M. Frédéric Maillot, se lèvent pour applaudir.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Louis Margueritte.

M. Louis Margueritte. De toute évidence, nous ne serons jamais d'accord sur la façon d'y arriver. Nous pouvons toujours débattre, mais nous n'allons pas chercher à nous mettre d'accord. Je vais être très rapide, car beaucoup de députés veulent arriver à l'article 7.

Je ne comprends pas pourquoi on cherche à détricoter quelque chose qui fonctionne. L'intéressement, la participation, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, cela fonctionne en France, puisqu'un salarié sur deux, soit près de 10 millions sur les 20 millions de salariés du secteur privé, a accès à au moins un des trois dispositifs!

Mme Alma Dufour. Mais il faut augmenter les salaires!

M. Louis Margueritte. Il s'agit maintenant d'élargir le nombre de bénéficiaires – des travaux vont être menés, nous aurons l'occasion d'en reparler dans l'hémicycle. Je ne comprends donc pas...

Mme Alma Dufour. Il faut augmenter les salaires !

M. Louis Margueritte. D'accord, mais je ne comprends pas pourquoi vous essayez de tuer quelque chose qui fonctionne. Ce n'est vraiment pas le bon objectif. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Véronique Louwagie.

Mme Véronique Louwagie. Je tiens à réagir aux propos de la NUPES. Vous me surprenez : vous renoncez à des combats et à la promotion de dispositifs de partage de la valeur ajoutée.

M. Matthias Tavel. Non !

Mme Véronique Louwagie. Car c'est bien de cela qu'il s'agit dans les entreprises, de dispositifs complémentaires aux rémunérations, complémentaires aux négociations salariales.

Mme Ségolène Amiot. Cela bloque la hausse des salaires !

Mme Véronique Louwagie. Toutes les petites entreprises essaient de les instituer et il nous faudrait au contraire faire la promotion de dispositifs de cette nature, parce qu'ils contribuent à un meilleur partage de la valeur ajoutée.

Mais vous faites le choix de plus d'impôt,...

Un député du groupe LFI-NUPES. Plus de salaire ! Plus de salaire !

Mme Véronique Louwagie. ...encore de l'impôt et toujours de l'impôt. Cela n'apporte rien, ni aux entreprises, ni aux salariés. Votre combat est perdu, car vous ne favorisez pas le pouvoir d'achat des salariés en soutenant des dispositifs de cette nature. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LR et Dem.)*

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. François Piquemal, pour un rappel au règlement.

M. François Piquemal. Sur le fondement de l'article 100, madame la présidente, sur la bonne tenue des débats. Les arguments de part et d'autre sont intéressants, comme sur les dividendes... *(Mme la présidente coupe le micro de l'orateur.)*

Mme la présidente. Cher collègue, ce n'est pas un rappel au règlement.

M. Philippe Gosselin. C'est vraiment le règlement pour les nuls...

Après l'article 2 (suite)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 6655.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	362
Nombre de suffrages exprimés	358
Majorité absolue	180
Pour l'adoption	80
contre	278

(L'amendement n° 6655 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de plusieurs amendements identiques, n°s 3451, 3607, 4604, 4720, 5822, 6616, 6679, 7439, 9846, 10769 et 19157.

La parole est à Mme Marianne Maximi, pour soutenir l'amendement n° 3451.

Mme Marianne Maximi. Je ne m'attendais pas à ce que nous débattions du ski. La réponse de notre collègue socialiste était excellente. En effet, la grève se construit partout, notamment dans le travail saisonnier. Et puis, aujourd'hui, qui a les moyens de se payer des vacances au ski ? *(Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RE, RN et LR.)*

M. Fabien Di Filippo. Toujours ce mépris... Quel rapport avec l'amendement ?

Mme Marianne Maximi. Calmez-vous, chers collègues, je vais défendre mon amendement sur les revenus d'intéressement. Cela fait cinq ans que la Macronie carbure à l'allègement et aux exonérations de cotisations sociales et que vous les faites passer pour des augmentations de salaire pour les salariés. C'est totalement faux !

La véritable question, c'est l'augmentation des salaires. Et si l'on pouvait poser la question aux salariés, c'est ce qu'ils nous diraient pour alimenter les débats de ce jour. Vous affirmez qu'un salarié sur deux bénéficie de tels dispositifs. Mais cela signifie qu'un salarié sur deux n'en bénéficie pas ! Ce n'est donc pas une mesure de justice sociale.

M. Pierre Cordier. Bien ! Bravo, vraiment bravo !

Mme Marianne Maximi. Oui, nous faisons aussi des maths ! C'est pourquoi nous vous proposons de supprimer ces allègements de cotisations afin d'abonder les caisses de retraite. Tout à l'heure, la rapporteure générale a affirmé que la retraite à 60 ans était un beau projet. Depuis le début de notre débat sur les recettes, nous vous proposons de multiples recettes pour améliorer notre système de retraite et faire de ce projet une réalité ! Nous l'avons chiffré, c'est notre programme et nous le défendons depuis longtemps.

Monsieur le ministre délégué, peut-être que si vous passiez un peu moins de temps sur Twitter, vous en auriez plus pour répondre aux questions que nous vous posons depuis ce matin. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.)* Quelle différence à la retraite quand on a commencé à travailler à 16 ou 17 ans ? Quarante-trois ou quarante-quatre années de cotisations ? Peut-être auriez-vous aussi un peu de temps pour comprendre ce qui s'est passé aujourd'hui dans la rue et ce qui se passera le 7 mars prochain. *(Mêmes mouvements.)*

Mme la présidente. Sur les amendements n°s 3451 et identiques, je suis saisie par les groupes Renaissance et La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

M. Thomas Ménagé. Arrêtez ! Ça se voit que vous voulez allonger les débats !

Mme la présidente. La parole est à Mme Danièle Obono, pour soutenir l'amendement n° 3607.

Mme Danièle Obono. Je comprends la fébrilité de l'extrême droite et de la droite, puisque nos amendements portent précisément sur le cœur du sujet, ce que vous aviez identifié, collègues macronistes, comme l'enjeu de la réforme, c'est-à-dire les ressources de notre système de protection sociale.

Le groupe Rassemblement national soutient l'exonération de cotisations plutôt que l'augmentation des salaires ; vous-mêmes, en favorisant notamment les revenus d'intéressement, préférez ne pas augmenter les salaires. Vous ne voulez pas discuter du fond de ces amendements identiques. Nous voulons débattre de tous nos amendements ; c'est pourquoi il faut ouvrir les séances de samedi et de dimanche, parce que le cœur de cette réforme, c'est la remise en cause de la répartition et du salaire.

Pourquoi voulons-nous soumettre les revenus d'intéressement aux cotisations sociales ? Tout simplement pour rappeler que la cotisation permet de financer le système par répartition. En supprimant l'exonération des revenus d'investissement, nous voulons privilégier les salaires et leur augmentation. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Mais vous ne voulez pas en parler ! Vous multipliez les tentatives d'incident, les tweets, et ainsi de suite, parce que nous mettons au jour la énième arnaque, qui consiste à prétendre qu'il n'y a pas d'argent, raison pour laquelle il faudrait faire travailler les gens deux ans de plus.

Nous affirmons au contraire qu'il y a de l'argent, pour augmenter les salaires, pour remplir les caisses, pour financer la retraite à 60 ans avec quarante annuités, à condition de le prendre là où il est (*Mme Laure Lavalette proteste*) : dans les dividendes, dans les revenus d'intéressement, qui constituent une arnaque, parce qu'ils maintiennent les salaires très bas. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Ainsi, cette question est au cœur du débat ; il faut aller jusqu'au bout, et vous devez répondre à nos propositions et voter ces amendements. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Matthias Tavel, pour soutenir l'amendement n° 4604.

Un député du groupe RE. Retirez vos amendements !

M. Matthias Tavel. Interrogés il y a quelques semaines à peine par l'Ifop, qui n'est pas suspect de sympathie insoumise,...

M. Jocelyn Dessigny. Peu de gens ont de la sympathie pour les Insoumis !

M. Matthias Tavel. ...59 % des Français se déclaraient plus favorables à une augmentation des cotisations qu'à l'allongement de la durée du travail.

Oui, une majorité des Français trouvent normal, légitime, de mettre d'autres revenus à contribution, et même de voir leurs propres cotisations augmenter légèrement, plutôt que de se voir imposer deux ans de plus (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES*),...

Plusieurs députés du groupe RN. La solution, c'est la motion !

M. Matthias Tavel. ...selon la méthode la plus injuste, qui consiste à instaurer un impôt sur la vie, en leur volant au passage 22 000 euros de cotisations supplémentaires, en plus des deux ans de retraite dont vous les priveriez entre 62 et 64 ans. (*M. Alexandre Vincendet s'exclame.*)

Ces amendements identiques concernent l'intéressement. Nous, nous défendons l'augmentation des salaires. Nous vous l'avons répété sur tous les tons cet été, mais vous avez refusé de rehausser le Smic et de soumettre les exonérations de cotisations à des accords de branche visant à augmenter les salaires.

Mme Michèle Peyron. Ce n'est pas sérieux !

M. Matthias Tavel. En accordant des exonérations fiscales qui encouragent notamment le versement de primes et la participation, vous appauvrissez volontairement la sécurité sociale et l'État ; vous expliquez ensuite aux Français qu'il y a des déficits et qu'ils vont devoir travailler deux ans de plus. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) Vous êtes au mieux des pompiers pyromanes, au pire de grossiers menteurs, qui demandez aux Français de vous donner leur montre afin de leur donner l'heure ! Vous creusez les déficits pour mieux les pleurer !

Avec cette mesure, nous voulons à la fois combler un hypothétique déficit, restaurer la justice, encourager l'augmentation des salaires et défendre les retraites ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Adrien Quatennens applaudit également.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 4720 de Mme Martine Etienne est défendu.

La parole est à M. Jérôme Legavre, pour soutenir l'amendement n° 5822.

M. Jérôme Legavre. Nous sommes au cœur du débat. Vous ne cessez d'affirmer que cette réforme est nécessaire pour des raisons financières. Nous contestons cet argument, et nous nous efforçons de montrer que c'est faux. Personne ne peut nier que depuis des mois, la question de l'augmentation des salaires traverse tout le pays ; elle a d'ailleurs suscité de multiples conflits. Vous ne répondez pas à cette exigence, ou vous y répondez par des primes défiscalisées et de l'intéressement.

En défendant ces amendements identiques, nous vous proposons d'augmenter les salaires et d'assujettir les primes défiscalisées aux cotisations sociales. Ce débat est indissociable de celui relatif aux exonérations de cotisations sociales généreusement accordées aux entreprises, pour plus de 65 milliards en 2022. Vous présentez ces exonérations comme un moyen infaillible de résoudre le problème du chômage, mais il y a une difficulté : vous ne retenez dans vos chiffres qu'une catégorie de demandeurs d'emploi ; or toutes catégories confondues, le pays compte 6 millions de chômeurs. En 2022, le nombre de radiations a bondi ; vous intégrez les contrats d'apprentissage pour faire baisser les chiffres du chômage. La précarité a explosé. Faut-il vous rappeler qu'il y a dans ce pays 10 millions de pauvres ? Est-il possible de s'enorgueillir d'un tel bilan ? Madame et messieurs du Gouvernement, ce bilan, c'est le vôtre !

M. Sébastien Delogu. Il a raison !

M. Jérôme Legavre. Il en va de vos chiffres du chômage comme de la question des 1 200 euros de pension : personne n'y comprend rien, pas plus qu'à la question des quarante-trois ou quarante-quatre annuités, à laquelle vous n'avez toujours pas répondu ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Merci de conclure, cher collègue.

M. Jérôme Legavre. Ce sera bref. Le 7 mars, les organisations syndicales appellent à bloquer le pays... (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur. – Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Exclamations sur les bancs des groupes RE et RN.*)

Mme la présidente. Les amendements n^{os} 6616 de Mme Clémentine Autain, 6679 de M. David Guiraud et 7439 de M. Bastien Lachaud sont défendus.

La parole est à M. Rodrigo Arenas, pour soutenir l'amendement identique n^o 9846.

M. Rodrigo Arenas. Taxez-nous ! S'il vous plaît, taxez-nous !

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Ce n'est pas l'amendement !

M. Rodrigo Arenas. Cet appel n'a pas été lancé par la NUPES, mais par celles et ceux dont vous êtes censés défendre les intérêts : les millionnaires, les milliardaires et les multimilliardaires, en marge du sommet de Davos, le 18 janvier dernier. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) Si vous ne voulez pas défendre les intérêts des salariés, des travailleurs, comme nous le faisons, défendez au moins les intérêts de ceux pour qui vous êtes là ! Tel est le sens de ces amendements. (*Mêmes mouvements.*)

Pourquoi ne répondez-vous pas aux questions ? Parce que vous n'en avez rien à faire de défendre les intérêts de notre pays et de tous les salariés à travers le monde, qui nous regardent et qui nous enjoignent de ne rien céder sur la réforme des retraites, parce qu'ils ne veulent pas que nous fassions ici ce qui a été fait chez eux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe GDR-NUPES. – Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. L'amendement n^o 10769 de M. Jean-François Coulomme est défendu.

La parole est à M. Adrien Quatennens, pour soutenir l'amendement n^o 19157.

M. Adrien Quatennens. On a l'impression – cela n'a rien d'étonnant – de revenir à un précédent débat, sur le pouvoir d'achat des Français, au cours duquel vous aviez tout fait, absolument tout, pour éviter l'essentiel : l'augmentation des salaires. Vous continuez de parler à l'envi de la valeur travail, en évitant toujours de parler de la valeur du travail. Oui, le travail a un prix, parce qu'il produit la richesse. Ce qui pourrait à terme provoquer un déficit, c'est la diminution des ressources allouées au système de retraite. Le problème ne vient pas des dépenses qui ne seraient pas maîtrisées, mais des recettes que vous asséchez. Il y a quelques mois, vous avez fait voter la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui bénéficie essentiellement aux grandes entreprises, très peu aux petites. Le coût de cette mesure s'élève à 8 milliards d'euros, soit exactement le montant du déficit que le Gouvernement prétend craindre pour les retraites en 2027.

Vos primes défiscalisées, la participation, les rachats de RTT : tous ces mécanismes contournent la nécessaire augmentation des salaires. Les hausses de salaires augmentent le pouvoir d'achat des Français, ainsi que les comptes sociaux et publics. Non, augmenter l'âge de départ n'est pas la seule solution pour financer les retraites ! Vous dites que vous craignez le déficit et que vous voulez sauver le système par répartition, mais les Français ne sont pas d'accord pour sacrifier deux années supplémentaires de leur vie. Pour résoudre cette équation, nous ne cessons de vous proposer des solutions de financement, auxquelles vous faites obstruction.

Le présent amendement vise à soumettre aux cotisations sociales les revenus d'intéressement, afin d'en finir avec cet effet d'aubaine et de privilégier les augmentations de salaires, tout en assurant le financement des retraites. Oui, les salaires et les cotisations sont la solution ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements identiques ?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Vous voulez supprimer les exonérations de cotisations à la sécurité sociale pour les revenus d'intéressement, les réserves de participation et l'abondement versé dans le cadre des plans d'épargne salariale. Nous sommes très attachés au partage de la valeur dans l'entreprise, or vos propositions vont totalement à l'encontre du développement de la participation et de l'intéressement, notamment pour les 4,4 millions de salariés qui ont la possibilité, sans obligation, de souscrire un plan d'épargne salariale. En 2019, les salariés concernés ont perçu en moyenne 1 700 euros. Je ne vois pas l'intérêt de diminuer ce revenu. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Même avis, pour les mêmes raisons et pour celles évoquées précédemment sur les amendements relatifs à l'intéressement et à la participation, c'est-à-dire au partage de la valeur dans l'entreprise, que nous n'entendons évidemment pas freiner.

Je veux répondre à un député de La France insoumise, sans le citer – lorsqu'on vous répond nommément, vous l'interprétez comme une mise en cause personnelle (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES*)...

M. Benjamin Lucas. Vous pouvez mettre en cause même sans nommer !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. ...et cela suscite un rappel au règlement, or nous voulons avancer. Ce député veut taxer les Français qui travaillent. C'est assez large : c'est vous tous. Vous avez affirmé qu'il fallait augmenter les impôts au prétexte qu'un sondage dit que les Français y sont favorables.

Mme Danièle Obono. C'est à peine caricatural !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Vous devriez arrêter d'invoquer les sondages : deux tiers des Français ont dit qu'ils étaient favorables à la suppression des régimes spéciaux, et vous avez voté contre ; selon un sondage Odoxa publié la semaine dernière, 60 % des Français désapprouvent votre obstruction parlementaire, mais vous la poursuivez. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – M. Arthur Delaporte proteste.*)

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

M. Gabriel Attal, *ministre délégué*. Ce n'est pas notre cas, mais si pour vous les sondages sont une boussole, prenez toutes vos décisions en cohérence avec leurs résultats! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Bruno Millienne – ou à M. Philippe Vigier?

M. Nicolas Sansu. Ni l'un ni l'autre!

Mme la présidente. La parole est à M. Bruno Millienne.

M. Bruno Millienne. Je n'ai pas bien entendu, mais il me semble que j'ai été interpellé du côté du groupe dont on ne doit pas prononcer le nom. (*Sourires.*) Calmez-vous!

Ces amendements établissent clairement que vous et nous n'avons pas la même vision de la société. C'est clair. En ce qui me concerne, j'essaie de l'exprimer calmement et dans le respect de la parole d'autrui.

M. Sébastien Jumel. Jusque-là, ça va!

M. Bruno Millienne. Êtes-vous certains qu'assujettir l'intéressement et la participation aux cotisations sociales fera augmenter les salaires? Non! Il en résultera donc une perte directe de pouvoir d'achat pour les salariés.

Quant au respect que nous devons avoir les uns pour les autres, je me contenterai de citer à la volée quelques expressions entendues – pas toutes, car j'en ai écrit deux pages: « enfumer le peuple »; « pipeau énorme »; « à la ramasse »; « le susucré »; « une feuille de salade dans un plat »;...

M. Benjamin Lucas. Vous n'aimez pas la salade?

M. Bruno Millienne. ...« insuffisamment subtil et intelligent » – eh oui!; « arnaqueurs »; « imposteur et assassin » – on l'a déjà relevé; « cocus contents » – ...

M. Hadrien Clouet. Ça, c'est sympa!

M. Bruno Millienne. ...vous avez de l'imagination!; « il peut parler même quand il n'a rien à dire »; le ministre « méprise la représentation nationale » (« *C'est vrai!* » sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES) – parce que vous, vous la respectez, certainement –, et ainsi de suite.

M. Louis Boyard. Vous avez oublié « Playmobils »!

M. Bruno Millienne. Mettez un peu d'eau dans votre vin: j'ai entendu un député du groupe dont on ne doit pas prononcer le nom nous demander d'être plus policés lors de nos interventions, mais vous ne l'êtes dans aucune! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes Dem et RE.*)

M. Sébastien Jumel. On est tellement polis qu'on ne peut pas citer ce que vous avez dit!

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Vignal.

M. Patrick Vignal. Je suis déboussolé. Depuis ce matin, nous parlons du financement par les cotisations du régime par répartition. Chers collègues de La France insoumise, vous prétendez défendre les valeurs de gauche, mais quand je vois ces amendements, je me pose la question.

Vous défendez le régime spécial de la Banque de France; vous supprimez la hausse de la CSG pour les retraités les plus riches; vous augmentez le coût du travail pour les artisans et les PME; vous rognez sur le compte épargne-temps (CET)

de 6 millions de salariés. Il me semblait que la gauche voulait prendre à ceux qui ont plus pour donner à ceux qui ont moins. Vous défendez ceux qui en ont le moins besoin!

Chers collègues, quel est le vrai débat? Il y a des gens dans la rue qui disent ne pas vouloir travailler jusqu'à 64 ans.

M. Sébastien Jumel. Oui, c'est ça!

M. Patrick Vignal. Depuis des mois, vous nous expliquez que vous voulez la retraite à 60 ans. (*M. Sylvain Carrière applaudit.*) Un homme politique extérieur vous dit: « chers Playmobils, n'allez pas au vote vendredi, ne votez pas sur ce texte. » (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*) Cela fait pourtant des mois que vous nous traitez de Playmobils et que vous nous reprochez d'avoir le doigt sur la couture du pantalon!

M. Benjamin Lucas. Laissez nos pantalons tranquilles!

M. Patrick Vignal. Mettez votre énergie dans cette cause, venez voter l'article 7: on verra le résultat! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE et sur quelques bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Carlos Martens Bilongo.

M. Carlos Martens Bilongo. Dans son scénario prenant en considération l'effort de l'État constant – soit le maintien du niveau de contribution actuelle – et un taux de croissance de la productivité de 1 %, le COR prévoit, pour les vingt-cinq prochaines années, un déficit moyen du système de retraite égal à 0,4 % du PIB, soit 10 milliards d'euros. Or vous privez la sécurité sociale de cotisations de l'État et de nombreuses autres recettes.

M. Benjamin Lucas. Eh oui!

M. Carlos Martens Bilongo. Le coût des niches fiscales est évalué à 90 milliards par la Cour des comptes, soit 3,6 points de PIB. L'allègement des cotisations sur les salaires supérieurs à 2,5 Smic coûte 2 milliards par an. Le Conseil d'analyse économique doute de l'efficacité de l'allègement des cotisations pour les salaires supérieurs à 1,6 Smic, qui représente quelque 4 milliards en moins pour les caisses de l'État. Supprimer les exonérations de cotisations de la sécurité sociale pourrait rapporter 3,5 milliards au système de retraite. Soumettez les revenus de l'intéressement à l'assiette des cotisations de la sécurité sociale! Selon l'OFCE – Observatoire français des conjonctures économiques –, la réforme aggraverait les chiffres du chômage et fera baisser les salaires.

Monsieur le ministre délégué, je viens d'un territoire où nous apprécions la politique. Depuis un certain temps, vous évoquez des tweets dans vos prises de parole: cela abaisse le niveau de la politique. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES. – Exclamations sur les bancs du groupe RE.*)

Notre collègue Vignal nous demande d'accélérer les débats pour parvenir à examiner l'article 7. Nous en avons discuté il y a quelques jours, il semble que cet article inquiète certains députés de la majorité. Cessez donc de jouer sur les mots et de prétendre que vous êtes pressés d'arriver à l'article 7: ce n'est pas vrai! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Il manquait d'ailleurs vingt députés du groupe Renaissance au moment du vote de l'article 2! Où étiez-vous?

M. Benjamin Lucas. Eh oui!

Une députée du groupe RE. Ils sont beaux, vos arguments !

Mme la présidente. La parole est à M. Benjamin Lucas.

M. Benjamin Lucas. La majorité nous donne des leçons de cohérence, mais je suis un peu surpris, cet après-midi, par l'incohérence qui se fait jour entre M. Vignal, qui nous fait de grandes leçons sur la gauche, et Mme Le Nabour, qui nous reproche d'être trop à gauche et de ne pas assez aimer les riches ! Je vais vous répondre : nous aimons tellement les riches que nous voulons les réintégrer pleinement à la communauté nationale, en faisant en sorte qu'ils payent leur juste part ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et LFI-NUPES, ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC.*) Nous voulons mettre fin au séparatisme qui conduit les ultrariches à accumuler les richesses, à accaparer les ressources et à faire bande à part dans la société !

C'est vous qui ne les aimez pas, chers collègues, quand vous les croyez à ce point pingres et égoïstes qu'ils ne voudraient pas contribuer à l'effort que vous demandez à l'ensemble des Français ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes Écolo-NUPES, LFI-NUPES et SOC.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 3451, 3607, 4604, 4720, 5822, 6616, 6679, 7439, 9846, 10769 et 19157.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	341
Nombre de suffrages exprimés	341
Majorité absolue	171
Pour l'adoption	76
contre	265

(*Les amendements identiques n^{os} 3451, 3607, 4604, 4720, 5822, 6616, 6679, 7439, 9846, 10769 et 19157 ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. Sur les amendements n^{os} 3452 et identiques, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisie de trois amendements identiques, n^{os} 3452, 4603 et 19156.

Les amendements n^{os} 3452 de Mme Marianne Maximi et 4603 de Mme Pascale Martin sont défendus.

La parole est à M. Adrien Quatennens, pour soutenir l'amendement n^o 19156.

M. Adrien Quatennens. Cette réforme, qui va sacrifier deux années de la vie de tous les Français, n'est qu'un prétexte pour respecter vos engagements européens et pour financer vos cadeaux fiscaux et autres exonérations de cotisations.

Or l'urgence consiste à réduire le manque à gagner induit par les exonérations de cotisations sociales. Le besoin de financement de la sécurité sociale et de l'État est entretenu par les dispositifs qui privent la sécurité sociale de cotisations et l'État de nombreuses recettes. La Cour des comptes évalue le coût des niches sociales à 90 milliards, soit 3,6 points de

PIB. Les exonérations et les baisses les plus inutiles pourraient être supprimées pour renforcer les recettes publiques. Les allègements de cotisations sur les salaires supérieurs à 2,5 Smic coûtent 2 milliards par an ; les exonérations de cotisations sur les heures supplémentaires, qui ne sont pas compensées par l'État, coûtent 2,3 milliards.

Vous dites vouloir sauver le système par répartition, mais vous contribuez à le mettre en concurrence déloyale avec la capitalisation, qui bénéficie de niches sociales et fiscales. Revenir sur ces dernières rapporterait au système de retraite 3,4 milliards à court terme. D'autres revenus bénéficient d'une exemption de cotisations : la participation, l'intéressement et les stock-options. Cela représente un manque à gagner de 3,5 milliards.

Cet amendement vise à soumettre à cotisations sociales les revenus de la participation. Une solution de financement de plus que vous refuserez, préférant exiger des Français qu'ils sacrifient deux années supplémentaires de leur vie au travail ! Le recul de l'âge légal de départ à 62 ans a augmenté de 16 points la proportion des personnes de 60 et 61 ans qui ne sont ni en emploi ni à la retraite. Un nouveau recul, cette fois à 64 ans, aboutira au même phénomène, sans doute de manière plus marquée. D'ores et déjà, 40 % des personnes qui ne sont pas à la retraite à 62 ans ne travaillent pas et verront leur période de précarité prolongée. La solution, c'est bien la cotisation ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Sur les amendements n^{os} 4723 et identiques, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission sur les amendements identiques qui viennent d'être présentés ?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Défavorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme Caroline Yadan.

Mme Caroline Yadan. Ces amendements visent à taxer les revenus de la participation. Les Français ont le choix entre deux discours. D'un côté, le discours populiste, simpliste et démagogue qui est le vôtre ; le discours de la tête dans le sable, qui déclare : une seule solution, la taxation ! Dormez tranquilles, bonnes gens, tout ira bien ! Nous taxerons, nous taxerons, nous qui détestons les riches – mais le scandale, c'est la pauvreté et non la richesse –, nous taxerons les Français qui travaillent.

Peu importent les déficits insurmontables que ces taxations créeront, peu importe le régime de retraite fragilisé qu'elles porteront, peu importe la hausse du chômage qu'elles entraîneront, peu importe la fragilisation de notre système de répartition fondé sur la solidarité. Peu importent ces taxations !

Un discours de vérité existe face à ce discours de l'autruche – qui, selon toute vraisemblance, ne part jamais au ski : le nôtre. (*M. Antoine Léaument s'exclame.*) Un discours fondé non sur une idéologie de la violence, de l'électoratisme et de la grossièreté, non sur le mépris de classe et sur des stéréo-

types éculés, mais sur le courage et la vérité : notre discours ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – M. Antoine Léaument se lève et applaudit.*) Nous avons créé de l'emploi, revalorisé les salaires et instauré des dispositifs d'intéressement et de participation, ainsi que des primes défiscalisées, qui produisent des résultats ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Nous voulons poursuivre cette émancipation pour tous, afin de voir le progrès social perdurer et la solidarité entre les générations s'améliorer. Alors, autruche ou vérité ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Marina Ferrari, rapporteure pour avis de la commission des finances.

Mme Marina Ferrari, rapporteure pour avis de la commission des finances. Ces amendements visent à taxer la participation et à ôter des avantages aux salariés. Parmi tout ce qui a été dit cet après-midi, j'ai entendu que les dispositifs d'intéressement et de participation concurrenceraient les salaires : c'est absolument faux ! Dans les entretiens d'embauche, les candidats se renseignent sur ces dispositifs, qui sont des compléments de salaire et contribuent à l'attractivité de nos métiers et de nos entreprises.

J'ai entendu deux autres erreurs. Premièrement, nous mettrions à mal la fonction publique parce que nous ne recrutons plus.

M. Jérôme Legavre. Deux mille cent postes d'enseignant en moins pour la prochaine rentrée !

Mme Marina Ferrari, rapporteure pour avis. Tout en vous écoutant, j'ai consulté les chiffres des dernières années, issus de l'Observatoire de la fonction publique – je vous invite à faire de même : entre 2019 et 2020, les effectifs de la fonction publique ont augmenté de 0,9 % – de 1,3 % dans la fonction publique d'État et de 1,9 % dans la fonction publique hospitalière. (*Mme Catherine Couturier s'exclame.*) C'est le résultat de la politique de réarmement de la fonction publique des derniers gouvernements, que nous continuons à mener dans la justice, l'éducation et la santé ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

M. Benjamin Lucas. Mais non !

Mme Marina Ferrari, rapporteure pour avis. Vous pouvez le nier, mais les faits sont là !

Deuxièmement, j'ai entendu sur les bancs de la gauche des propos relatifs au ski. Tous les parlementaires de la montagne veulent tordre le cou à certaines idées préconçues. Le ski serait réservé aux riches ? Chers collègues, sachez que 55 % des skieurs qui fréquentent les stations de ski ont un revenu annuel inférieur à 36 000 euros par foyer après impôts. Je vous invite à vérifier ces chiffres ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR et sur quelques bancs du groupe LR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Mes chers collègues, j'aimerais sincèrement que nous trouvions dans cet hémicycle le calme des montagnes... (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

M. Pierre Meurin. Excellent !

Mme la présidente. La parole est à M. Benjamin Lucas.

M. Benjamin Lucas. Je suis un très mauvais skieur...

Je viens d'entendre à nouveau des propos qui ont été beaucoup répétés depuis le début de l'examen de ce texte, voire depuis le début de la législature. Ils expriment la résurgence, chez nos collègues de la majorité, d'un discours très démagogique et extrêmement dangereux pour notre contrat social et républicain – et je pèse mes mots : un discours de haine à l'égard de l'impôt. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Écolo-NUPES et LFI-NUPES. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Philippe Gosselin. Vous, c'est la haine des riches !

M. Benjamin Lucas. Je tiens à rappeler que l'impôt est l'outil du partage, de la justice et de la concorde républicaine (*Mêmes mouvements*), qui nous permet de faire société, de financer les services publics et les solidarités les plus essentielles !

Enfin, j'ai une pensée émue pour la défunte aile gauche de la Macronie, qui doit se retrouver bien gênée d'avoir retourné ses principes en même temps que sa veste ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Écolo-NUPES et LFI-NUPES. – Mme Blandine Brocard proteste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. René Pilato.

M. René Pilato. Je vous écoute avec attention ; d'après vous, tout va bien, c'est ça ? La France va mieux : 160 milliards de déficit, c'est très bien ; 12 millions de pauvres, c'est très bien ; les étudiants qui recourent à l'aide alimentaire, c'est très bien. Nous n'avons clairement pas la même vision de la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Mme Maud Petit s'exclame.*)

M. Sylvain Maillard. Rendez-nous Thomas Mesnier !

M. René Pilato. Nous proposons de partager les richesses, ce que vous refusez de faire. Nous vous le rappellerons sans cesse : pour un milliardaire supplémentaire, vous produisez un million de pauvres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Vous avez le droit de défendre les milliardaires ; nous, nous défendons les pauvres. Si vous pensez vraiment que la France va bien, je vous invite à sortir un peu de votre confort et à aller voir les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 3452, 4603 et 19156.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	336
Nombre de suffrages exprimés	335
Majorité absolue	168
Pour l'adoption	72
contre	263

(*Les amendements identiques n^{os} 3452, 4603 et 19156 ne sont pas adoptés.*)

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quinze, est reprise à dix-neuf heures vingt.*)

Mme la présidente. La séance est reprise.

Je suis saisie de cinq amendements identiques, n^{os} 4723, 4872, 7443, 9848 et 19155.

La parole est à M. Antoine Léaument, pour soutenir l'amendement n^o 4723.

M. Antoine Léaument. Par cet amendement, nous proposons de mettre à contribution les rachats d'actions. Tout à l'heure, nous ne vous avons pas convaincus sur la question des dividendes; j'espère y parvenir sur celle du rachat d'actions.

Qu'est-ce qu'un rachat d'actions? Une entreprise, qui a émis des actions sur les marchés financiers, rachète ses propres actions. Avec ce système, on donne deux fois de l'argent aux actionnaires: une fois en rachetant les actions – on le comprend facilement; une seconde en faisant augmenter le cours de l'action sur les marchés financiers. C'est donc « tout bénéf » pour les actionnaires.

Cette année, le CAC40 s'en est donné à cœur joie, en procédant à 23,7 milliards d'euros de rachats d'actions. Cela représente l'équivalent de 500 000 emplois au salaire médian – soit 2 200 euros net – ou 1 million d'emplois au Smic. Plutôt que de racheter des actions, on pourrait créer des emplois bien rémunérés au salaire médian, et vous financeriez davantage votre système de retraite.

Mais venons-en au fond. Quand une action est-elle utile? Cette question n'intéresse apparemment pas le ministre délégué, qui est en pleine conversation.

M. Erwan Balanant. Quel est ce procès d'intention?

M. Antoine Léaument. Elle est utile uniquement au moment où elle est émise, car elle permet alors de financer l'entreprise. Lorsqu'elle est échangée, elle ne crée pas de valeur pour celle-ci. Monsieur le ministre délégué, je vous pose une question simple, à laquelle j'attends une réponse simple: à quoi sert exactement un rachat d'actions? Pourquoi refuser d'imposer davantage ces rachats d'actions, qui sont littéralement de l'argent perdu dans la sphère financière? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Loïc Prud'homme. Absolument! Il a raison!

Mme la présidente. La parole est à M. Matthias Tavel, pour soutenir l'amendement n^o 4872.

M. Matthias Tavel. Nous ne sommes manifestement pas d'accord sur le fait de faire contribuer les grandes fortunes, les revenus du capital, les dividendes. En effet, vous avez refusé de rétablir l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), d'augmenter la CSG sur les revenus du capital ou de taxer les dividendes.

Sans doute pourrions-nous au moins trouver un accord et envoyer le signal que nous privilégions la production, le travail, l'investissement,...

M. Fabien Di Filippo. Justement, l'investissement, il serait comment? C'est aberrant!

M. Matthias Tavel. ...et que nous nous opposons à la financiarisation de l'économie et à la rente financière (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES*) dont bénéficient les actionnaires par l'intermédiaire de ces rachats d'actions que nous proposons de soumettre aux

cotisations sociales. En 2021, ces rachats ont représenté 23 milliards d'euros pour le seul CAC40, soit autant d'euros gaspillés qui auraient pu être, soit investis, soit distribués aux salariés. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Or ils n'ont même pas été alloués au renforcement de l'appareil de production ou à la rémunération du travail; ils ont seulement été dilapidés dans la sphère financière, sans produire aucun effet sur l'économie réelle.

Ces 23 milliards, c'est dix fois les 2,5 milliards d'euros nouveaux que les actionnaires ont apportés en capital aux entreprises.

M. Antoine Léaument. Exactement!

M. Matthias Tavel. Certaines entreprises s'endettent pour racheter leurs propres actions, alors qu'elles pourraient le faire pour investir, ce qui serait quand même plus utile. Nous pourrions donc tous ensemble envoyer un signal de justice et d'efficacité économique. Au passage, ces 23 milliards d'euros de rachats d'actions représentent l'équivalent de 1,6 million de pensions à 1 200 euros. Le message de justice (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES*), de partage et d'équilibre que nous enverrions en adoptant ces amendements serait de nature à nous rassembler. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n^o 7443.

M. Bastien Lachaud. Monsieur le ministre, monsieur le ministre délégué, vous êtes pétris d'idéologie libérale...

M. Benjamin Lucas. Exactement!

M. Bastien Lachaud. ...et vous en avez le droit. Interrogeons-nous cependant sur ce que celle-ci implique quant au rachat d'actions.

Selon la doxa libérale qui est la vôtre, le rachat d'actions permet la juste allocation des ressources, car l'actionnaire ainsi rémunéré devrait pouvoir réinvestir utilement pour la société. C'est ce que vous pensez. Depuis 2010, la pratique du rachat d'actions a explosé aux États-Unis. Constate-t-on une explosion similaire des investissements? Pas du tout! Au contraire, ils diminuent. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

J'ai envie de vous dire: cessez d'être des idéologues. (*Sourires et exclamations sur quelques bancs du groupe RE.*)

M. Philippe Gosselin. C'est l'hôpital qui se moque de la charité!

M. Bastien Lachaud. Arrêtez de dire qu'il faut faire ce que la doxa libérale dit de faire. Confrontez-vous à la réalité. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Le rachat d'actions ne sert à rien, si ce n'est à enrichir les actionnaires qui ne réinvestissent pas et qui ne sont donc pas utiles à la société. (*M. Louis Boyard applaudit.*)

Soyez des réalistes, comme nous; vous voterez ainsi avec nous la taxation de ces rachats d'actions, qui se sont élevés à 24 milliards en 2022.

M. Jocelyn Dessigny. Votez la motion de censure!

M. Bastien Lachaud. Si l'on taxait ces 24 milliards, on pourrait faire beaucoup de choses. En outre, cette mesure serait socialement utile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Gabriel Amard, pour soutenir l'amendement n° 9848.

M. Gabriel Amard. Cet amendement vise à soumettre à cotisations de sécurité sociale les rachats d'actions, afin de les mettre à contribution pour financer nos retraites. « Comment ajouter de la vie aux années ? Cette question-là se pose partout, parce qu'elle est une question de civilisation », disait le président Mitterrand.

M. Benjamin Lucas. Il avait raison !

M. Gabriel Amard. À l'aune de ces paroles, un an de plus compte pour celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt. Alors je vous repose la question, monsieur le ministre délégué : quarante-trois ou quarante-quatre annuités ? (« Ah ! » sur plusieurs bancs.)

M. Benjamin Lucas. Répondez !

M. Gabriel Amard. Un jeune qui a commencé à travailler à 19 ans devra-t-il travailler quarante-quatre années ?

Votre réforme condamne celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt à encore plus de labeur, comme Sisyphe poussant inlassablement sa pierre au sommet de la montagne, sans trêve ni repos. Avec vous, il faudra cotiser sans s'arrêter dès 21 ans pour partir à la retraite à taux plein à 64 ans. Or on trouve de plus en plus tard un premier emploi : 20 ans en 1975, 27 ans aujourd'hui.

Monsieur le ministre délégué, si vous donnez un avis défavorable à ces amendements, il faudra nous apporter des réponses précises. Car nous vous offrons une porte de sortie. Ne vous entêtez donc pas à nous laisser sans réponse, puisque la question ne se posera plus.

Je conclus en citant de nouveau le président François Mitterrand (*Exclamations sur les bancs du groupe LR*) : « Si l'on veut ajouter véritablement la vie aux années, selon l'expression consacrée, il faut que les retraités aient leur place dans la vie sociale. » Alors faisons-le, chers collègues ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. Sur les amendements n°s 18838 et 20404, je suis saisie par le groupe Démocrate (MODEM et indépendants) d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

M. Benjamin Lucas. Ayez la force de retirer votre réforme !

Mme la présidente. La parole est à M. Adrien Quatennens, pour soutenir l'amendement n° 19155.

M. Adrien Quatennens. Comment peut-on exiger des Français qu'ils travaillent deux années supplémentaires alors que grâce au fruit de leur travail, les dividendes versés aux actionnaires ont progressé en dix ans de 70 %, un chiffre qui monte à 90 % si l'on inclut les rachats d'actions – nous sommes là au cœur de la rente, de l'improductif –, pendant que les salaires augmentaient d'à peine 10 % et que l'investissement productif reculait de 5 % ?

Ces amendements visent à soumettre à cotisations ces rachats d'actions, qui ont atteint 24 milliards d'euros en 2022. Les actionnaires ne risquent aucunement de subir les effets de l'inflation avec de tels niveaux de rémunération.

Le Gouvernement prévoit de faire travailler plus longtemps les Français pour des économies de bouts de chandelle. Plutôt que de faire peser l'effort sur la grande masse des travailleurs, il faut assurer un juste partage de l'effort collectif.

En soumettant les rachats d'actions à des cotisations au taux de base de 17,7 %, nous pourrions dégager 48 milliards d'euros, une somme largement suffisante pour financer la retraite à 60 ans à taux plein après quarante annuités et la revalorisation des retraites au niveau du Smic pour une carrière complète, mais aussi pour s'assurer qu'aucune retraite ne soit inférieure au seuil de pauvreté.

Monsieur le ministre délégué, j'espère que vous aurez l'occasion de vous exprimer sur les rachats d'actions autant que vous l'avez fait sur la participation et l'intéressement. Que pensez-vous de l'idée de mettre à contribution ces rachats d'actions qui ne servent à rien...

M. Daniel Labaronne. Si !

M. Adrien Quatennens. ...et grèvent les finances de la sécurité sociale ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Par ces amendements, vous souhaitez une fois de plus augmenter les impôts. Je rappelle que la France est le deuxième pays au monde pour le taux d'imposition. Il s'élève en effet à 45 % du PIB, alors que la moyenne des pays de l'OCDE est inférieure à 35 % et qu'en Espagne, par exemple, il s'établit à 37 %.

Nous n'éprouvons évidemment aucune haine vis-à-vis de l'impôt, monsieur Lucas, puisque nous aimons la France, un pays qui fait partie des champions en la matière.

M. Benjamin Lucas. Cessez de baisser les impôts des plus riches !

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. À titre personnel, je ne ressens aucune haine vis-à-vis de la France, des Français ou des robots.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Contrairement à ce qui a été affirmé lors de leur présentation, ces amendements ne ciblent pas les rachats d'actions, mais les attributions d'actions gratuites par les entreprises. Or celles-ci sont déjà taxées au taux maximal du forfait social, soit 20 %.

Par ailleurs, nous répétons que ce sont bien les cotisations payées par les salariés qui travaillent et par les entreprises qui les recrutent qui constituent à nos yeux un financement pérenne de notre système de retraite, davantage que les actions et les dividendes versés, lesquels peuvent fortement évoluer d'une année sur l'autre selon les crises économiques. Nous ne voulons pas que le paiement des pensions de nos retraités soit l'otage du versement – ou non – d'actions ou de dividendes par des entreprises aux actionnaires. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Fabien Di Filippo.

M. Fabien Di Filippo. Une nouvelle fois, chers collègues de la NUPES, vous tapez sans discernement et de manière assez caricaturale. Selon vous, tous les actionnaires seraient des milliardaires et le capital représenterait forcément le mal.

Il ne faut pas oublier, pour commencer, que 90 % de ceux qui sont actionnaires – d’une manière ou d’une autre – ne sont pas des millionnaires.

Ensuite, je vous rappelle qu’il existe des caisses de rachat qui permettent une certaine liquidité de l’actionnariat salarié. Lorsque survient un événement tel qu’un décès, une naissance, l’achat d’une résidence principale ou encore un mariage, cette somme permet à certains de traverser ces moments importants de la vie de manière sereine sur le plan financier. Et vous voulez taxer cet argent qui n’appartient pas à des milliardaires puisque, comme je l’ai dit, 90 % des personnes concernées sont de petits épargnants.

Une nouvelle fois, les mesures que vous proposez pénaliseraient ceux qui travaillent, qui essaient de se constituer une petite épargne ou qui veulent prendre soin de leur famille. Ce sont bien eux qui seraient punis. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Antoine Léaument.

M. Antoine Léaument. Monsieur le ministre délégué, je vais vous confier un secret – qui n’en est pas vraiment un. Je vais vous révéler pourquoi vous n’avez pas réussi à convaincre à propos de cette réforme des retraites.

Vous voulez faire travailler des millions de Français pendant deux ans de plus pour récupérer 12 milliards. Pendant ce temps, nos concitoyens voient défiler devant leurs yeux d’autres milliards, ceux du CAC40. Je pense aux 24 milliards que représentent les rachats d’actions, soit deux fois plus que le montant que vous voulez récupérer. On atteint même les 80 milliards si l’on ajoute les dividendes distribués, soit au moins six fois plus que vos 12 milliards. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Ils voient également défiler les milliards de cadeaux que vous n’avez cessé de faire aux entreprises...

M. Benjamin Lucas. Des offrandes !

M. Antoine Léaument. ...à travers divers allègements de cotisations, autrement dit des cadeaux fiscaux. Pas plus tard que l’automne dernier, vous avez encore supprimé – en passant par le 49.3 parce que vous ne pouviez pas faire autrement – 8 milliards de CVAE.

M. Benjamin Lucas. C’est dramatique !

M. Antoine Léaument. Tout le monde garde aussi en mémoire les 20 milliards du CICE, qui représentent plus du double de l’argent que vous souhaitez récupérer pour les retraites.

Monsieur Attal, vous n’avez pas compris pourquoi vous ne parveniez pas à convaincre les Français. Je vous le redis, c’est parce qu’ils voient défiler devant leurs yeux les milliards des autres.

Les paroles d’une chanson me viennent à l’esprit : « Mais si les corbeaux, les vautours, / Un de ces matins disparaissent, / Le soleil brillera toujours ! » Il est temps que les corbeaux et les vautours disparaissent et que le soleil brille pour les

travailleurs de ce pays ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.* – *M. Benjamin Lucas applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Labaronne.

M. Daniel Labaronne. Un collègue vient de parler des vautours. Le rachat d’actions est précisément utile parce qu’il permet d’éviter les OPA – offres publiques d’achat – hostiles, celles des vautours.

M. Pierre Cazeneuve. Eh oui !

M. Daniel Labaronne. Je pense par exemple aux *hedge funds*, ou fonds alternatifs, qui risquent de racheter une entreprise dans laquelle il n’existe pas ce type d’opérations – en plus des liquidités proposées aux salariés, qui peuvent en effet vendre leurs actions à leur entreprise, laquelle les redistribue ensuite à d’autres salariés.

Avec la mesure que vous proposez, vous financiarisez notre économie en jetant en pâture des entreprises qui ont besoin de lutter contre les OPA hostiles.

Par ailleurs, vous avancez l’idée que la participation et l’intéressement viendraient concurrencer les salaires. C’est faux. Dans la répartition de la valeur ajoutée, on ne constate pas de distorsion en faveur du capital et au détriment de la rémunération des salariés. Le ministre l’a rappelé : d’après les chiffres de l’Insee, la part de la rémunération des salariés dans la répartition de la valeur ajoutée tend à augmenter.

Le président Mattei l’a rappelé, les dividendes sont évidemment taxés puisque soumis au prélèvement forfaitaire unique. En outre, d’autres mesures avaient déjà été prises. Le taux de l’impôt sur les sociétés a ainsi été fixé à 25 % et – M. Mattei a omis de le préciser – la création de valeur est également soumise au paiement des impôts liés à la production, ceux-ci représentant 5 % du partage de la valeur ajoutée de l’économie française.

Mme Christine Arrighi. Ce ne sont pas les mêmes !

M. Daniel Labaronne. Si l’on cumule les 30 % obtenus en additionnant ces deux impôts et les 30 % du PFU, on en arrive à la conclusion que les dividendes et la création de valeur sont déjà taxés à 60 %.

Je ne sais pas si vous avez une bonne connaissance de ce type de mécanismes macroéconomiques (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES*), mais je suis désolé de vous dire que c’est ainsi que le système fonctionne.

Mme la présidente. Merci de conclure, cher collègue.

M. Daniel Labaronne. Je constate que non seulement vous n’aimez pas le travail, mais que vous n’aimez pas non plus le capital. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) En définitive, vous n’aimez pas non plus la production, parce que pour produire, il faut du travail, mais aussi du capital ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*) Je ne vois pas comment on pourrait produire différemment ! Vos propositions s’inscrivent bien dans une logique de dé-travail, de dé-capital et de décroissance !

M. Louis Boyard. Lisez Karl Marx !

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy. Ce débat sur les rachats d'action est marqué par une grande confusion et devient très caricatural. Il ne s'agit pas d'opposer le capital au travail, mais de constater que nous avons affaire à un instrument spéculatif.

M. Daniel Labaronne. Mais non !

M. Jean-Philippe Tanguy. Mais si, cher collègue ! Le problème des sur-rachats d'actions se pose désormais dans l'ensemble des économies occidentales. Certes, à l'origine, le rachat d'actions permettait de protéger le capital des spéculateurs ou, comme l'a dit notre collègue Di Filippo, permettait aux salariés de prendre part au capital de l'entreprise. Toutefois, c'est devenu un moyen détourné pour faire de la spéculation – comme ce fut le cas pour la titrisation il y a une quinzaine d'années.

Le débat est né aux États-Unis, où les sur-rachats d'action vont désormais être encadrés et combattus. En France, le montant de 23 à 24 milliards donné tout à l'heure par la NUPES montre – et Marine Le Pen avait évoqué cette question lors de l'élection présidentielle – que le rachat d'actions n'est plus un outil de gestion du capital de l'entreprise, d'association des salariés ou encore de protection du capital de l'entreprise contre la prédation, mais est devenu un outil spéculatif permettant de renforcer artificiellement la valeur de l'action et celle des dividendes.

Le rachat d'actions n'est donc pas un outil de production ou de valorisation intéressant. Il détruit de la valeur, je suis désolé de le dire – sur ce point, nos collègues de la NUPES ont raison. Comme nous l'avons dit en commission des finances, c'est un outil de stérilisation des profits, qui ne sont pas orientés vers l'investissement ni même redistribués, mais destinés à la spéculation.

Sincèrement, ne pourrions-nous pas reconnaître qu'il existe un consensus sur certaines questions ?

Mme Stéphanie Rist, *rapporteuse générale.* Ces amendements ne règlent pas le problème !

M. Jean-Philippe Tanguy. Dès lors que dans l'ensemble de l'Occident, il est établi qu'un instrument est devenu un outil de spéculation, nous devrions lutter contre celui-ci pour faire en sorte que l'argent soit réorienté vers l'investissement – et, en l'occurrence, revienne dans les caisses de l'État pour financer l'économie française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Vigier.

M. Philippe Vigier. À en croire nos collègues insoumis, lorsqu'on parle de dividendes, d'actions ou de rémunérations, lorsqu'on s'éloigne, à un moment ou à un autre, de la feuille de paie, il s'agit forcément des gros mots. Or, si je peux me permettre, que regardent les salariés sur leur feuille de paie ? (*Mme Sophia Chikirou proteste.*) Oui, madame Chikirou, je vous le demande ! Eh bien, ils regardent ce qui reste « en bas à droite », comme ils disent, à la fin du mois.

J'aimerais simplement vous raconter une expérience personnelle.

Mme Sophia Chikirou. Ne nous racontez pas votre vie, ce n'est pas celle des Français !

M. Philippe Vigier. Vous ne parlez que du grand capital, et parfois des superdividendes – un sujet amené dans le débat par notre président Jean-Paul Mattei, parce qu'il faudra un

jour ou l'autre mieux les encadrer. Mais j'aimerais vous rappeler que chaque jour, des hommes et des femmes, à la tête d'entreprises, prennent des risques. Ils font tout, au quotidien, pour préserver l'emploi ; ils ne dorment pas toujours la nuit.

J'en viens à mon expérience. J'ai l'honneur et la chance de piloter depuis quelques années un village de start-up.

Mme Christine Arrighi. Nous ne parlons pas des start-up !

M. Philippe Vigier. Lorsqu'on veut qu'une start-up démarre, on est heureux d'avoir recours au financement participatif ou aux *hedge funds*, de constater que des hommes et des femmes donnent 10 000 ou 15 000 euros pour permettre à l'entreprise de se développer. Or ces start-up représentent les emplois de demain.

De votre côté, vous restez toujours dans la caricature, dans l'excès et dans le blocage. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Dem et RE.*) Je me souviens très bien de ces grands meetings où l'on fustigeait « l'argent qui rend fou ». Où tout cela a-t-il mené ? À un taux de chômage qui, en 2016, s'élevait à 10,2 % alors qu'aujourd'hui il est de 7,2 % – ce qui semble vous attrister. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et RE. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Benjamin Lucas.

M. Benjamin Lucas. C'est vrai, monsieur Vigier, les Français regardent en bas à droite de la feuille de paie quelle est leur rémunération. D'ailleurs, ils notent que vous avez rejeté – constamment et main dans la main avec l'extrême droite – nos propositions visant à augmenter le Smic et les salaires. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Écolo-NUPES et LFI-NUPES.*)

Lucides, ils s'aperçoivent aussi que les ultrariches, dans notre pays, se sont plus enrichis en quelques mois de pandémie qu'en vingt ans. Ils se rendent compte des montants des superprofits et des superdividendes. Ne les prenez pas pour des imbéciles, ils voient que vous creusez les inégalités et que vous faites des offrandes fiscales aux plus riches ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Écolo-NUPES, LFI-NUPES et GDR-NUPES.*)

Enfin, je commence à être un peu lassé du discours selon lequel nous n'aimerions pas le travail. Nous l'aimons tellement que nous voulons le partager, mais aussi mettre fin aux souffrances auxquelles il est lié.

M. Laurent Jacobelli. Quel acteur !

M. Benjamin Lucas. Nous souhaitons qu'après une vie de labeur, les Françaises et les Français puissent partir à la retraite, profiter de ces années et se reposer ! (*Mêmes mouvements.*) Oui nous assumons de dire que le travail n'est pas tout et qu'il faut travailler mieux, moins (« Ah ! » sur plusieurs bancs des groupes RE, Dem, LR et RN) – oui, moins – et tous ! À l'époque où il était socialiste, le ministre Dussopt soutenait d'ailleurs les 35 heures et le partage du travail ! Vous citez l'Insee tout à l'heure, mais quelle est la dernière grande mesure à avoir massivement créé de l'emploi dans ce pays ? Les 35 heures et le partage du travail ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Écolo-NUPES, LFI-NUPES et SOC. – Exclamations sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 4723, 4872, 7443, 9848 et 19155.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	268
Nombre de suffrages exprimés	254
Majorité absolue	128
Pour l'adoption	88
contre	166

(Les amendements identiques n^{os} 4723, 4872, 7443, 9848 et 19155 ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n^{os} 18838 et 20404.

La parole est à M. le ministre, pour soutenir l'amendement n^o 18838.

M. Olivier Dussopt, ministre. Il prévoit la mutualisation de la majoration du taux de cotisation au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles en cas de déclenchement d'une maladie professionnelle chez un salarié senior. Je laisserai M. le député Blanchet présenter son amendement identique après avoir précisé que ce sujet a fait l'objet de nombreux signalements durant les concertations et que l'amendement du Gouvernement est issu d'une proposition figurant dans le rapport rédigé par les députés Didier Martin et Stéphane Viry. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – Mme Estelle Folest applaudit également.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Blanchet, pour soutenir l'amendement n^o 20404.

M. Christophe Blanchet. Je défendrai également les trois suivants pour gagner du temps, madame la présidente. Ces amendements sont issus de rencontres avec des dirigeants de TPE et de PME – je sais que vous en avez aussi beaucoup dans vos circonscriptions, chers collègues. Un jour, l'un d'entre eux m'a dit : « Je ne recrute plus de personnes âgées de plus de 55 ans. » Je lui ai demandé pourquoi. Il m'a dit que pour son entreprise de quinze salariés, dans le bâtiment, le taux de cotisation AT-MP sur la masse salariale s'élevait auparavant à 0,8 % et qu'il avait recruté un maçon plaquiste expérimenté pour encadrer des jeunes dans la manutention, mais à un travail de bureau – préparer les plannings, vérifier les devis. Au bout d'un an, cette personne a déclaré une maladie du dos, reconnue comme maladie professionnelle, dont l'origine ne venait évidemment pas de son nouvel emploi, mais remontait peut-être à vingt-cinq ans. Quoi qu'il en soit, du jour au lendemain, son entreprise s'est vu infliger un taux d'un point supplémentaire, celui-ci passant de 0,8 % à 1,8 % sur la totalité de la masse salariale ! Je mène une réflexion sur le sujet depuis plusieurs années, et depuis quatre ans, je défends le même amendement lors de chaque projet de loi de financement de la sécurité sociale. Il s'agit de ne pas faire peur aux entreprises : pour les inciter à recruter des personnes de plus de 55 ans, je propose de moduler le taux de cotisation AT-MP *(M. Philippe Vigier applaudit)* afin que si ces salariés déclarent une maladie professionnelle chez leur nouvel employeur, celle-ci n'ait pas d'impact sur ledit taux. *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes Dem, RE et HOR et sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

M. Bruno Millienne. Quatre amendements en deux minutes !

Mme la présidente. Les amendements n^{os} 1472, 1473 et 1474 ont donc été défendus.

Quel est l'avis de la commission ?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Avis favorable à l'amendement de M. Blanchet identique à celui du Gouvernement ; demande de retrait pour les trois autres, qui seront satisfaits par l'adoption des deux premiers.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Dussopt, ministre. Même avis. Les amendements n^{os} 1472, 1473 et 1474 proposent une idée séduisante, mais qui percuterait quelque peu les logiques d'incitation à la prévention – nous avons eu ce débat à plusieurs reprises.

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Blanchet.

M. Christophe Blanchet. Je retire ces trois amendements, madame la présidente, mais je souhaiterais avoir une petite précision, messieurs les ministres. Serait-il possible de remplacer les mots : « Ce décret peut prévoir » par les mots : « Ce décret doit prévoir » ou par les mots : « Ce décret prévoit » ? Il ne faut laisser aucune place à l'aléatoire. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Dem.)*

(Les amendements n^{os} 1472, 1473 et 1474 sont retirés.)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Olivier Dussopt, ministre. Ma réponse sera inscrite au compte rendu de la séance et fera donc foi : la légistique prévoit que quand un texte de loi renvoie à un décret, c'est la formule « peut prévoir » qui s'emploie. Cela n'enlève évidemment rien à la volonté du Gouvernement d'appliquer la disposition proposée par les deux amendements identiques. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE, Dem et HOR.)*

M. Philippe Vigier. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à Mme Véronique Louwagie.

Mme Véronique Louwagie. Ces amendements déposés par le Gouvernement et par M. Blanchet sont bienvenus. Le fait que la responsabilité de la maladie professionnelle incombe à l'entreprise dans laquelle elle se révèle peut en effet créer une situation d'injustice et d'inégalité, cette maladie pouvant trouver son origine dans une autre entreprise qui, elle, ne sera pas du tout mise à contribution. Cela peut entraîner des coûts relativement importants pour le nouvel employeur, car les taux de cotisation au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles peuvent évoluer très vite, comme l'a rappelé M. Blanchet. C'est un frein à l'emploi des seniors, puisqu'il y a beaucoup plus de risques qu'une maladie professionnelle se déclenche chez un salarié d'un certain âge. Ces amendements vont donc dans le bon sens : ils permettront de lever les freins à l'embauche des seniors dans les entreprises.

Pour rebondir sur la dernière intervention de M. Blanchet portant sur la formulation qui renvoie à un décret, j'ai deux questions, monsieur le ministre – je suppose que vous disposez déjà de quelques éléments sur le futur décret. Premièrement, le dispositif est-il envisagé au niveau des branches professionnelles ou au niveau des entreprises

concernées? Deuxièmement, sera-t-il mis en place en fonction des risques potentiels ou en fonction de la sinistralité?

Mme la présidente. La parole est à M. Hadrien Clouet.

M. Hadrien Clouet. Cet amendement gouvernemental a le mérite de montrer qu'il y a différentes façons de se préoccuper de la santé des salariés. L'une consiste à « ne pas faire peur aux entreprises » qui risqueraient d'embaucher quelqu'un de malade – panique à bord! (*Exclamations sur quelques bancs du groupe Dem.*) L'autre vise à préserver la santé des salariés en amont durant leur parcours de vie.

M. Frédéric Petit. C'est une honte de dire ça!

M. Hadrien Clouet. Cet amendement a aussi le mérite d'être révélateur: le fait que vous ayez demandé, monsieur Blanchet, que la formulation du renvoi à un décret soit plus prescriptive montre que vous aussi, vous n'avez pas confiance dans le ministre – et nous n'allons pas vous jeter la pierre, puisque c'est également notre cas (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES. – Exclamations sur quelques bancs du groupe Dem.*), notamment s'agissant des détails sur l'annuité, sur le minimum contributif, etc.

M. Philippe Vigier. C'est minable!

M. Hadrien Clouet. Pour atteindre l'objectif que vous poursuivez indubitablement, comment aller dans ce sens lorsqu'une partie de la majorité d'alors – une partie des députés avait déjà trahi le Parti socialiste, l'autre pas encore – a supprimé en janvier 2017 la visite médicale avant l'embauche? N'est-ce pas là une contradiction assez forte? La suppression de plusieurs critères de pénibilité est aussi une contradiction majeure en termes de prévention, de même que baisser de dix-sept ans à cinq ans la durée vérifiée d'exposition à des formes de pénibilité ou de maladie professionnelle, ou encore la prolongation des départs anticipés de 60 ans à 62 ans.

M. Philippe Vigier. On verra si vous votez!

M. Bruno Millienne. Les gens vous regardent!

M. Hadrien Clouet. Tout cela contredit votre objectif. Bref, nous sommes évidemment favorables aux intentions que vous proclamez dans l'exposé sommaire, à savoir lutter contre les maladies professionnelles et de mieux prendre en charge les personnes qui y sont exposées, mais il faut pour cela revenir aux politiques que vous et vos collègues avez détricotées. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous proposons la retraite à 60 ans. Il n'y a pas de meilleure manière de se préserver des maladies professionnelles que d'être préservé des risques eux-mêmes à un certain âge. Nous aurons donc une abstention de combat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Mouvements divers sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Benjamin Lucas.

M. Benjamin Lucas. Le ministre, pour inciter notre collègue Blanchet à retirer certains de ces amendements, a dit que les engagements qu'il prenait seraient inscrits au compte rendu de la séance. Mais je vous invite à la prudence et au contrôle de ses engagements verbaux, chers collègues de la majorité: j'ai en ma possession plusieurs textes, motions, contributions et tribunes que le ministre et moi avons signés à l'époque du Parti socialiste et qu'il renie totalement aujourd'hui. Faites

très attention: la confiance n'exclut pas le contrôle! (*Mme Sandrine Rousseau applaudit. – Protestations sur divers bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Didier Martin.

M. Didier Martin. Il serait tout de même agréable de voir cesser les attaques *ad hominem* permanentes contre le ministre du travail! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – M. Frédéric Petit applaudit aussi.*)

M. Arnaud Le Gall. Nous ne l'attaquons pas, nous posons des questions!

M. Didier Martin. Il défend avec conviction et technicité les mesures proposées, consacrant ainsi tout le sens politique que nous voulons donner à cette réforme du financement des retraites complétée par des avancées sociales. Je salue bien entendu cet amendement de notre collègue Blanchet, qui a d'ailleurs été cosigné par l'ensemble du groupe Dem, et je pense à Stéphane Viry et à Valérie Six, avec qui j'ai travaillé sur un ensemble de mesures concernant l'emploi des seniors et comportant un chapitre sur le retour à l'emploi et un chapitre sur le maintien dans l'emploi. Il est en effet très important de permettre à nos seniors de retrouver le chemin de l'emploi quand ils le désirent, ce qui suppose de travailler en amont, comme nous l'avons prévu dans la loi « santé au travail », sur les critères de pénibilité et sur les mesures de prévention. Si nous arrivons, après la levée de l'obstruction permanente que vous pratiquez depuis le début de ces débats, ...

Mme Sophia Chikirou. Vous n'avez qu'à les prolonger!

M. Didier Martin. ...à l'article sur la pénibilité, chacun verra qu'il comporte des mesures nouvelles que le ministre du travail défendra: un cumul des points de pénibilité, mais aussi un compte pénibilité revu et dont la gestion sera confiée à la négociation des branches – c'est absolument nécessaire et c'est une mesure de justice sociale. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Benjamin Lucas, pour un rappel au règlement.

M. Benjamin Lucas. Sur le fondement de l'article 70, alinéa 3. D'aucuns pensent que je me suis livré à une mise en cause personnelle à l'encontre du ministre. Je veux m'en défendre, car là n'était pas mon propos. C'est un fait politiquement établi que le ministre Dussopt fut député socialiste avant de passer à droite. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES. – Exclamations sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

Après l'article 2 (suite)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Paul Mattei.

M. Jean-Paul Mattei. Je pense pour ma part que la précision apportée par le ministre sur la formulation du renvoi à un décret – le choix de « peut » au lieu de « doit » – sert à l'interprétation des textes et contribue à la doctrine, puisque nos propos sont retranscrits au *Journal officiel* et ont donc une

valeur contradictoire. Il ne faut pas balayer de la main ce qu'il a dit. Et il est important de suivre la publication des décrets et leur application. Ce texte est extrêmement intéressant en ce qu'il permet de favoriser l'emploi des seniors. La mesure devrait faire consensus. J'attends de voir le résultat du vote. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur plusieurs bancs des groupes RE et HOR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Jérémie Patrier-Leitus.

M. Jérémie Patrier-Leitus. Je suis admiratif de l'imagination de notre collègue de La France insoumise, qui vient d'inventer l'abstention de combat... *(Sourires.)* Mes chers collègues, M. Blanchet propose un amendement qui est une réelle avancée, car il va permettre de lever un frein à l'embauche des seniors ; mais une fois encore, il faut que vous preniez des postures caricaturales. *(Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur plusieurs bancs du groupe RE.)* Il y a tout de même des sujets sur lesquels nous pourrions nous rejoindre ! On peut voter la mesure et éviter de tomber dans la caricature permanente. *(Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Benjamin Saint-Huile.

M. Benjamin Saint-Huile. Un mot sur ces amendements. Le groupe LIOT s'est efforcé depuis le début des discussions de considérer avec la plus grande attention les diverses propositions. Autant nous avons considéré que l'index ne répondait en rien aux besoins, car il ne constituait pas une proposition concrète pour l'emploi des seniors, autant nous avons voté hier une mesure proposée par Mme Bergé parce qu'elle nous est apparue pragmatique et allait dans le bon sens. De même, le travail accompli par M. Blanchet doit être salué. Il aura en effet, je le dis au nom de mon groupe, des effets positifs sur l'emploi de cette catégorie d'actifs. Même si nous ne partageons pas une bonne partie de votre réforme, monsieur le ministre, ce point essentiel est positif et notre groupe votera majoritairement ces amendements. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT et sur plusieurs bancs des groupes RE, Dem et HOR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel. Je fais partie de ceux qui considéraient que parmi les freins à l'emploi des seniors, il y avait nombre d'éléments structurants qui n'étaient pas traités dans l'index : je pense à la nature des emplois proposés, souvent précaires, et au niveau de salaire proposé, souvent dévalorisant et humiliant à l'égard de ceux que je préfère appeler les travailleurs expérimentés. Et puis il y a aussi des freins qui proviennent de l'insuffisance des moyens de formation mobilisés pour permettre à quelqu'un de changer de boulot. Votre index, monsieur le ministre, ne résolvait aucun de ces problèmes et c'est la raison pour laquelle le groupe GDR s'y est opposé. Mais pour être cohérents avec notre souci constant d'être utiles aux gens en répondant concrètement à leurs préoccupations, nous considérons que ces amendements, sans être révolutionnaires, répondent un peu à la nécessité de lever les freins à l'embauche des seniors. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem, HOR et LIOT, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe LR.)* Par conséquent, nous les voterons. Cela ne retire rien au mal que nous pensons de votre projet de loi, ni à la hâte que j'ai de voter contre l'article 7. Mais quand un amendement peut apporter une réponse concrète à un problème concret, il a l'approbation du groupe communiste. *(Mêmes mouvements.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Olivier Dusopt, ministre. Nous procéderons en effet par la voie réglementaire, mais nous préférons écrire « le décret peut prévoir » plutôt que « le décret prévoit ». Sans en être tout à fait sûr, il me semble que sur le plan légistique, la seconde formulation apparaît comme une forme d'injonction faite au Gouvernement par la loi. C'est en tout cas l'explication qui est traditionnellement retenue.

Il existe déjà des outils de mutualisation dans les leviers de tarification de la branche AT-MP. C'est le cas pour les petites entreprises de moins de vingt salariés ; c'est le cas pour ce que l'on appelle le « compte spécial », qui permet d'affecter des dépenses qui ne sont pas imputables. C'est sur cette mécanique-là que nous allons pouvoir nous appuyer.

Nous visons plusieurs objectifs, le premier d'entre eux consistant à trouver le bon équilibre entre l'incitation à la prévention et la nécessaire réassurance de l'employeur. Vous êtes plusieurs à l'avoir rappelé : un employeur qui, si j'ose dire, prend le risque d'embaucher un senior se voit imputer la totalité de la surcotisation en cas de déclenchement d'une maladie professionnelle, même si celle-ci a pu être contractée à la suite d'une exposition ancienne.

Madame Louwagie, vous m'avez posé deux questions. La première porte sur le critère pris en compte. Sans trop préjuger de la concertation interprofessionnelle, que nous allons lancer très vite, la sinistralité me paraît être la meilleure piste, puisqu'elle permet de constater. Votre seconde question concerne le niveau de mutualisation. S'agissant de la branche AT-MP, nous pensons que la mutualisation doit être assurée entre entreprises ou groupements d'entreprises, plutôt que branche professionnelle par branche professionnelle. Je le dis avec prudence, car il y a aussi une concertation interprofessionnelle qui doit se tenir. Nous essaierons de trouver la meilleure ligne de crête. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE, Dem et HOR.)*

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 18838 et 20404.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	285
Nombre de suffrages exprimés	252
Majorité absolue	127
Pour l'adoption	250
contre	2

(Les amendements identiques n^{os} 18838 et 20404 sont adoptés.) (Vifs applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.)

Mme la présidente. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra